

GROUPE BKW

# Rapport de gestion 2019

20  
19



# Chiffres & repères

## Finances

En millions de CHF	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	2 257 <sup>1</sup>	2 434 <sup>1</sup>	2 503	2 675	2 867
EBIT	309 <sup>2</sup>	346 <sup>2</sup>	368 <sup>2</sup>	364 <sup>2</sup>	433
Bénéfice net	284	322	271	203	404
Funds from Operations	410	486	465	385	584
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	247	304	276	258	234
Acquisition de sociétés du groupe et de sociétés associées	106	495	138	165	245
Total du bilan	8 007	8 582	9 089	9 053	9 239
Fonds propres	2 576	2 941	3 406	3 472	3 735
– En % du total du bilan	32,2	34,3	37,5	38,4	40,4

1 Ajusté en fonction de l'IFRS 15

2 Corrigé des facteurs extraordinaires

### Chiffre d'affaires Energie

En millions de CHF

2019	<b>1 315</b>
2018	<b>1 326</b>
2017	<b>1 262</b>
2016	<b>1 353</b>
2015	<b>1 428</b>

### Chiffre d'affaires Réseaux

En millions de CHF

2019	<b>527</b>
2018	<b>555</b>
2017	<b>592</b>
2016	<b>600</b>
2015	<b>511</b>

### Chiffre d'affaires Prestations

En millions de CHF

2019	<b>1 107</b>
2018	<b>881</b>
2017	<b>736</b>
2016	<b>565</b>
2015	<b>430</b>

### Nombre de collaborateurs

2019	<b>10 000</b>
2018	<b>7 300</b>
2017	<b>6 400</b>
2016	<b>5 500</b>
2015	<b>4 400</b>

## Indications pour chaque action

CHF	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur nominale	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50
Cours boursier					
– Cours à la fin de l'exercice	38,00	49,25	57,95	68,70	71,40
– Cours le plus haut de l'exercice	38,95	49,60	62,15	71,60	75,50
– Cours le plus bas de l'exercice	26,70	36,20	49,00	53,80	62,20
Résultat (non dilué)	5,71	6,41	4,92	3,56	7,42
Fonds propres par actions <sup>1</sup>	51,05	54,39	60,61	60,66	65,59
Capitalisation boursière, en millions de CHF	1 843	2 429	3 004	3 623	3 768

1 Attribuable aux actionnaires de BKW SA

# Des solutions pour un avenir où il fera bon vivre

Dans de courts spots, nous mettons en lumière des solutions dans les domaines de l'énergie, du bâtiment et des infrastructures. Ces sujets sont essentiels pour faire face aux grands défis sociaux tels que le changement climatique. Grâce à nos solutions, nous apportons une contribution essentielle: BKW peut le faire.

# Table des matières

6 Lettre aux actionnaires (rapport annuel I)

---

8 Commentaire du résultat (rapport annuel II)

---

15 Comptes du groupe BKW

16 Compte de pertes et profits consolidé

17 Compte de résultat global consolidé

18 Bilan consolidé

19 Variation des fonds propres consolidés

20 Flux de trésorerie consolidés

21 Annexe aux comptes du groupe

92 Périmètre de consolidation

98 Rapport de l'organe de révision sur l'audit du groupe

---

103 Comptes annuels de BKW SA

104 Compte de résultat BKW SA

105 Bilan

106 Annexe aux comptes annuels

109 Répartition du bénéfice

110 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

---

113 Green Bond BKW

114 Rapports sur l'allocation et l'impact

118 Rapport de l'auditeur indépendant sur l'allocation et l'impact

---

121 Informations pour les investisseurs

122 Action, emprunts et calendrier financier

125 Chiffres-clés concernant la production

---

127 Corporate Governance

---

145 Rapport de rémunération

---

156 Adresses et impressum

## LETTRE AUX ACTIONNAIRES

# Prêt pour les nouvelles technologies



Chers actionnaires, Mesdames, Messieurs,

Au cours de l'exercice écoulé, le groupe BKW<sup>1</sup> a enregistré des gains nettement supérieurs à l'année précédente et a réalisé le meilleur résultat de son histoire. L'EBIT opérationnel a augmenté de 19% pour atteindre 433 millions de CHF, tandis que le bénéfice net a progressé de 149%, atteignant 404 millions de CHF. Le chiffre d'affaires a quant à lui progressé de 7% pour atteindre 2867 millions de CHF. La stratégie porte ses fruits: BKW poursuit son évolution vers une position de leader des prestations énergétiques et des services d'infrastructure.

2019 a également été une année sous le signe de la transformation et de la croissance. Le réseau international est désormais composé de plus de 100 sociétés et de plus de 10000 collaborateurs. Cependant, 2019 aura également été la dernière année marquée par des prix de l'électricité couverts historiquement bas. A partir de 2020, ces prix repartiront à la hausse. La marche des affaires globalement satisfaisante et le succès de l'activité commerciale ont plus que compensé la baisse des prix de l'électricité et ont donc contribué de manière significative à ce très bon résultat. La valeur boursière de BKW dépasse aujourd'hui les 4 milliards de CHF. Il y a six ans, ce chiffre s'élevait encore à environ 1,5 milliard de CHF. Notre objectif est de conférer encore plus de valeur à BKW.

Davantage de valeur pour nos actionnaires, pour nos clients et pour nos collaborateurs.

## L'activité Energie saisit les opportunités du nouveau monde de l'énergie

Le domaine d'activité Energie comprend les domaines de la production, du négoce et des ventes. Forte d'une interaction optimale, BKW est parvenue à améliorer de façon substantielle la rentabilité de son activité Energie. Elle saisit les opportunités découlant de la transformation du domaine de la production, qui délaisse les grandes centrales électriques pour se tourner vers des unités de production plus flexibles, souvent petites et décentralisées. Désormais, les analyses de marché de son activité commerciale portent également sur des matières premières telles que le gaz, le pétrole, le charbon et le CO<sub>2</sub>. Tirant parti de l'élargissement de sa diversification, elle est désormais plus à même d'anticiper les évolutions du marché, grâce à des analyses de données avancées.

Le 20 décembre 2019, BKW a une nouvelle fois fait œuvre de pionnier à Mühleberg, en déconnectant la première centrale nucléaire en Suisse. La fermeture qui s'est déroulée conformément au plan était au centre de toutes les attentions. BKW a atteint son objectif de longue date en commençant le démantèlement immédiatement après l'arrêt de la centrale début 2020. La désaffectation planifiée à

<sup>1</sup> Le groupe BKW englobe la société BKW SA et les autres sociétés du groupe. Pour faciliter la lecture, il est désigné ci-après par l'abréviation «BKW». Lorsqu'il est question de BKW SA ou de BKW Energie SA, le nom de la société concernée est explicitement mentionné.

un stade précoce de la CNM a libéré des forces soutenant la transformation de BKW.

BKW a ainsi été la première entreprise cotée en bourse de Suisse à placer une obligation verte de plus de 200 millions de CHF sur le marché des capitaux, mi 2019. Le fait que l'obligation ait été sur-souscrite à plusieurs reprises montre qu'elle correspond à un grand besoin chez les investisseurs.

### Les réseaux fournissent une contribution stable au résultat

Au cours de l'exercice 2019, les réseaux ont de nouveau contribué de façon solide et fiable au résultat. En tant que premier exploitant de réseaux de Suisse, BKW a de nouveau investi plus de 100 millions de CHF dans le réseau électrique. La plus grande complexité du nouveau visage décentralisé du monde de l'énergie pose de grands défis, notamment pour ce qui est de maintenir une stabilité et une disponibilité élevées des réseaux. Pour ce faire, BKW multiplie ses efforts en vue de garantir la gestion efficace, au niveau des coûts, de ses investissements dans la restructuration du réseau, tout en poursuivant la numérisation des infrastructures. Le groupe s'affiche comme le leader de l'analyse et de la planification automatisées et numérisées de réseaux et continue de se développer.

### Prestations pour les bâtiments et les infrastructures

L'activité de services de BKW a de nouveau connu une forte croissance. Concernant la technique du bâtiment, BKW a franchi une étape décisive dans les domaines technologiques de l'automatisation et des TIC. Grâce à l'acquisition du groupe swisspro, BKW offre désormais une alternative suisse solide proposant des solutions de construction intégrées, intelligentes et économes en ressources. La demande de ce type de solutions est en hausse. BKW identifie donc un fort potentiel de croissance sur ce marché d'avenir. Elle occupe actuellement la deuxième place dans le secteur de la technique du bâtiment, avec une part de marché de 4%. Ce marché est très fragmenté avec une forte proportion de petites et de très petites entreprises.

Dans le domaine des services réseau, BKW a fait un grand pas en avant avec l'acquisition de la société allemande LTB Leitungsbau GmbH, qui fait d'elle l'un des deux premiers constructeurs de lignes à haute tension en Allemagne. Peu après

son acquisition par BKW, LTB a conclu un important contrat lucratif. Elle s'est vue confier la construction de deux lots de la nouvelle ligne à 380 kV entre Wahle et Mecklar. Cette importante commande s'inscrit dans le droit fil de la stratégie de croissance de BKW dans le domaine des prestations d'infrastructure.

BKW Engineering a également poursuivi sa croissance. Avec l'acquisition d'ingenhoven architects, c'est un pionnier des bâtiments et des infrastructures économes en ressources et en énergie qui a rejoint notre réseau. ingenhoven architects compte parmi les planificateurs généraux les plus réputés pour les projets d'infrastructure internationaux. Depuis des années, cette entreprise établit les standards en matière de construction écologique et d'architecture durable. Grâce aux différentes compétences complémentaires de ses entreprises, le réseau de BKW Engineering dispose de toutes les capacités nécessaires pour planifier et accompagner de façon cohérente et globale des projets complexes dans les domaines de l'infrastructure, de l'énergie et de l'environnement.

### Un grand merci

L'excellent résultat de l'exercice 2019 nous encourage à continuer sur notre voie. Nous remercions tous ceux qui nous soutiennent: nos actionnaires, nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires. Nous remercions aussi de tout cœur nos collaborateurs qui s'engagent chaque jour pour notre entreprise. Ensemble, nous formons l'un des premiers prestataires de solutions pour un avenir où il fera bon vivre dans les domaines de l'énergie, des bâtiments et des infrastructures. Ces sujets sont essentiels pour faire face aux grands défis sociaux tels que le changement climatique. Grâce à nos solutions, nous apportons une contribution essentielle.

Meilleures salutations,



Urs Gasche  
Président du  
conseil d'administration

Suzanne Thoma  
CEO

## COMMENTAIRE DU RÉSULTAT

# Un résultat annuel exceptionnel

BKW a enregistré une forte augmentation de son chiffre d'affaires et de son résultat malgré la persistance de l'impact négatif des prix de l'électricité. D'une part, l'activité de services s'est considérablement étoffée. D'autre part, l'activité de négoce a dégagé un excellent résultat. Le chiffre d'affaires a augmenté de 7% pour s'établir à 2,9 milliards de CHF. L'EBIT s'est amélioré de 19% à 433 millions de CHF par rapport au chiffre de l'année précédente corrigé des effets exceptionnels. Le bénéfice net s'établit à 404 millions de CHF, soit le double de l'exercice précédent.

## EBIT exceptionnel: effets négatifs des prix de l'électricité surcompensés de manière substantielle

BKW a clôturé 2019 avec un solide EBIT de 433 millions de CHF (exercice précédent: 417 millions de CHF), enregistrant ainsi la meilleure performance des 15 dernières années. Cela représente une hausse de 69 millions de CHF ou de 19% par rapport à la valeur comparable de l'exercice précédent. Les effets négatifs inchangés de l'évolution des prix de l'électricité à un niveau historiquement bas des prix de l'électricité couverts (-120 millions de CHF) ont pu ainsi être largement surcompensés. Outre l'activité de services, dont l'expansion s'est poursuivie, et une baisse des coûts, c'est avant tout le succès de l'activité de négoce qui a contribué à ce résultat exceptionnel.

Le bénéfice net a doublé par rapport à l'année précédente, atteignant 404 millions de CHF. La hausse s'élève même à 242 millions de CHF (+149%) après correction des effets exceptionnels dus au passage de la caisse de pension BKW à la primauté des cotisations en 2018. La hausse du bénéfice net est due à l'excellent EBIT et à la performance significativement meilleure des placements dans les fonds de désaffectation et de gestion des déchets.

## Chiffre d'affaires et résultat en hausse

En millions de CHF	2018	Corrections <sup>1</sup>	2018 (corrigé)	2019	Variation en %
Chiffre d'affaires	2 675,2		2 675,2	2 866,6	7 %
Approvisionnement/transport d'énergie	-938,6		-938,6	-796,0	-15 %
Charges d'exploitation	-1 140,3	-52,4	-1 192,7	-1 392,2	17 %
– Matériel et prestations de tiers	-347,1		-347,1	-422,6	22 %
– Charges de personnel	-589,3	-52,4	-641,7	-767,6	20 %
– Autres charges d'exploitation	-203,9		-203,9	-202,0	-1 %
<b>EBITDA</b>	<b>596,3</b>	<b>-52,4</b>	<b>543,9</b>	<b>678,4</b>	<b>25 %</b>
Amortissements et dépréciations	-208,1		-208,1	-280,7	35 %
Résultat des sociétés associées	28,3		28,3	35,7	26 %
<b>EBIT</b>	<b>416,5</b>	<b>-52,4</b>	<b>364,1</b>	<b>433,4</b>	<b>19 %</b>
Résultat financier	-167,6		-167,6	44,1	
<b>EBT</b>	<b>248,9</b>	<b>-52,4</b>	<b>196,5</b>	<b>477,5</b>	<b>143 %</b>
Impôts sur le bénéfice	-45,9	11,5	-34,4	-73,9	115 %
<b>Bénéfice net</b>	<b>203,0</b>	<b>-40,9</b>	<b>162,1</b>	<b>403,6</b>	<b>149 %</b>

1 Correction correspondant à l'effet de passage de la primauté des prestations de la caisse de pension BKW à la primauté des cotisations conformément à la loi suisse sur la prévoyance professionnelle (LPP) du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **Hausse du chiffre d'affaires de 7% suite au développement solide de l'activité de services**

Le chiffre d'affaires a progressé de 192 millions de CHF par rapport à l'année précédente, s'établissant à 2867 millions de CHF (+ 7%). L'activité de services a à nouveau enregistré une forte progression. Affichant un taux de croissance de 26%, elle a dépassé pour la première fois la barre du milliard et a contribué pour près de 40% au chiffre d'affaires total de BKW. Dans le domaine d'activité Réseaux, le chiffre d'affaires a légèrement baissé de 5% en raison de volumes de transport plus faibles et de réductions des coûts des réseaux situés en amont des nôtres. Le domaine d'activité Energie est presque parvenu à compenser la baisse du chiffre d'affaires due aux prix grâce à la marge de l'activité de négoce et à la hausse des volumes de la production et de volumes dans l'activité de vente. La baisse du chiffre d'affaires n'est que de 1%. Dans l'ensemble, BKW est parvenue à largement compenser l'impact négatif des prix de l'électricité sur l'activité Energie.

### **Coûts d'exploitation stables dans les activités traditionnelles**

L'expansion des activités de services se poursuit et engendre une hausse de 17% des coûts d'exploitation. Au cours de l'exercice 2019, plus de 2000 nouveaux collaborateurs ont rejoint BKW suite aux acquisitions réalisées, soit une augmentation de plus de 25%. L'activité de services a également connu une croissance organique. Ses effectifs ont augmenté de 120 collaborateurs. La gestion toujours aussi rigoureuse des coûts a permis de réduire les autres charges d'exploitation, de sorte qu'en dépit de cette croissance, les coûts d'exploitation sont dans l'ensemble restés stables dans l'activité organique. Fin 2019, BKW employait plus de 10000 personnes au total.

La nouvelle norme IFRS concernant les contrats de location a été mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle stipule que pratiquement tout le patrimoine (droit d'utilisation de l'objet de la location) et les engagements issus des contrats de location doivent être inscrits au bilan. La nouvelle saisie des charges de location pour les contrats de location simple a entraîné, dans le compte résultat, un allègement de l'EBITDA de 26 millions de CHF. En revanche, des amortissements d'une grandeur analogue ont été effectués sur les nouveaux droits d'utilisation, de sorte qu'il en résulte un effet limité au niveau de l'EBIT.

### **Résultat financier positif grâce à la très bonne performance des fonds de désaffectation et de gestion des déchets**

BKW a enregistré un résultat financier de +44 millions de CHF pour l'exercice 2019 (année précédente: -168 millions de CHF). Ce résultat positif est imputable à la bonne performance des fonds d'Etat pour la désaffectation des centrales nucléaires et la gestion des déchets. Alors que le rendement des placements était légèrement négatif au cours de l'exercice précédent, il s'est révélé excellent en 2019 à +12%. Fin décembre, les fonds étaient évalués à 1,3 milliard de CHF.

La charge d'impôt sur le bénéfice s'élève à 74 millions de CHF, soit une augmentation de 40 millions de CHF par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'imposition effectif pour l'exercice sous revue est en revanche tombé à 16% (19% l'année précédente).

**Energie: influences négatives des prix de l'électricité habilement surcompensées**

Le domaine d'activité Energie construit, exploite et entretient les centrales du groupe situées en Suisse et à l'étranger. Il est également responsable de la vente ainsi que du négoce d'électricité, de certificats et de matières premières.

En millions de CHF	2018	2019	Variation en %
Fourniture d'électricité Ventes Suisse	481,2	522,0	
Autres fournitures d'électricité	801,6	741,6	
Autres produits d'exploitation et prestations propres activées	42,9	51,8	
<b>Prestation globale</b>	<b>1 325,7</b>	<b>1 315,4</b>	<b>-1%</b>
Approvisionnement en énergie	-832,1	-704,4	
Charges d'exploitation	-277,6	-281,2	
– Charges de personnel	-98,1	-106,4	
– Matériel et prestations de tiers et autres charges d'exploitation	-179,5	-174,8	
<b>EBITDA</b>	<b>216,0</b>	<b>329,8</b>	<b>53%</b>
Amortissements et dépréciations	-82,7	-126,8	
Résultat des sociétés associées	8,4	24,2	
<b>EBIT</b>	<b>141,7</b>	<b>227,2</b>	<b>60%</b>

L'impact des prix bas de l'électricité est resté négatif sur le chiffre d'affaires de l'activité Energie en 2019. Les ventes d'électricité de 2019 principalement couvertes trois ans auparavant ont débouché sur des prix moyens en baisse par rapport à l'exercice précédent, engendrant un impact négatif d'environ –120 millions de CHF au total. L'effet négatif des prix bas de l'électricité a toutefois pratiquement pu être entièrement compensé par le très bon résultat de l'activité de négoce ainsi que par la hausse des volumes commercialisés au niveau de l'activité de vente et par la hausse de quantités produites par nos centrales éoliennes. Avec 1 315 millions de CHF, la prestation globale est inférieure de seulement 1% à celle de l'année précédente. Dans l'activité de vente réglementée en Suisse, les volumes délivrés aux clients privés ont légèrement baissé en raison des conditions météorologiques. Nous sommes en revanche parvenus à conquérir un grand nombre de nouveaux clients commerciaux, si bien que le volume d'électricité vendu a augmenté de 0,4 TWh pour s'établir à 7,9 TWh. Le chiffre d'affaires des ventes a donc progressé de 8%. Les autres ventes d'énergie (fourniture sur le marché, fourniture en provenance directe des centrales électriques) ont diminué de 7% du fait de l'effet négatif des prix.

Les charges d'approvisionnement en énergie ont diminué de 128 millions de CHF pour s'établir à 704 millions de CHF, en raison de coûts d'acquisition sur le marché plus bas et de coûts d'approvisionnement inférieurs auprès de centrales partenaires. En particulier, les coûts d'approvisionnement de la centrale nucléaire de Leibstadt, dont les coûts de production ont été nettement inférieurs en raison de la très bonne performance des fonds de désaffectation et de gestion des déchets, ont reculé. La production totale d'électricité de notre propre parc de centrales électriques a augmenté de 0,7 TWh par rapport à l'année précédente, s'élevant à 12,4 TWh. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des approvisionnements des centrales hydro-électriques au cours du second semestre 2019, la disparition de la révision annuelle de la centrale nucléaire de Mühleberg et l'augmentation des volumes des centrales éoliennes, attribuable à des régimes de vent favorables et au récent raccordement au réseau des parcs éoliens norvégiens. En revanche, la révision programmée de la centrale à charbon de Wilhelmshaven a entraîné une baisse des volumes de production des centrales thermiques fossiles.

L'EBIT s'élève à 227 millions de CHF, soit un chiffre très supérieur à celui de l'exercice précédent (+60%). L'impact de l'évolution des prix de l'électricité qui continue d'être négative peut ainsi être significativement surcompensé, notamment grâce à l'excellent résultat de l'activité de négoce.

**Réseaux: contribution stable au résultat**

Le domaine d'activité Réseaux construit, exploite et entretient le réseau de distribution appartenant au groupe.

En millions de CHF	2018	2019	Variation en %
Rémunérations pour l'utilisation du réseau de distribution	480,4	468,3	
Autres produits d'exploitation et prestations propres activées	75,0	59,0	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>555,4</b>	<b>527,3</b>	<b>-5%</b>
Charges du transport d'énergie	-106,7	-91,7	
Charges d'exploitation	-195,4	-186,7	
– Charges de personnel	-71,9	-64,8	
– Matériel et prestations de tiers et autres charges d'exploitation	-123,5	-121,9	
<b>EBITDA</b>	<b>253,3</b>	<b>248,9</b>	<b>-2%</b>
Amortissements et dépréciations	-85,1	-86,7	
Résultat des sociétés associées	21,4	11,5	
<b>EBIT</b>	<b>189,6</b>	<b>173,7</b>	<b>-8%</b>

La prestation globale a diminué de 5% par rapport au chiffre de l'exercice précédent, s'établissant à 527 millions de CHF. Le produit de la rémunération pour l'utilisation du réseau de distribution a diminué de 3% pour passer à 468 millions de CHF. Ce recul est notamment dû à des volumes de transport en baisse et à une réduction des coûts des réseaux en amont des nôtres.

Du fait de changements organisationnels, mais également grâce à la continuité de la gestion rigoureuse des coûts, les charges d'exploitation ont pu être réduites de 4%. Le résultat des sociétés associées est en baisse de 10 millions de CHF, imputable à une correction unique qui était attendue dans les comptes 2019 de Swissgrid en raison de la clôture d'une procédure de l'EiCom. Un impact négatif comparable a été enregistré de manière proportionnelle sur le résultat de BKW.

Compte tenu de la baisse des volumes de transport et de l'effet ponctuel de la participation dans Swissgrid, l'EBIT est resté globalement stable à 174 millions de CHF.

**Prestations: croissance solide**

Le domaine d'activité Prestations englobe Engineering (planification et conseil en ingénierie) pour des projets liés à l'énergie, à l'infrastructure et à l'environnement, Building solutions (offres intégrées dans le domaine de la technique du bâtiment) ainsi qu'Infra Services (construction, service et entretien de réseaux d'énergie, de télécommunication et d'eau).

En millions de CHF	2018	2019	Variation en %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>880,8</b>	<b>1 106,8</b>	<b>26 %</b>
Charges d'exploitation	-797,2	-987,0	
– Charges de personnel	-391,7	-503,5	
– Matériel et prestations de tiers et autres charges d'exploitation	-405,5	-483,5	
<b>EBITDA</b>	<b>83,6</b>	<b>119,8</b>	<b>43 %</b>
Amortissements et dépréciations	-25,6	-47,6	
<b>EBIT</b>	<b>58,0</b>	<b>72,2</b>	<b>24 %</b>

L'activité de services a continué à se développer avec succès en 2019. Le chiffre d'affaires a augmenté de 26% pour atteindre 1 106,8 millions de CHF. Il franchit donc pour la première fois largement le seuil du milliard de CHF et représente près de 40% du chiffre d'affaires total de BKW. Le taux de croissance qui continue d'afficher deux chiffres est dû aux acquisitions. Au cours de l'exercice sous revue, BKW a procédé à 20 acquisitions au total, les principales transactions ayant toutefois eu lieu au quatrième trimestre. Les trois principaux domaines (Engineering, Building Solutions et Infra Services) enregistrent une croissance. En Allemagne, notamment, l'activité d'ingénierie a continué d'être étoffée par des compétences de contrôle, de construction et d'architecture en planification générale. L'acquisition de la célèbre société ingenhoven architects renforce en particulier de manière significative l'accent mis sur la planification de bâtiments économes en énergie et en ressources.

BKW Building Solutions complète idéalement son réseau d'entreprises suisse sur les plans géographique et technique par des acquisitions ciblées. L'acquisition du groupe swisspro confère notamment à BKW un positionnement solide en tant que fournisseur suisse de premier plan de solutions globales dans les domaines de l'électrotechnique, des TIC et de l'informatique des bâtiments. La gamme de services est ainsi étendue tant au niveau géographique que dans le domaine des prestations de services récurrents et pour les grands clients.

Avec l'acquisition de la société allemande LTB Leitungsbau, BKW Infra Services franchit une étape-clé dans une nouvelle région géographique, tout en renforçant sa stratégie de croissance dans ce domaine. BKW anticipe un marché en forte croissance dans la construction, la rénovation et la maintenance des lignes à haute et très haute tension en Allemagne.

Suite aux acquisitions réalisées en 2019, BKW compte désormais parmi les leaders de marché dans les trois principaux domaines: Building Solutions, Infra Services et Engineering.

Cette forte croissance du chiffre d'affaires s'accompagne également d'une hausse des coûts d'exploitation. L'EBIT publié de 72 millions de CHF (exercice précédent: 58 millions de CHF) continue d'être grevé par les coûts d'acquisition et d'intégration. Comme les principales acquisitions n'ont été réalisées qu'au quatrième trimestre, les coûts de fusion et d'acquisition enregistrés ne sont compensés que par une petite partie du chiffre d'affaires acquis, ce qui peut légèrement diluer la marge.

### Funds from Operations à un niveau record

Les Funds from Operations, soit le cash-flow avant variation de l'actif circulant net et paiement des impôts sur le bénéfice, atteignent 584 millions de CHF (année précédente: 385 millions de CHF), soit le montant le plus élevé depuis l'introduction en bourse il y a 15 ans. Les Funds from Operations s'élèvent à 648 millions de francs (+ 50%) avant utilisation des provisions pour la désaffectation et la gestion des déchets radioactifs.

Le cash-flow présenté issu de l'activité d'exploitation inclut les flux de trésorerie issus des activités d'exploitation, mais également ceux issus de l'utilisation des provisions pour la désaffectation et la gestion des déchets radioactifs. Les utilisations conduisent en outre en grande partie à des prétentions à remboursement vis-à-vis du fonds public de désaffectation et du fonds public de gestion des déchets. Pour faciliter la comparaison et l'interprétation, BKW utilise par conséquent la grandeur «Cash-flow issu de l'activité d'exploitation avant utilisation des provisions pour désaffectation et gestion des déchets radioactifs». Ce cash-flow qui permet d'évaluer la génération de liquidités s'élève à 533 millions de CHF (421 millions de CHF au cours de l'exercice précédent), soit une hausse de 26%. Le cash-flow résultant de l'activité d'exploitation indiqué, qui s'élève à 469 millions de CHF, est également en hausse de 26% par rapport à l'année précédente (373 millions de CHF).

Les investissements dans le développement des activités de services, dans de nouvelles centrales ainsi que dans l'infrastructure de réseau s'élèvent pour l'exercice 2019 à 575 millions de CHF (485 millions de CHF l'exercice précédent). Les deux tiers environ de ce montant ont été investis dans le développement de l'activité de services. Environ 165 millions de CHF ont été investis dans le renouvellement et l'entretien, dont 75% a été injecté dans le réseau. Les acquisitions et les investissements ont pu être financés avec les fonds dégagés en 2019. Les liquidités disponibles à court terme restent inchangées à environ 0,9 milliard de CHF en fin d'exercice, en tenant compte des placements financiers à court terme.

En millions de CHF	2018	2019	Variation en %
Funds from operations avant utilisation des provisions nucléaires	432,4	647,5	50 %
Funds from operations	384,5	583,9	52 %
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation avant utilisation des provisions nucléaires	421,3	532,5	26 %
Utilisation des provisions nucléaires sans droit à remboursement au niveau des fonds d'Etat	-16,7	-27,3	63 %
Utilisation des provisions nucléaires avec droit à remboursement au niveau des fonds d'Etat	-31,2	-36,3	16 %
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation	373,4	468,9	26 %
Liquidités par 31.12.	1 094,9	910,8	-17 %

### La situation des fonds propres et du financement continue de soutenir la flexibilité financière et opérationnelle

Le total du bilan a légèrement augmenté de près de 2% par rapport à la fin de l'année 2018, s'établissant à 9,2 milliards de CHF. La hausse est en particulier due à la première application de la nouvelle norme IFRS 16 portant sur les contrats de locations qui a conduit à une augmentation des actifs à long terme d'environ 140 millions de CHF et à une hausse des engagements de location de même ampleur. Malgré l'augmentation du total du bilan, la part des fonds propres passe, notamment en raison du bénéfice annuel élevé, à 40,4% (fin 2018: 38,4%).

En millions de CHF	2018	2019
Actifs circulants	2 242,8	2 038,5
Actifs immobilisés	6 810,5	7 200,0
Engagements à court terme	1 547,0	1 287,1
Engagements à long terme	4 034,0	4 216,2
Fonds propres	3 472,3	3 735,2
<b>Total du bilan</b>	<b>9 053,3</b>	<b>9 238,5</b>

La situation financière de BKW demeure solide. L'endettement net (les engagements financiers moins les immobilisations financières à court terme et les liquidités) a augmenté de 151 millions de CHF pour s'établir à 626 millions de CHF à la fin de l'exercice. La première application de la nouvelle norme IFRS 16 portant sur les contrats de locations constitue la cause de cette augmentation. Sans tenir compte de cet effet comptable, l'endettement net se situerait au niveau de l'année précédente, et ce, malgré l'importante activité d'acquisitions.

Un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions de CHF arrivé à échéance a été remboursé en juillet 2019. Dans le même temps, BKW a émis avec grand succès un green bond de 200 millions de CHF à 0,25% sur huit ans. Le refinancement partiel conduira à l'avenir à des économies d'intérêts d'environ 11 millions de CHF. Par ailleurs, BKW dispose toujours d'un crédit consortial inutilisé de 250 millions de CHF. Ainsi, le cadre de financement nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie et à la préservation de la liberté d'action financière et opérationnelle reste suffisant et garanti à tout moment.

### Augmentation du dividende

Sur la base du bénéfice net corrigé afin de tenir compte de la performance exceptionnelle des fonds de désaffectation et de gestion des déchets, un dividende de 2,20 CHF par action (+ 22% par rapport à l'année précédente) sera proposé à l'assemblée générale. Cela correspond à un taux de distribution d'environ 40% sur le bénéfice net corrigé. Le rendement du dividende s'élève à 3,1% sur la base du cours en vigueur à la fin d'année (2,6% l'exercice précédent). Le dividende proposé se fonde sur les principes stables de la politique en matière de dividende de BKW.

### Perspectives

Pour l'exercice 2020, BKW s'attend à un EBIT opérationnel en baisse (également sans effets exceptionnels) par rapport à 2019, dans une fourchette de 380 à 400 millions de CHF. Ces perspectives supposent d'une part une normalisation de l'activité de négoce et des rendements des fonds de désaffectation et de gestion des déchets, et d'autre part tiennent compte de la hausse des prix de l'électricité et d'une poursuite de la croissance rentable de l'activité de services. Les répercussions du coronavirus sur l'économie en général et sur BKW en particulier sont pour le moment difficiles à estimer. Cependant, le positionnement solide de BKW dans le secteur de l'énergie et pour les activités de services sera ici un véritable atout.

GROUPE BKW

# Comptes du groupe BKW

## COMPTES DU GROUPE BKW

## Compte de résultat consolidé

En millions de CHF	Note	2018	2019
Chiffre d'affaires net	8	2 525,5	2 710,8
Prestations propres activées		74,8	71,6
Autres produits d'exploitation		74,9	84,2
<b>Prestation globale</b>		<b>2 675,2</b>	<b>2 866,6</b>
Approvisionnement/transport d'énergie	9	-938,6	-796,0
Matériel et prestations de tiers		-347,1	-422,6
Charges de personnel	10	-589,3	-767,6
Autres charges d'exploitation	11	-203,9	-202,0
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-2 078,9</b>	<b>-2 188,2</b>
<b>Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA)</b>		<b>596,3</b>	<b>678,4</b>
Amortissements et dépréciations	12	-208,1	-280,7
Résultat des sociétés associées	21	28,3	35,7
<b>Résultat d'exploitation (EBIT)</b>		<b>416,5</b>	<b>433,4</b>
Produits financiers	13	10,4	156,6
Charges financières	13	-178,0	-112,5
<b>Résultat avant impôts sur le bénéfice (EBT)</b>		<b>248,9</b>	<b>477,5</b>
Impôts sur le bénéfice	14	-45,9	-73,9
<b>Bénéfice net</b>		<b>203,0</b>	<b>403,6</b>
dont:			
– Part des actionnaires BKW		186,4	391,2
– Participations ne donnant pas le contrôle		16,6	12,4
Résultat par action en CHF (non dilué)	15	3,56	7,42
Résultat par action en CHF (dilué)	15	3,53	7,42

## COMPTES DU GROUPE BKW

## Compte de résultat global consolidé

En millions de CHF	Note	2018	2019
<b>Bénéfice net</b>		<b>203,0</b>	<b>403,6</b>
Bénéfices/pertes actuariels (sociétés du groupe)	27		
– Bénéfices/pertes actuariels		-39,3	31,6
– Impôts sur le bénéfice		5,0	-7,0
Bénéfices/pertes actuariels (sociétés associées)	21		
– Bénéfices/pertes actuariels		17,2	-14,3
– Impôts sur le bénéfice		-1,4	1,5
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et qui n'ont pas d'incidence sur le compte de résultat	29		
– Ajustements de valeur		-0,2	0,0
<b>Total des postes non recyclables dans le compte de pertes et profits, après impôts</b>		<b>-18,7</b>	<b>11,8</b>
Changes	29		
– Changes		-47,1	-42,0
– Transfert au compte de pertes et profits		0,1	0,0
Opérations de couverture (sociétés du groupe)	29		
– Ajustements de valeur		-0,3	0,0
Opérations de couverture (sociétés associées)	29		
– Ajustements de valeur		0,0	-4,7
<b>Total des postes recyclables dans le compte de pertes et profits, après impôts</b>		<b>-47,3</b>	<b>-46,7</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		<b>-66,0</b>	<b>-34,9</b>
<b>Résultat global</b>		<b>137,0</b>	<b>368,7</b>
dont:			
– Part des actionnaires BKW		117,6	358,7
– Participations ne donnant pas le contrôle		19,4	10,0

## COMPTES DU GROUPE BKW

## Bilan consolidé

En millions de CHF	Note	31.12.2018	31.12.2019
<b>Actif</b>			
Liquidités	34	817,4	683,5
Créances résultant de ventes et de prestations et autres créances	16	720,1	687,0
Actifs contractuels	17	93,3	140,6
Créances fiscales en cours		19,6	20,0
Immobilisations financières	20	277,5	227,3
Produits dérivés	30	197,7	132,4
Stocks	18	43,5	55,9
Comptes de régularisation	19	73,7	91,8
<b>Total actif circulant</b>		<b>2 242,8</b>	<b>2 038,5</b>
Immobilisations financières	20	1 279,2	1 302,5
Produits dérivés	30	35,4	7,0
Participations dans des sociétés associées	21	1 481,7	1 422,6
Immobilisations corporelles	22	3 234,8	3 419,9
Actifs incorporels	23	747,4	1 013,7
Créances fiscales latentes	14	32,0	34,3
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>6 810,5</b>	<b>7 200,0</b>
<b>Total actif</b>		<b>9 053,3</b>	<b>9 238,5</b>
<b>Passif</b>			
Engagements résultant de ventes et de prestations et autres engagements	24	551,0	551,6
Passifs contractuels	17	41,5	72,3
Impôts passifs en cours		41,2	75,6
Engagements financiers	25	413,3	89,1
Produits dérivés	30	192,5	106,8
Provisions	26	67,6	193,8
Comptes de régularisation	19	239,9	197,9
<b>Total engagements à court terme</b>		<b>1 547,0</b>	<b>1 287,1</b>
Engagements financiers	25	1 156,1	1 447,3
Produits dérivés	30	52,9	22,8
Engagement de prévoyance du personnel	27	195,7	238,8
Autres engagements	28	407,7	410,5
Provisions	26	1 777,2	1 641,1
Impôts différés passifs	14	444,4	455,7
<b>Total engagements à long terme</b>		<b>4 034,0</b>	<b>4 216,2</b>
<b>Total engagements</b>		<b>5 581,0</b>	<b>5 503,3</b>
Capital-actions	29	132,0	132,0
Réserves provenant de capitaux	29	41,3	41,3
Réserves provenant de bénéfices	29	3 270,6	3 562,9
Autres réserves	29	-240,3	-272,8
Actions propres	29	-4,8	-1,5
<b>Total part des actionnaires BKW</b>		<b>3 198,8</b>	<b>3 461,9</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		273,5	273,3
<b>Total fonds propres</b>		<b>3 472,3</b>	<b>3 735,2</b>
<b>Total passif</b>		<b>9 053,3</b>	<b>9 238,5</b>

## COMPTES DU GROUPE BKW

## Variation des fonds propres consolidés

En millions de CHF	Capital-actions	Réserves provenant de capitaux	Réserves provenant de bénéfices	Autres réserves	Actions propres	Part des actionnaires BKW	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<b>Fonds propres au 01.01.2018</b>	<b>132,0</b>	<b>41,3</b>	<b>3 204,9</b>	<b>-171,7</b>	<b>-65,8</b>	<b>3 140,7</b>	<b>264,0</b>	<b>3 404,7</b>
Bénéfice net			186,4			186,4	16,6	203,0
Autres éléments du résultat global				-68,7		-68,7	2,7	-66,0
<b>Résultat global</b>			<b>186,4</b>	<b>-68,7</b>		<b>117,7</b>	<b>19,3</b>	<b>137,0</b>
Dividendes			-94,4			-94,4	-8,5	-102,9
Transactions avec les actions propres					61,0	29,1		29,1
Rémunérations en actions			4,7			4,7		4,7
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle						-2,2	-1,1	-3,3
Changements dans le périmètre de consolidation						0,0	0,3	0,3
Remboursement de capitaux pour les participations ne donnant pas le contrôle						0,0	-0,5	-0,5
Variation des engagements à l'égard des participations non majoritaires			3,2			3,2		3,2
Cession sans incidence sur le compte de résultat d'actifs évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			-0,1	0,1		0,0		0,0
<b>Fonds propres au 01.01.2018</b>	<b>132,0</b>	<b>41,3</b>	<b>3 270,6</b>	<b>-240,3</b>	<b>-4,8</b>	<b>3 198,8</b>	<b>273,5</b>	<b>3 472,3</b>
Bénéfice net			391,2			391,2	12,4	403,6
Autres éléments du résultat global				-32,5		-32,5	-2,4	-34,9
<b>Résultat global</b>			<b>391,2</b>	<b>-32,5</b>		<b>358,7</b>	<b>10,0</b>	<b>368,7</b>
Dividendes			-95,0			-95,0	-7,4	-102,4
Transactions avec les actions propres					3,3	-1,8		-1,8
Rémunérations en actions			5,2			5,2		5,2
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle						-0,2	-1,5	-1,7
Vente de participations ne donnant pas le contrôle						-0,1	0,2	0,1
Changements dans le périmètre de consolidation						0,0	-1,0	-1,0
Remboursement de capitaux pour les participations ne donnant pas le contrôle						0,0	-0,5	-0,5
Variation des engagements à l'égard des participations non majoritaires						-3,7		-3,7
<b>Fonds propres au 31.12.2019</b>	<b>132,0</b>	<b>41,3</b>	<b>3 562,9</b>	<b>-272,8</b>	<b>-1,5</b>	<b>3 461,9</b>	<b>273,3</b>	<b>3 735,2</b>

## COMPTES DU GROUPE BKW

## Flux de trésorerie consolidés

En millions de CHF	Note	2018	2019
Résultat avant impôts sur le bénéfice		248,9	477,5
Correction des transactions sans incidence sur les liquidités	34	183,5	170,0
Variation de l'actif circulant net (hors immobilisations, engagements financiers à court terme et produits dérivés)		49,6	-67,2
Impôts sur le bénéfice payés		-57,4	-45,7
Autres dépenses/rentées financières		-3,3	-2,1
<b>Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation avant utilisation des provisions nucléaires<sup>1</sup></b>		<b>421,3</b>	<b>532,5</b>
Utilisation des provisions nucléaires avec droit à remboursement au niveau des fonds d'Etat <sup>1</sup>		-16,7	-27,3
Utilisation des provisions nucléaires sans droit à remboursement au niveau des fonds d'Etat <sup>1</sup>		-31,2	-36,3
<b>Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation</b>		<b>373,4</b>	<b>468,9</b>
Investissements en immobilisations corporelles	22	-228,2	-222,7
Désinvestissements en immobilisations corporelles		29,4	11,4
Acquisition de nouvelles sociétés du groupe	7/34	-121,8	-244,6
Cession de sociétés du groupe		-0,9	-2,6
Investissements dans des sociétés associées	21	-43,2	0,0
Désinvestissements dans des sociétés associées		35,9	33,4
Versements aux fonds de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs <sup>1</sup>		-43,6	-30,4
Remboursements des fonds de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs <sup>1</sup>		0,0	46,6
Investissements en autres immobilisations financières à long et court termes		-50,9	-22,2
Désinvestissements en autres immobilisations financières à long et court termes		171,0	161,6
Investissements en actifs incorporels	23	-29,3	-11,7
Désinvestissements en actifs incorporels		0,5	0,0
Intérêts perçus		6,0	3,6
Dividendes perçus		19,9	21,7
<b>Cash-flow résultant de l'activité d'investissement</b>		<b>-255,2</b>	<b>-255,9</b>
Vente/achat d'actions propres	29	-6,6	-1,9
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-3,3	-1,7
Vente de participations ne donnant pas le contrôle		0,0	0,1
Remboursement de capitaux pour les participations ne donnant pas le contrôle		-0,5	-0,5
Augmentation des engagements financiers à court et long termes		214,7	227,2
Diminution des engagements financiers à court et long termes		-197,2	-439,3
Augmentation des autres engagements à long terme		25,1	22,8
Diminution des autres engagements à long terme		-5,0	-0,4
Intérêts versés		-46,2	-45,0
Dividendes distribués		-102,9	-102,4
<b>Cash-flow résultant de l'activité de financement</b>		<b>-121,9</b>	<b>-341,1</b>
Différences de change sur liquidités		-4,4	-5,8
<b>Variation nette des liquidités</b>		<b>-8,1</b>	<b>-133,9</b>
<b>Liquidités au début de l'exercice</b>		<b>825,5</b>	<b>817,4</b>
<b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>	<b>34</b>	<b>817,4</b>	<b>683,5</b>

1 Nouveaux postes présentés afin d'améliorer l'évaluation des flux de trésorerie liés à la désaffectation et à la gestion des déchets de la centrale nucléaire de Mühleberg. L'exercice précédent a été adapté en conséquence. La nouvelle présentation est expliquée dans la note 34.

# Annexe aux comptes du groupe

## 1 Activité

BKW SA, Berne (CH), constitue, conjointement avec les sociétés du groupe (ci-après dénommées BKW ou le groupe BKW), une entreprise spécialisée dans l'énergie et les infrastructures présente à l'international. L'entreprise propose à sa clientèle des solutions globales en s'appuyant sur son réseau de sociétés et de compétences. Elle planifie, construit et exploite des infrastructures de production d'énergie et d'approvisionnement pour les entreprises, les particuliers et le secteur public et propose des modèles commerciaux numériques dans le domaine des énergies renouvelables. Le portefeuille de prestations du groupe BKW va de la planification et du conseil en ingénierie pour des projets liés à l'énergie, à l'infrastructure et à l'environnement, jusqu'à la construction, les prestations de service et la maintenance de réseaux d'énergie, de télécommunication, de transport et d'eau en passant par des offres intégrées dans le domaine de la technique du bâtiment.

## 2 Principes de la présentation des comptes

### 2.1 Principes généraux

Les comptes du groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de BKW. Ils satisfont par ailleurs aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes. La date de clôture des états financiers consolidés est fixée au 31 décembre. Ces derniers sont établis en francs suisses (CHF).

Les comptes du groupe sont établis sur la base des coûts d'acquisition historiques; les exceptions sont décrites dans les principes de comptabilisation et d'évaluation.

### 2.2 Application des nouvelles normes et interprétations

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, BKW appliquera différentes normes et interprétations nouvelles et révisées qui, à l'exception des modifications détaillées à la note 3 concernant la nouvelle norme IFRS 16 sur les contrats de location, n'ont pas d'incidence majeure sur la situation financière, le patrimoine et les résultats de BKW.

### 2.3 Application des nouvelles normes et interprétations à l'avenir

Les normes et interprétations nouvelles et révisées ci-après étaient publiées à la date de clôture. Toutefois, elles ne seront applicables que lors d'exercices ultérieurs. BKW prévoit d'appliquer les modifications à compter de la date respective d'entrée en vigueur (entrée en vigueur pour les exercices qui commencent à la date indiquée entre parenthèses ou après):

- Modifications de la norme IFRS 3 – «Définition d'une entreprise» (1<sup>er</sup> janvier 2020)
- Modifications des normes IAS 1 et IAS 8 – «Définition de la matérialité» (1<sup>er</sup> janvier 2020)
- Modifications des normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – «Réforme des taux d'intérêt de référence» (1<sup>er</sup> janvier 2020)
- Modifications des renvois au concept-cadre des normes IFRS (1<sup>er</sup> janvier 2020)
- Modifications des normes IFRS 10 et IAS 28 – «Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise» (date indéterminée)

Ces modifications ne devraient pas avoir d'impact majeur sur les états financiers consolidés de BKW.

### 3 Modifications des principes de présentation des comptes

La première application de la norme IFRS 16 a eu un impact significatif sur les comptes du groupe. Les paragraphes ci-dessous décrivent en détail les effets de la norme IFRS 16, ainsi que les principes comptables et d'évaluation nouvellement ou différemment applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### IFRS 16 – «Contrats de location»

La norme IFRS 16 modifie les prescriptions relatives à l'inscription au bilan des contrats de location et remplace l'ancienne norme IAS 17 ainsi que les interprétations associées. La norme prévoit pour le preneur un modèle de comptabilisation exigeant l'inscription au bilan de presque tous les actifs (droit d'utilisation sur l'actif loué) et des dettes résultant de contrats de location. La distinction entre les contrats de location simple et de location-financement disparaît pour le preneur. Le droit d'utilisation est amorti de manière linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée de vie économique de l'actif loué comptabilisée. L'engagement de leasing est repris au taux d'intérêt effectif selon la méthode du coût amorti et en tenant compte des paiements au titre du leasing. L'actualisation de l'engagement de leasing est calculée sur la base de taux marginaux d'endettement adaptés à la période et au pays, sauf si le taux implicite des paiements au titre de la location est connu. Dans les flux de trésorerie, la part de l'amortissement résultant des nouveaux contrats de location inscrits au bilan diminue le cash-flow résultant de l'activité de financement. Jusqu'ici, les paiements locatifs issus de contrats de location opérationnels ont diminué le cash-flow résultant de l'activité d'exploitation. Les paiements d'intérêts sont comptabilisés comme cash-flow résultant de l'activité de financement.

L'inscription au bilan du bailleur correspond pour l'essentiel aux anciennes prescriptions de la norme IAS 17. La classification en contrat de location simple et contrat de location-financement est maintenue pour le bailleur en fonction de la répartition des opportunités et des risques résultant de l'actif.

La première application de la norme IFRS 16 est intervenue selon l'approche rétrospective modifiée, comme prévu par les dispositions transitoires. Les chiffres comparatifs pour l'exercice 2018 n'ont pas été modifiés.

Dans le cadre de l'application du droit d'option prévu par la norme, il n'a pas été vérifié, pour les contrats de location conclus avant la date du changement, si un contrat constituait ou contenait un contrat de location à la date de la première application, mais on a maintenu l'ancienne estimation selon les normes IAS 17 et IFRIC 4. En outre, BKW a tiré profit des simplifications concernant les contrats de location à court terme et de faible valeur. Les paiements au titre de contrats de location d'une durée inférieure ou égale à un an et ceux au titre de contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur seront, comme le permet le droit d'option, comptabilisés en dépenses sur une base linéaire pour la durée du contrat de location. A la date de la première application, les contrats de location expirant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ont été classés comme des contrats de location à court terme, quelle que soit leur date de prise d'effet.

Dans le cadre du passage à la norme IFRS 16, les actifs des droits d'utilisation afférents à des objets de contrats de location d'un montant de 139,7 millions de CHF (poste au bilan «Immobilités corporelles») et les dettes au titre de contrats de location (poste au bilan «Engagements financiers») seront saisis avec le même montant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le changement n'avait pas d'incidence sur les fonds propres au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les dettes au titre de contrats de location simple au 31 décembre 2018 permettent de déterminer le solde d'ouverture suivant des dettes au titre de contrats de location au 1<sup>er</sup> janvier 2019:

	En millions de CHF
Dettes découlant de contrats de location simple au 31.12.2018	82,0
Paiements minimaux (valeur nominale) des dettes découlant de la location-financement au 31.12.2018	36,6
Simplification de l'application pour les contrats de location à court terme	-2,0
Simplification de l'application pour les contrats de location avec actifs de faible valeur	-1,5
Options de prolongation et de résiliation suffisamment sûres	79,1
<b>Valeur nominale des dettes au titre de contrats de location au 01.01.2019</b>	<b>194,2</b>
Déduction des intérêts non courus	-24,1
<b>Valeur actuelle des dettes au titre de contrats de location au 01.01.2019</b>	<b>170,1</b>
Valeur actuelle des dettes découlant de la location-financement au 31.12.2018	-30,4
<b>Dettes supplémentaires au titre de contrats de location comptabilisées du fait de la première application de la norme IFRS 16 au 01.01.2019</b>	<b>139,7</b>

Les engagements supplémentaires découlant de leasing-financement inscrits au bilan sur la base du taux marginal d'endettement ont été actualisées au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le taux d'intérêt moyen pondéré s'élevait à 2,3%.

Les paiements issus des contrats de location opérationnels en cours ne sont plus comptabilisés dans les charges d'exploitation. Il en a résulté un allègement du résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations de 26,3 millions de CHF dans le compte de résultat. En revanche, des amortissements d'une grandeur analogue ont été effectués sur les nouveaux droits d'utilisation, de sorte qu'il en résulte un effet limité au niveau de l'EBIT.

## 4 Consolidation

### 4.1 Principes de consolidation

La consolidation se fonde sur les comptes des différentes sociétés du groupe qui ont été établis selon des principes d'évaluation et de présentation uniformes. Les soldes, transactions, bénéfices et charges internes au groupe sont entièrement éliminés.

A une exception près, toutes les sociétés du groupe ont fixé la date de clôture au 31 décembre. Pour certaines sociétés associées et dans le cas d'un accord conjoint, la date de clôture est différente de celle de BKW, car ces sociétés clôturent leur exercice comptable le 30 septembre afin de faire coïncider ce dernier avec l'année hydrologique. Pour la consolidation de ces sociétés, la clôture est fixée en principe au 30 septembre. Des ajustements sont effectués pour les transactions importantes réalisées entre la date de clôture des sociétés et celle de BKW.

### 4.2 Périmètre de consolidation

#### Sociétés du groupe

Les sociétés sous contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Il n'existe aucune restriction majeure au transfert de liquidités des filiales à la société mère.

#### Accords conjoints

Les sociétés sous contrôle commun («joint control») sont traitées comme des entreprises communes («joint-ventures») ou des activités communes («joint operations»). Pour les «joint operations», l'intégration dans les comptes du groupe se fait avec leurs parts respectives d'actifs et de passifs ainsi que de produits et de charges; pour les «joint-ventures», elle se fait au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

#### Sociétés associées

Les participations dans les sociétés sur lesquelles BKW peut exercer une influence déterminante sans toutefois en détenir le contrôle sont classées dans la catégorie des sociétés associées et évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. En règle générale, on parle d'une influence déterminante lorsque la part des droits de vote est située entre 20 et 50%. Dans certaines circonstances, on peut déjà être en présence d'une influence déterminante si la part des droits de vote est inférieure à 20% lorsqu'il existe des droits contractuels. C'est notamment le cas pour les entreprises partenaires.

Les entreprises partenaires sont des sociétés qui construisent et exploitent des centrales ou gèrent les droits de prélèvement d'énergie de centrales et planifient des entrepôts nucléaires. L'énergie produite par ces dernières est achetée au coût de revient selon des accords contractuels (remboursement et intérêts des fonds de tiers inclus). Les entreprises partenaires sont rattachées au segment Energie.

### 4.3 Acquisition et cession de sociétés du groupe

Les sociétés nouvellement acquises par BKW sont intégrées aux comptes du groupe à la date de la prise de contrôle. Les actifs nets acquis sont évalués à leur juste valeur (fair value) et intégrés selon la méthode de l'acquisition. Lorsque le prix d'achat est plus élevé que la valeur des actifs nets acquis, la différence correspondante est portée à l'actif au titre de goodwill. Toute différence négative constatée est immédiatement inscrite au compte de pertes et profits.

Les sociétés du groupe cédées sont sorties du bilan à la date de la perte de contrôle. BKW inscrit la différence entre le produit de la vente et la valeur des actifs nets cédés au compte de pertes et profits à cette même date. L'éventuel goodwill ainsi que les différences de change cumulées et les variations de valeurs enregistrées sur les instruments financiers inscrites dans les autres éléments du résultat global sont éliminés via le compte de pertes et profits avec les plus-values et les moins-values résultant de la vente.

Dans le cadre d'acquisitions, des participations ne donnant pas le contrôle, et parfois des options de vente, sont octroyées et BKW perçoit des options d'achat aux mêmes conditions. Si BKW jouit en conséquence de la propriété économique, la transaction est présentée comme si les actions correspondantes avaient été également acquises. Sinon, les participations ne donnant pas le contrôle sont prises en compte.

Les frais de transaction liés aux acquisitions sont comptabilisés dans les autres charges d'exploitation.

### 4.4 Change

Le rapport est établi en francs suisses (CHF). BKW comptabilise les transactions en devises au cours du jour. Les gains et pertes de change découlant de telles transactions et de la réévaluation des positions en devises à la date de clôture du bilan sont pris en compte dans le résultat financier.

Pour la conversion en francs suisses des comptes annuels des sociétés du groupe qui établissent leur bouclage en devises, les principes suivants sont appliqués:

- Bilan converti au cours en vigueur à la date de clôture du bilan (31 décembre)
- Compte de pertes et profits converti au cours moyen de l'exercice
- Flux de trésorerie convertis au cours moyen de l'exercice

	Cours de change au 31.12.2018	Cours de change au 31.12.2019	Moyenne 2018	Moyenne 2019
CHF/EUR	1,1269	1,0854	1,1550	1,1127

Le goodwill et les adaptations de la juste valeur des actifs nets de sociétés établissant leurs comptes en devises réalisés à l'occasion de l'affectation du coût d'acquisition sont comptabilisés en devises.

Les différences de change résultant de la conversion des comptes annuels de sociétés du groupe, sociétés associées et accords conjoints établis en devises sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

## 5 Principes comptables et d'évaluation

### 5.1 Présentation du chiffre d'affaires

BKW réalise des produits dans ses trois secteurs Energie, Réseaux et Prestations.

#### Energie

Les produits sur le segment Energie comprennent essentiellement les produits provenant de la vente d'énergie à des clients finaux et à des partenaires de distribution en Suisse, les produits du négoce d'énergie provenant de la vente d'électricité, de certificats et de matières premières sur le marché de commerce de gros, les produits provenant de l'injection directe d'énergie de centrales nucléaires avec la rétribution du courant injecté et les produits provenant de la production de chaleur.

Dans le secteur de l'énergie, les dispositions de la norme IFRS 15 prévoient des opérations pour compte propre («Exonération pour compte propre» selon la norme IFRS 9). Les produits provenant de ces activités commerciales sont généralement comptabilisés sur la durée de la prestation convenue. Toutefois, comme l'énergie est consommée en même temps que la livraison est effectuée, la vente de l'énergie donne immédiatement droit à une rémunération qui est directement équivalente à la valeur de l'énergie livrée au client. Par conséquent, ces cas sont soumis à une règle d'exception prévue par la norme IFRS 15 concernant la comptabilisation du chiffre d'affaires et le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur du montant devant être facturé. Les produits sont ainsi considérés comme réalisés et comptabilisés dans le chiffre d'affaires dès lors que la livraison a eu lieu.

Dans le négoce d'énergie, la comptabilisation du chiffre d'affaires varie en fonction de l'objet des transactions. Certaines opérations de négoce d'énergie sont conclues dans le cadre de la gestion active du parc de centrales ou en vue de la couverture physique de contrats de fourniture ou de prélèvement d'énergie. Ce type d'opérations de gestion est réparti en opérations pour compte propre et en opérations de couverture. Le chiffre d'affaires brut généré par les opérations pour compte propre est soumis aux dispositions de la norme IFRS 15 et comptabilisé brut dans le chiffre d'affaires à la date de la livraison.

Les opérations de couverture résultent d'activités élargies de gestion du portefeuille de production, qui comprennent la conclusion d'autres opérations pour la couverture de la production propre. Ces opérations de couverture supplémentaires sont considérées comme des instruments financiers selon la norme IFRS 9. D'autres opérations de négoce sont effectuées dans l'unique intention de dégager une marge commerciale. Ces opérations répondent également à la définition d'instruments financiers selon la norme IFRS 9.

Les activités liées à l'énergie et qualifiées d'instruments financiers sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture du bilan, et leur résultat net, réalisé ou non, est comptabilisé dans le chiffre d'affaires sous «Résultat de la couverture des variations du prix de l'énergie» ou sous «Résultat du négoce d'énergie pour compte propre» (cf. note 38.2). Le résultat se compose de deux éléments: des bénéfices ou pertes effectivement réalisés dans le cadre des opérations en cours d'exécution d'une part, et des bénéfices ou pertes non réalisés résultant de l'évaluation à leur juste valeur des contrats en cours d'autre part.

## Réseaux

Les produits réalisés par le Secteur Réseaux proviennent notamment de la compensation de l'indemnisation pour l'utilisation du réseau de distribution (redevances réseaux). Les produits provenant de l'acheminement d'énergie sont généralement comptabilisés sur la durée de la prestation convenue. L'acheminement de l'énergie donne immédiatement droit à une rémunération qui est directement équivalente à la valeur de l'acheminement fait au client. Cette prestation est soumise à la règle d'exception de la norme IFRS 15 concernant la comptabilisation du chiffre d'affaires. BKW applique cette règle d'exception et comptabilise le chiffre d'affaires à hauteur du montant qui doit être facturé. Les produits sont ainsi considérés comme réalisés et comptabilisés dans le chiffre d'affaires dès lors que la livraison a eu lieu.

Les coûts de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) réimputables aux clients et les coûts d'utilisation du réseau pour les gestionnaires de réseau tiers ne sont pas comptabilisés dans le chiffre d'affaires en vertu des dispositions relatives aux relations entre principal et agent, mais sont représentés sous forme de montants nets des charges de transport et d'approvisionnement en énergie correspondantes.

## Prestations

Les produits du Segment Prestations résultent principalement des prestations de planification et de conseil en ingénierie fournies pour des projets liés à l'énergie, aux infrastructures et à l'environnement, ainsi que des prestations de planification et d'installation fournies dans la technique du bâtiment mais aussi dans la construction, le service et la maintenance des réseaux d'énergie, de télécommunication, de transport et d'eau. Il s'agit essentiellement de mandats de fabrication de clients. Compte tenu des règles contractuelles relatives à ces prestations de services et qui accordent à BKW le droit à une rémunération pour les prestations fournies, le chiffre d'affaires est comptabilisé en rapport avec une période donnée. Le degré de réalisation des prestations est mesuré sur la base de la méthode cost-to-cost. Les coûts d'acquisition de contrats clients ne sont pas comptabilisés à l'actif, dans la mesure où ces derniers seraient amortis en une année.

## 5.2 Créances et engagements résultant de ventes et de prestations/comptes de régularisation

Les créances et engagements résultant de livraisons et de prestations sont inscrits au bilan selon la méthode du coût amorti sous forme d'instruments financiers selon la norme IFRS 9. Le modèle «expected credit loss», orienté sur l'avenir, est désormais appliqué pour calculer les dépréciations des créances.

Quel que soit leur montant, les créances résultant de livraisons et de prestations sont évaluées individuellement en fonction de leur valeur effective et des ajustements de valeur individuels sont éventuellement constitués. Concernant les créances résultant de livraisons et de prestations dans le négoce d'énergie, des contreparties pour les prêts sont définies sur la base de notations externes ou internes, et les dépréciations correspondantes sont comptabilisées pour les pertes prévues au cours des douze prochains mois. Le modèle de dépréciation simplifié est appliqué aux autres créances résultant de livraisons et de prestations. Les actifs sont ainsi évalués sur la base de leurs échéances et rassemblés en différents groupes. Ces groupes sont rattachés à différents taux de dépréciation calculés sur la base de données historiques pour les pertes prévues sur la durée restante.

Les comptes de régularisation servant à la délimitation périodique des charges et des produits sont également inscrits au bilan sur la base de leur valeur nominale et répartis en comptes de régularisation financiers et autres comptes de régularisation. Les régularisations financières sont constituées par les prestations fournies ou acquises sur une base contractuelle qui n'ont pas encore été facturées à la date de clôture du bilan. Pour les comptes de régularisations financières, une dépréciation forfaitaire est appliquée selon le modèle de dépréciation simplifié de la norme IFRS 9.

### 5.3 Créances issues/engagements issus de commandes client

Les «créances issues de commandes client» (actifs contractuels) sont rattachées à des prestations de planification et de conseil en ingénierie fournies pour des projets liés à l'énergie, aux infrastructures et à l'environnement, ainsi que des prestations de planification et d'installation fournies dans la technique du bâtiment mais aussi dans la construction, le service et la maintenance des réseaux d'énergie, de télécommunication, de transport et d'eau. Il s'agit essentiellement de mandats de fabrication de clients pour lesquels il existe un droit à une contrepartie pour des biens ou des services transférés au client. Si des contreparties sont perçues avant le transfert des biens ou des services au client, un engagement contractuel «Engagements issus de commandes client» est comptabilisé.

Pour évaluer les commandes client, BKW estime le degré de réalisation des prestations. Le degré de réalisation des prestations est mesuré sur la base de la méthode cost-to-cost. Les commandes client sont appréciées au regard de leur risque de crédit et évaluées selon le modèle de dépréciation simplifié de la norme IFRS 9. Les pertes attendues sont aussitôt intégralement provisionnées.

### 5.4 Stocks

#### 5.4.1 Matériel mis en réserve

Le matériel de construction du réseau et des activités traditionnelles liées aux installations électriques mis en réserve est inscrit au bilan à son coût d'acquisition ou de production, ou à sa valeur de cession nette si celle-ci est inférieure au coût d'acquisition ou de production. Les coûts d'acquisition ou de production des matériaux bruts et auxiliaires sont évalués sur la base d'une moyenne mobile pondérée. Les coûts affectés aux produits finis et semi-finis englobent tous les coûts qui sont directement imputables à ces produits ainsi qu'une part des frais généraux de fabrication. La valeur du matériel mis en réserve dont l'efficacité de rotation des stocks est insuffisante est ajustée en partie ou intégralement.

#### 5.4.2 Quotas d'émission de CO<sub>2</sub> et certificats verts

Pour les quotas d'émission de CO<sub>2</sub> détenus dans le cadre de systèmes nationaux ou internationaux d'échange de quotas en vue de l'acquittement des taxes correspondantes, BKW a retenu la méthode dite «net liability approach». Les quotas sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de cession nette si celle-ci est inférieure au coût d'acquisition. Dès que les émissions réelles dépassent les quotas d'émission attribués à l'origine et encore détenus, une provision est constituée. La valeur des quotas d'émission et des certificats est réalisée au moment de la vente de ces derniers ou de leur restitution aux autorités en compensation des émissions occasionnées.

Les certificats verts attestent la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables et peuvent être vendus séparément de la fourniture d'électricité. Les recettes provenant des certificats verts issus de la production propre sont enregistrées à la date de la production d'énergie pour le montant du produit estimé de la vente. Les certificats verts acquis sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les opérations portant sur des quotas d'émission ainsi que des certificats et réalisées dans l'unique intention de dégager une marge commerciale, BKW applique la règle d'exception réservée aux courtiers arbitragistes de marchandises. Cette règle d'exception permet d'évaluer les quotas d'émission et les certificats à la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les variations de valeur à la date de clôture du bilan ainsi que les achats et ventes réalisés sont saisis dans le compte de pertes et profits pour leur montant net. Les produits dérivés sur quotas d'émission conclus dans l'intention de réaliser une marge commerciale sont traités de la même façon que les produits dérivés relevant du négoce d'énergie (cf. note 5.6.1).

## 5.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les participations, les titres, les prêts, les placements à terme et les autres actifs financiers. Sont également comptabilisées parmi les immobilisations financières les participations dans les fonds d'Etat qui sont inscrites au bilan selon les dispositions de la norme IFRIC 5, et qui par conséquent n'entrent pas dans le champ d'application des normes IAS 32, IFRS 7 et IFRS 9.

La comptabilisation et la sortie de compte des actifs financiers s'effectuent à la date de la transaction (trade date).

Les titres cotés en bourse appartenant à un portefeuille d'instruments financiers, faisant l'objet d'une gestion commune et pouvant être acquis ou cédés de manière régulière, sont affectés à la catégorie «Objets financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits» et comptabilisés dans l'actif circulant. Les autres titres et participations sont rattachés à la catégorie «Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global» et sont présentés dans les actifs à long terme. Les placements à terme, les prêts et autres actifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti. Selon la norme IFRS 9, des contreparties pour les prêts sont définies sur la base de notations externes ou internes pour les placements à terme et les prêts, et les dépréciations correspondantes sont comptabilisées pour les pertes prévues au cours des douze prochains mois.

Les exploitants de centrales nucléaires sont légalement tenus d'alimenter les fonds d'Etat (Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires et Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires) chaque année. Conformément aux dispositions légales, ces fonds d'Etat remboursent ensuite aux exploitants les coûts résultant des travaux de démantèlement des centrales nucléaires et de l'élimination des déchets. Les paiements ainsi effectués étant considérés comme des remboursements, les versements sont portés à l'actif du bilan au titre de participations dans des fonds d'Etat, conformément à la norme IFRIC 5. Les variations résultant des évaluations du fonds sont portées au compte de pertes et profits par le biais du résultat financier.

## 5.6 Produits dérivés

### 5.6.1 Dérivés énergétiques

BKW pratique le négoce de contrats de type «forward» avec profils fixes ou flexibles et de type «futures», dont les actifs sous-jacents sont l'électricité, le gaz, le pétrole, le charbon et des certificats. Les contrats qui ont été conclus dans l'unique intention de dégager une marge commerciale. Ces transactions et les opérations de couverture résultant d'activités élargies de gestion du portefeuille de production sont traités comme des instruments financiers et qualifiés de dérivés énergétiques.

Les positions ouvertes à la date de clôture du bilan sont comptabilisées à leur juste valeur. Les créances de BKW envers ses contreparties sont portées à l'actif du bilan (poste «Produits dérivés») en tant que valeurs de remplacement positives, les engagements au passif (poste «Produits dérivés»), en tant que valeurs de remplacement négatives. Les valeurs de remplacement positives correspondent aux coûts que devrait supporter BKW pour le remplacement de toutes les transactions présentant une valeur en sa faveur si toutes les contreparties concernées devenaient insolvables en même temps et si lesdites transactions pouvaient être immédiatement remplacées. Les valeurs de remplacement négatives correspondent aux coûts que devraient supporter les contreparties pour le remplacement de toutes les transactions présentant une valeur en leur faveur si BKW ne pouvait plus honorer ses engagements. On procède à une compensation (netting) des transactions en cours présentant des valeurs de remplacement positives ou négatives lorsque les réglementations contractuelles correspondantes le prévoient et que la compensation directe est juridiquement admissible et réalisable.

Les pertes et gains réalisés et non réalisés sur dérivés énergétiques sont comptabilisés comme résultat du négoce pour compte propre et comme résultat de la couverture des variations du prix de l'énergie dans le chiffre d'affaires net.

#### 5.6.2 Inscription au bilan des opérations de couverture (hedge accounting)

Pour se couvrir contre les variations de la juste valeur des éléments de l'actif ou d'un engagement (fair value hedge), contre l'exposition aux variations de flux de trésorerie (cash-flow hedge) et contre les investissements nets à l'étranger (net investment hedge), il est possible de faire appel à des instruments financiers dérivés. Ces instruments sont employés conformément aux principes de la politique en matière de couverture des risques et de risques de crédit.

Les variations de valeur, réalisées ou non, sur des instruments financiers qui, d'un point de vue économique et conformément aux directives du groupe, sont destinés à couvrir les risques de change et de taux résultant des activités courantes, mais qui ne sont pas qualifiés d'opérations de couverture, sont portées au compte de pertes et profits par le biais du résultat financier.

### 5.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés. Les amortissements se font de façon linéaire, suivant un plan basé sur la durée d'utilisation estimée des installations. Des contrôles sont effectués tous les ans pour réévaluer la durée d'utilisation des immobilisations et rechercher les éventuels signes de dépréciation. Les pertes de valeur des immobilisations corporelles sont calculées selon les principes décrits à la note 5.9. Les immobilisations corporelles liées à une concession devant être restituée sans indemnité ne peuvent pas être amorties sur une durée supérieure à la durée attendue de la concession en question.

Les valeurs actuelles des frais estimés pour le démantèlement et la désaffectation des centrales ainsi que pour l'élimination des déchets sont portées à l'actif du bilan avec les coûts d'acquisition ou de production (cf. note 5.13). Les éléments de combustible spécifiquement destinés à la centrale nucléaire sont portés à l'actif du bilan dans les immobilisations corporelles. Compte tenu de la dépréciation, l'amortissement se fait au fur et à mesure de leur combustion.

Les intérêts versés sur les fonds de tiers pendant la phase de réalisation de projets d'investissement à long terme sont portés à l'actif. Les biens-fonds sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition. Les corrections de la valeur d'acquisition ne sont amorties qu'en cas de dépréciation.

Les frais d'entretien et de réparation n'entraînant aucune augmentation de valeur sont directement imputés au compte de pertes et profits. Ces frais ne sont portés à l'actif que s'ils permettent d'allonger la durée de vie initialement estimée du bien concerné ou s'ils induisent d'autres avantages économiques substantiels (réduction des coûts, augmentation du rendement). Les coûts résultant de la mise en conformité avec des conditions imposées par la loi et n'engendrant pas d'intérêts directs futurs ne sont portés à l'actif que s'ils permettent de générer un avantage sur d'autres actifs. Les durées d'utilisation estimées des immobilisations corporelles se situent dans les fourchettes indiquées ci-après, identiques à celles de l'exercice précédent.

Bâtiments	50 ans
Centrales	de 12 à 80 ans
Installations de distribution	de 20 à 60 ans
Installations informatiques	de 10 à 30 ans
Equipements d'exploitation et véhicules	de 3 à 20 ans
Éléments combustibles	selon combustion

Les actifs provenant des droits d'utilisation afférents à des objets de contrats de location sont inscrits au poste de bilan «Immobilisations corporelles». Voir à ce sujet la note 5.15.

## 5.8 Actifs incorporels

Les actifs incorporels englobent les droits d'utilisation, les droits contractuels ou légaux obtenus dans le cadre d'acquisitions, les marques, les relations clients, les logiciels et le goodwill.

Les droits d'utilisation sont des indemnités uniques fixées par contrat, versées à des partenaires contractuels pour l'utilisation de leurs installations d'exploitation, ou des concessions pour la construction et l'exploitation d'installations propres.

Les actifs incorporels sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilisation ou sur une durée qui ne peut excéder la durée du contrat. Le goodwill et les marques ne sont pas amortis suivant un plan, mais affectés aux unités génératrices de trésorerie concernées et contrôlés annuellement ou en présence de signes de dépréciation.

### Droits d'utilisation

Concessions	de 60 à 80 ans
Droits de prélèvement d'énergie	de 36 à 60 ans
Droits d'usage	de 7 à 50 ans
Droits de transit	de 25 à 60 ans

### Autres

Logiciels	de 3 à 8 ans
Listes de clients, technologies	de 4 à 10 ans
Marques	indéfini

## 5.9 Dépréciation (impairment) des actifs à long terme non financiers

A chaque date de clôture du bilan, un contrôle est effectué pour vérifier l'existence de signes de dépréciation d'actifs ou de revalorisation d'actifs ayant fait l'objet d'ajustements de valeur lors des exercices précédents. Si de tels indices sont constatés, la valeur réalisable des actifs concernés est déterminée. Les actifs dont la durée d'utilisation est indéterminée font systématiquement l'objet d'une vérification.

Si la valeur comptable est supérieure à la valeur réalisable, la valeur de l'actif est réajustée par l'intermédiaire du compte de pertes et profits. Si la charge de dépréciation estimée est supérieure à la valeur comptable de l'actif, l'engagement n'est comptabilisé que s'il remplit les conditions pour former une provision ou un autre engagement. La charge de dépréciation d'un actif enregistrée lors des précédents exercices – à l'exception des dépréciations de goodwill – est contre-passée lorsque le contrôle de la valeur réalisable permet de constater l'absence de dépréciation ou une dépréciation limitée. Pour les actifs soumis à amortissement, la contre-passation ne peut pas ramener la valeur d'un actif à un montant excédant la valeur résiduelle qu'il présenterait si sa valeur d'acquisition avait été amortie selon un plan d'amortissement. Les contre-passations sont également inscrites au compte de pertes et profits.

Les contrats de partenariat existants stipulent que les entreprises partenaires doivent facturer l'énergie qu'elles produisent pour leurs actionnaires à son coût de production, indépendamment des prix actuels du marché. Si ces coûts de production se situent au-dessus du prix du marché escompté, une provision pour contrats défavorables d'acquisition d'énergie devra être constituée

pour satisfaire à cette obligation contractuelle. En outre, du fait de l'obligation faite aux actionnaires de reprendre l'énergie à son coût de production, la valeur effective des participations dans les entreprises partenaires évaluées par mise en équivalence est considérée comme établie.

### 5.10 Engagements financiers

Les engagements financiers englobent des engagements financiers porteurs d'intérêts, notamment les emprunts, les prêts et les engagements de leasing. Les emprunts et les prêts sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Les engagements de leasing sont inscrits au bilan conformément à la norme IFRS 16.

### 5.11 Droits d'utilisation cédés

Les droits d'utilisation cédés sont comptabilisés dans les autres engagements à long terme. Ils recouvrent les contributions versées par des tiers au titre de droits de transit pour les installations de transport, les droits d'utilisation des installations ainsi que les contributions aux frais de réseau (contributions au raccordement). L'inscription au bilan s'effectue à la valeur nominale des entrées de trésorerie, déduction faite des dissolutions portées au compte de pertes et profits. L'engagement est amorti de façon linéaire sur la durée d'utilisation de l'installation, celle-ci ne pouvant excéder la durée du contrat relatif au droit cédé.

### 5.12 Prévoyance en faveur du personnel

Divers systèmes de prévoyance en faveur du personnel existent au sein de BKW, conformément aux prescriptions légales. La grande majorité du personnel est affiliée à la Caisse de pension BKW, une institution de prévoyance juridiquement indépendante, répondant aux critères d'un plan à primauté des prestations au sens de la norme IAS 19. Parallèlement, d'autres collaborateurs sont rattachés à d'autres institutions de prévoyance qui relèvent également des régimes à prestations définies.

### 5.13 Provisions

Les provisions tiennent compte de tous les engagements identifiables à la date de clôture du bilan en rapport avec les événements et transactions passés dont la réalisation entraînera vraisemblablement une perte de ressources présentant un avantage économique, et dont le montant n'est certes pas connu de manière exacte, mais peut être estimé de façon fiable. Lorsque la sortie de trésorerie est improbable ou que son montant ne peut être déterminé, elle est présentée sous les engagements conditionnels. Lorsque son montant est fortement dépendant de l'évolution d'un taux d'intérêt, c'est la valeur actuelle qui est retenue comme montant à provisionner.

En sa qualité d'exploitante de la centrale nucléaire de Mühleberg, BKW est légalement tenue de démanteler cette centrale après sa phase d'exploitation s'étant achevée le 20 décembre 2019 et d'en éliminer les déchets nucléaires. Au moment de la mise en service de la centrale, les coûts attendus ont été portés à l'actif et les provisions correspondantes constituées. Chaque année, les frais de gestion des déchets générés en sus par l'exploitation de la centrale sont par ailleurs ont été portés à l'actif et amortis de façon linéaire sur la durée d'utilisation moyenne des éléments de combustible; enfin, les provisions correspondantes sont formées. Les coûts liés à la désaffectation et à la gestion des déchets qui en résultent sont réévalués périodiquement. La valeur actuelle des frais estimés du démantèlement et de l'élimination des déchets est affectée aux provisions et capitalisée annuellement. Le montant correspondant a été porté durant l'exploitation à l'actif avec les coûts d'acquisition ou de production de la centrale et amorti de façon linéaire sur la durée d'utilisation.

Le calcul des provisions pour la désaffectation et la gestion des déchets se fonde sur les hypothèses suivantes, qui ont été modifiées par rapport à l'année précédente:

- Un taux de renchérissement moyen de 1,0% (anciennement 1,5%)
- Un taux d'intérêt de 2,75% (anciennement 3,5%)

Pour la période post-exploitation, en raison de l'horizon à court terme (jusqu'en 2024), un taux de 0,5% est désormais appliqué à la fois pour le renchérissement et l'intérêt.

Les hypothèses utilisées ne reposent plus sur les paramètres définis dans l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG), BKW ne les jugeant plus appropriés compte tenu des adaptations. BKW s'est basée sur ses propres estimations (pour les explications voir la note 6.2). L'ajustement de ces paramètres a entraîné une augmentation ponctuelle des provisions de 13,9 millions de CHF.

BKW possède des participations ne donnant pas de contrôle dans des sociétés qui détiennent des centrales et dont elle est tenue d'acheter l'énergie à son prix de production. Elle réalise des provisions pour les obligations d'achat d'énergie au prix de production qui dépassent les prix de vente attendus et réalisables. Les calculs sont effectués selon la méthode du cash-flow actualisé.

#### 5.14 Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice englobent les impôts en cours, estimés sur la base du bénéfice réalisé, et les impôts différés, estimés sur la base des différences d'évaluation. Les impôts sur le bénéfice en cours sont calculés conformément aux prescriptions fiscales locales. Les impôts différés permettent de prendre en compte, selon la méthode du report variable (liability method), les répercussions en matière d'impôts sur le bénéfice des différences d'évaluation des actifs et des passifs d'après les règles internes au groupe et d'après les règles fiscales locales. Ils sont évalués sur la base des taux d'imposition effectifs ou sur la base des taux d'imposition attendus au moment de la compensation de ces différences.

Les impôts différés passifs sont généralement inscrits au bilan. En revanche, les impôts différés actifs ne sont inscrits au bilan que lorsque les bénéfices futurs attendus laissent apparaître qu'ils peuvent être réalisés.

Les variations enregistrées au niveau des impôts différés sont saisies dans le compte de pertes et profits, à moins que la différence temporaire ne soit imputable à une comptabilisation sans incidence sur ce dernier. Dans ce cas, l'impôt différé est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou, le cas échéant, directement dans les capitaux propres.

### 5.15 Leasing

Les normes en matière de présentation des comptes prévoient pour les contrats de leasing que pratiquement tout le patrimoine (droit d'utilisation de l'actif loué) et les engagements issus des contrats de leasing soient inscrits au bilan. La première application de l'IFRS 16 est présentée en détail à la note 3.

Lorsque l'évaluation au début d'un contrat fait apparaître que celui-ci doit être considéré comme un contrat de leasing ou qu'il inclut un contrat de leasing, on inscrit un droit d'utilisation de l'actif loué et un engagement de leasing. Le droit d'utilisation est amorti de manière linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée de vie économique de l'actif loué comptabilisée. L'engagement de leasing est repris au taux d'intérêt effectif selon la méthode du coût amorti et en tenant compte des paiements au titre du leasing. L'actualisation de l'engagement de leasing est calculée sur la base de taux marginaux d'endettement adaptés à la période et au pays, sauf si le taux implicite des paiements au titre de la location est connu. Les engagements de leasing figurent au bilan sous les engagements financiers à court et à long termes.

La présentation des comptes concernant les contrats de bailleur distingue le leasing opérationnel et du leasing financier. On parle de leasing financier lorsque, pour l'essentiel, tous les risques et opportunités d'un actif liés à la propriété sont transférés du bailleur au preneur de leasing. Les autres contrats de bailleur sont qualifiés de leasing opérationnel et ne sont pas inscrits au bilan.

### 5.16 Informations sur les segments

La définition des segments et des résultats des segments s'effectue sur la base de la conduite entrepreneuriale. Les segments devant faire l'objet d'un rapport correspondent aux domaines d'activité de BKW: Énergie, Réseaux et Prestations. L'organe décisionnel portant la responsabilité globale, à savoir la CEO, alloue les ressources et mesure les résultats sur la base du résultat d'exploitation avant intérêts et impôts.

## 6. Incertitudes de l'évaluation

L'établissement de comptes consolidés conformes aux normes en vigueur en matière de présentation des comptes nécessite de procéder à des estimations et d'émettre des hypothèses qui influent sur les chiffres inscrits au bilan, au niveau des actifs, des engagements et des engagements conditionnels à la date de clôture du bilan, ainsi que sur la présentation des produits et des charges de la période sous revue dans le compte de pertes et profits. Ces estimations et hypothèses se fondent, d'une part, sur l'expérience acquise par le passé et, d'autre part, sur l'évaluation la plus précise possible des développements à venir. Les résultats effectivement enregistrés peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont constamment réexaminées et les modifications inscrites dans l'exercice au cours duquel elles ont été constatées.

### 6.1 Valeur effective des actifs à long terme

La valeur réalisable calculée pour le contrôle de la valeur effective des actifs à long terme est donnée par la juste valeur la plus élevée, déduction faite des coûts de la vente et de la valeur d'utilisation (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés). La valeur réalisable est déterminée principalement à partir d'estimations des flux de trésorerie futurs attendus, basés sur l'utilisation, les taux de croissance à long terme, les durées d'utilisation des actifs, les taux d'intérêts, et d'estimations du prix de vente net potentiel de l'actif. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ces estimations.

### 6.2 Centrale nucléaire de Mühleberg (CNM)/provisions pour l'élimination des déchets

L'évaluation des provisions pour l'élimination des déchets nucléaires et la valeur effective des immobilisations corporelles (centrale et barres de combustibles nucléaires, y compris la valeur actuelle de la gestion des déchets nucléaires) revêtent une importance primordiale pour l'appréciation du bilan et du compte de pertes et profits de BKW. Les entreprises de la branche procèdent ensemble à des calculs détaillés des coûts liés à la désaffectation des centrales et à la gestion des déchets nucléaires. En vertu de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets d'installations nucléaires (OFDG), ces calculs sont actualisés tous les cinq ans. Ces calculs de coûts sont examinés par des experts indépendants et par l'inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). La dernière estimation des coûts de désaffectation et de gestion des déchets (KS16) a été réalisée en 2016. La mise à jour a été effectuée sur ordre et selon les prescriptions strictes de la commission administrative du Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires et du Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires (CA STENFO) et en collaboration avec swissnuclear. KS16 évalue les coûts totaux (les coûts dits overnight) du modèle de base de la CNM à 3,06 milliards de CHF. BKW se base sur cette estimation pour son calcul des provisions de coûts overnight de 3,0 milliards de CHF. BKW estime qu'il est plus que probable que les scénarios «Stockage combiné» (réduisant les coûts) et «Démantèlement conventionnel» (augmentant les coûts) prévus dans l'estimation KS16 seront appliqués. BKW tient par ailleurs compte de coûts spécifiques au projet. La différence entre les coûts overnight estimés par BKW et les provisions portées au bilan le 31 décembre 2019 d'un montant de 1,5 milliard de CHF est d'une part justifiée par des coûts déjà payés jusqu'à fin 2019 d'environ 899 millions de CHF et d'autre part par l'effet d'escompte de 554 millions de CHF.

Après examen de l'estimation KS16, la commission CA STENFO a notamment augmenté les estimations de coûts par le biais de suppléments forfaitaires de sécurité, et, de son côté, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a également ordonné de prendre en compte des coûts supplémentaires. BKW estime que les ajustements de coûts entrepris par le CA STENFO et le DETEC ne sont pas justifiés économiquement. C'est pourquoi BKW s'en tient aux estimations de coûts de l'association professionnelle swiss-nuclear ainsi qu'à ses propres estimations pour les provisions relatives aux activités nucléaires.

Les travaux en lien avec la désaffectation devraient durer jusqu'en 2034. Des coûts pour les activités de stockage des déchets ultimes et de surveillance des matières nucléaires stockées sont prévus jusqu'en 2126.

Le 6 novembre 2019, le Conseil fédéral a approuvé la révision de l'OFDG en incluant de nouveaux paramètres d'inflation et de rendement des placements, déterminants pour établir les contributions. L'inflation a été réduite de 1,5% à 0,5% et le rendement des placements de 3,5% à 2,1%, dont il découlera, en principe, des paiements supplémentaires d'environ 100 millions de CHF d'ici 2022. En raison de l'excellente performance des fonds de désaffectation et de gestion des déchets en 2019, les contributions annuelles pour les années 2020 à 2022 seront moins élevées que prévu. Par rapport aux évaluations provisoires effectuées jusqu'à présent, les contributions annuelles de BKW au fonds de désaffectation vont baisser de 7,9 millions de CHF, tandis que les contributions au fonds de gestion des déchets sont supérieures de 4 millions de CHF.

Selon BKW, l'ajustement des paramètres fondé sur l'état actuel du marché observable à court terme est inadapté pour calculer les provisions à constituer sur un horizon à long terme. Par conséquent, les paramètres établis par l'OFDG ne sont plus utilisés comme base pour la comptabilisation des provisions. Aucune étude macroéconomique n'étant disponible pour les horizons temporels allant jusqu'à 2126, BKW doit donc estimer elle-même les paramètres applicables. Un taux de 1% est appliqué à l'inflation à long terme sur la base de la fourchette cible de 0 à 2% de la Banque nationale suisse. Sur la base des rendements réels historiques des obligations fédérales à long terme, l'estimation porte le taux d'intérêt réel attendu à 1,75%, soit un taux d'actualisation nominal de 2,75%. Pour la période post-exploitation, en raison de l'horizon à court terme (jusqu'en 2024), un taux de 0,5% est désormais appliqué à la fois pour le renchérissement et l'intérêt. L'ajustement de ces paramètres a entraîné une augmentation unique des provisions de 13,9 millions de CHF.

Tout changement intervenant dans le calcul des coûts et la législation en matière d'élimination des déchets nucléaires peut avoir un impact notable sur le patrimoine et les résultats du groupe. Les paramètres de renchérissement et le taux d'actualisation, notamment, sont déterminants pour calculer le montant des provisions pour la désaffectation (coûts prévus jusqu'en 2034) et l'élimination des déchets nucléaires (coûts prévus jusqu'en 2126). Le tableau ci-dessous présente la variation des provisions au 31 décembre 2019 en fonction de l'augmentation ou de la diminution des hypothèses de calcul (+ augmentation des provisions/- diminution des provisions):

En millions de CHF	Renchérisse- ment +0.5%	Renchérisse- ment -0.5%	Taux d'actualisation +0.5%	Taux d'actualisation -0.5%
Désaffectation	30,7	-29,4	-21,6	22,9
Élimination des déchets nucléaires	111,7	-89,5	-87,9	110,3
Total	142,4	-118,9	-109,5	133,2

### 6.3 Provision pour le contrat d'acquisition d'énergie défavorable de Wilhelmshaven

BKW détient une participation de 33% dans la centrale à charbon de Wilhelmshaven. Les partenaires sont tenus de prendre en charge l'énergie produite en fonction de leurs parts. Compte tenu des coûts de production estimés supérieurs aux prix attendus sur le marché de l'électricité, une provision pour l'obligation d'achat d'énergie a dû être constituée par le passé.

En janvier 2020, le gouvernement allemand a promulgué la loi sur la sortie du charbon, établissant le calendrier de sortie du charbon d'ici 2038. La loi sur la sortie du charbon prévoit des indemnités pour les exploitants de centrales thermiques au lignite et à la houille. BKW part du principe que les exploitants de centrales à charbon recevront des indemnités comparables à celles versées aux exploitants de centrales au lignite. Par conséquent, l'estimation de la provision a tenu compte du versement d'une indemnisation par le gouvernement allemand. L'estimation des futurs produits et des charges est basée essentiellement sur l'évaluation des prix de l'énergie futurs et des coûts de production des centrales, les hypothèses de taux d'actualisation et le montant estimé des indemnités versées. Ces estimations et ces hypothèses sont incertaines et peuvent largement différer des résultats effectifs. Fin 2019, la valeur comptable de l'investissement s'établissait à 454,8 millions de CHF et la provision à 254,6 millions de CHF.

### 6.4 Prévoyance en faveur du personnel

Le calcul des engagements de prévoyance découlant des plans à primauté des prestations est effectué à partir d'hypothèses actuarielles qui peuvent diverger de la réalité et par là même influencer sur le patrimoine et les résultats de BKW. Les hypothèses actuarielles mathématiques utilisées dans le calcul et une analyse de sensibilité correspondante sont présentées à la note 27.

### 6.5 Procédures de l'EiCom

Les tarifs que facture BKW à ses clients pour l'utilisation du réseau et pour la fourniture d'énergie sont en partie contrôlés par la Commission fédérale de l'électricité (EiCom). Actuellement, plusieurs décisions de diverses instances sont en attente dans le cadre de différentes procédures portant en particulier sur la détermination des coûts du capital et des coûts d'exploitation imputables. Il est possible que des décisions de dernière instance aient une influence sur les résultats à venir de BKW.

## 7 Regroupements d'entreprises

### Regroupements d'entreprises en 2019

En millions de CHF	ingenhoven architects	LTB Leitungs- bau GmbH	swisspro	Divers	Total
Liquidités	1,2	12,7	19,5	12,4	45,8
Créances résultant de ventes et de prestations et autres créances	21,6	7,1	54,5	11,5	94,7
Autre actif circulant	11,8	22,4	21,1	11,6	66,9
Immobilisations financières	0,0	0,1	3,9	0,6	4,6
Immobilisations corporelles	4,5	28,1	20,8	13,3	66,7
Actifs incorporels	11,0	1,0	23,8	16,2	52,0
Impôts différés actifs	0,0	0,0	6,4	2,0	8,4
Engagements à court terme	-9,3	-19,8	-48,0	-13,2	-90,3
Engagements financiers	-4,1	-10,1	-20,7	-10,6	-45,5
Provisions	-1,1	-1,6	-3,5	-0,9	-7,1
Impôts différés passifs	-12,4	0,0	-4,5	-2,9	-19,8
Engagement de prévoyance du personnel	0,0	-15,5	-45,8	-8,8	-70,1
<b>Juste valeur des actifs nets</b>	<b>23,2</b>	<b>24,4</b>	<b>27,5</b>	<b>31,2</b>	<b>106,3</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-2,4			-2,4
Goodwill	62,4	23,6	102,2	64,0	252,2
<b>Prix d'achat</b>	<b>85,6</b>	<b>45,6</b>	<b>129,7</b>	<b>95,2</b>	<b>356,1</b>
Liquidités acquises	-1,2	-12,7	-19,5	-12,4	-45,8
Engagements différés et conditionnels liés au prix d'acquisition	-19,4		-10,0	-18,3	-47,7
Engagements différés et inconditionnels liés au prix d'acquisition	-2,8	-3,9	-8,5	-8,1	-23,3
Engagements contractés	-19,1				-19,1
<b>Sorties de trésorerie</b>	<b>43,1</b>	<b>29,0</b>	<b>91,7</b>	<b>56,4</b>	<b>220,2</b>

Toutes les transactions n'étant pas encore achevées, les montants indiqués sont provisoires, sauf mention contraire.

#### ingenhoven architects

Fin septembre 2019, BKW a acquis, dans le domaine de l'ingénierie, 100% des parts de la société ingenhoven architects GmbH, basée à Düsseldorf (Allemagne). Le groupe ingenhoven architects est affecté au segment Prestations.

Les obligations conditionnelles au prix d'acquisition saisies à la date de l'acquisition dépendront de la future évolution commerciale des entreprises. Les principales raisons du goodwill sont constituées par les synergies attendues et la reprise de collaborateurs qualifiés. Les frais de transaction se sont montés à environ 0,5 million de CHF.

Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'exercice sous revue, BKW aurait clôturé l'année 2019 avec une prestation globale supérieure de 15,4 millions de CHF et un bénéfice net supérieur de 5,1 millions de CHF. Entre la date d'intégration globale et le 31 décembre 2019, la société a généré une prestation globale de 10,0 millions de CHF et un bénéfice net total de 4,2 millions de CHF.

**LTB Leitungsbau GmbH**

Fin octobre 2019, BKW a acquis, dans le domaine Infra Services, 90% des parts de LTB Leitungsbau GmbH. La société, basée à Radebeul (Allemagne), est active dans le secteur de la construction de lignes aériennes et est affectée au segment Prestations.

Les principales raisons du goodwill sont constituées par les synergies attendues et la reprise de collaborateurs qualifiés. Les frais de transaction se sont montés à environ 0,8 million de CHF.

Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'exercice sous revue, BKW aurait clôturé l'année 2019 avec une prestation globale supérieure de 85,3 millions de CHF et un bénéfice net supérieur de 1,7 million de CHF. Entre la date d'intégration globale et le 31 décembre 2019, la société a généré une prestation globale de 22,8 millions de CHF et un bénéfice net total de 0,8 million de CHF.

**swisspro**

En octobre 2019, BKW a acquis, dans le domaine Building Solutions, 100% des parts de swisspro group AG, basé à Oberkirch. Le groupe swisspro est actif dans le domaine des solutions TIC et d'automation des bâtiments ainsi que dans les installations électriques et est affecté au segment Prestations.

Les obligations conditionnelles au prix d'acquisition saisies à la date de l'acquisition dépendront de la future évolution commerciale des entreprises. Les principales raisons du goodwill sont constituées par les synergies attendues et la reprise de collaborateurs qualifiés. Les frais de transaction se sont montés à environ 0,4 million de CHF.

Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'exercice sous revue, BKW aurait clôturé l'année 2019 avec une prestation globale supérieure de 169,7 millions de CHF et un bénéfice net supérieur de 7,5 millions de CHF. Entre la date d'intégration globale et le 31 décembre 2019, la société a généré une prestation globale de 62,2 millions de CHF et un bénéfice net total de 3,1 millions de CHF.

**Divers**

Durant l'exercice 2019, BKW a acquis diverses autres entreprises. Toutes les sociétés reprises sont affectées au segment Prestations. En raison du nombre d'acquisitions, de leurs chiffres financiers clés et de leur affectation au même segment, les chiffres sont additionnés et les regroupements d'entreprises ne sont pas présentés séparément.

Dans le domaine de l'ingénierie des infrastructures, BKW a acquis respectivement 100% des parts de l'Institut Gauer GmbH, de Dr.-Ing. Gauer Ingenieurgesellschaft mbH, de KMT Planungsgesellschaft mbH, de KMT Port Consult GmbH et d'osd GmbH, sociétés situées en Allemagne. Elle a en outre acquis 100% des parts de la société autrichienne Daninger + Partner Engineering GmbH et des sociétés suisses Kindschi Ingenieure und Geometer AG et Flotron AG. Par ailleurs, elle a repris les sociétés Hascher Jehle Architektur, KFP Ingenieure et hydrodat en Allemagne.

Dans le domaine Building Solutions, BKW a acquis en Suisse respectivement 100% des parts de WAB Technique S.à.r.l., Jaggi&Rieder AG, TECPLAN AG, Hensel AG Elektrotechnische Unternehmungen, ASAG Air System AG, b+s Elektro Telematik AG, Gebr. Bräm AG, pi-System GmbH, Monnet Holding Management SA ainsi que 70% des parts de R. Monnet&Cie SA.

Les obligations conditionnelles au prix d'acquisition saisies à la date de l'acquisition dépendront de la future évolution commerciale des entreprises.

Les transactions ont généré un goodwill total de 64,0 millions de CHF. Les principales raisons du goodwill sont les synergies attendues à l'avenir et la reprise des collaborateurs qualifiés. Les frais de transaction se sont montés à 1,6 million de CHF.

Si l'acquisition de ces entreprises avait eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2019, BKW aurait clôturé l'exercice sous revue avec une prestation globale supérieure de 48,1 millions de CHF et un bénéfice net supérieur de 5,6 millions de CHF. Entre la date de leur intégration globale et le 31 décembre 2019, les différentes entreprises acquises ont généré une prestation globale cumulée de 50,1 millions de CHF et un bénéfice net total de 4,7 millions de CHF.

Des engagements conditionnels liés au prix d'acquisition à hauteur de 12,6 millions de CHF et des engagements inconditionnels liés au prix d'acquisition d'un montant de 11,8 millions de CHF ont été versés au titre des acquisitions de l'exercice sous revue et des années précédentes.

### Regroupements d'entreprises en 2018

En millions de CHF	Total
Liquidités	15,5
Créances résultant de ventes et de prestations et autres créances	27,2
Autre actif circulant	20,8
Immobilisations financières	2,5
Immobilisations corporelles	6,6
Actifs incorporels	30,5
Engagements à court terme	-26,1
Engagements financiers	-2,0
Provisions	-3,1
Impôts différés passifs	-7,8
Engagement de prévoyance du personnel	-7,3
<b>Juste valeur des actifs nets</b>	<b>56,8</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	-0,2
Goodwill	114,7
<b>Prix d'achat</b>	<b>171,3</b>
Liquidités acquises	-15,5
Engagements différés et conditionnels liés aux prix d'acquisition	-35,2
Engagements différés et inconditionnels liés aux prix d'acquisition	-12,6
<b>Sorties de trésorerie</b>	<b>108,0</b>

En 2018, BKW a acquis diverses entreprises et les a affectées au segment Prestations. Toutes les transactions n'étant pas encore achevées, les montants indiqués l'année précédente étaient provisoires. C'est chose faite aujourd'hui et l'allocation des prix d'acquisition définitifs ne présente qu'un écart de valeur limité.

Dans le domaine de l'ingénierie des infrastructures, BKW avait acquis en Allemagne 90% des parts de Michael Thillmann GmbH et KHP Architekten Planungsgesellschaft mbH, ainsi que 100% des parts des sociétés Kulla, Herr + Partner GbR, WALD + CORBE GmbH & Co. KG, WALD + CORBE Consulting GmbH et WALD + CORBE Infrastrukturplanung GmbH, Climaplan GmbH, Igr AG, emutec GmbH et emutec energy link GmbH, IHB GmbH Ingenieurdienstleistungen, Ingenieurbüro Prof. Dr. Ing. Vogt Planungsgesellschaft mbH, l'entreprise suisse IWM AG et le groupe autrichien IKK Group GmbH. Elle a également repris l'entreprise Podufal-Wiehofsky Architektin und beratender Ingenieur PartmbH.

Dans le domaine de la technique du bâtiment, BKW a acquis en Suisse les entreprises d'installation électrique Michel Rime SA, Elektro Winter AG, Werner Electro AG, la société MORA Holding AG avec sa filiale détenue à 100% Elektro Naegelin AG ainsi que E3 HLK et Kurz Heizungen AG.

L'entreprise allemande TSS Technischer Strahlenschutz e.K. a été rachetée et intégrée à l'entreprise DfN Dienstleistungen für Nukleartechnik GmbH.

Ces transactions ont généré un goodwill total de 114,7 millions de CHF. Les principales raisons du goodwill sont les synergies attendues à l'avenir et la reprise des collaborateurs qualifiés. Les créances résultant de ventes et de prestations n'ont impliqué aucune correction de valeur significative.

Au moment de l'acquisition de ces entreprises, des engagements conditionnels liés au prix d'acquisition s'élevaient à 35,2 millions de CHF. Ces paiements dépendent de l'évolution économique des entreprises au cours des prochaines années, ainsi que des engagements inconditionnels liés au prix d'acquisition à hauteur de 12,6 millions de CHF. Les frais de transaction se sont montés à 1,7 million de CHF.

Si l'acquisition de ces entreprises avait eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2018, BKW aurait clôturé 2018 avec une prestation globale supérieure de 83,3 millions de CHF et un bénéfice net supérieur de 8,3 millions de CHF. Entre la date de leur intégration globale et le 31 décembre 2018, les différentes entreprises acquises ont généré une prestation globale cumulée de 76,3 millions de CHF et un bénéfice net total de 9,7 millions de CHF.

Des engagements conditionnels liés au prix d'acquisition à hauteur de 6,4 millions de CHF et des engagements inconditionnels liés au prix d'acquisition d'un montant de 7,4 millions de CHF ont été versés au titre des acquisitions effectuées avant 2018.

## 8 Informations sur les segments

La définition des segments et des résultats des segments s'effectue sur la base de la conduite entrepreneuriale. Conformément à la stratégie, le reporting de BKW est désormais établi en fonction des domaines d'activité Energie, Réseaux et Prestations.

BKW compte trois segments devant faire l'objet d'un rapport:

- Le segment Energie construit, exploite et entretient les centrales du groupe situées en Suisse et à l'étranger. Il est également responsable de la vente d'énergie en Suisse, ainsi que du négoce d'électricité, de certificats et de matières premières.
- Le segment Réseaux construit, exploite et entretient le réseau de distribution appartenant au groupe.
- Le segment Prestations englobe la planification et le conseil en ingénierie pour des projets liés à l'énergie, à l'infrastructure et à l'environnement, des offres intégrées dans le domaine de la technique du bâtiment, ainsi que la construction, les prestations de service et la maintenance de réseaux d'énergie, de télécommunication, de transport et d'eau.

La colonne «Autres» comprend les domaines dirigés de manière centralisée par le groupe; il s'agit en premier lieu du financement du groupe, des immeubles, de la gestion de la flotte, de l'achat, des immobilisations financières et des impôts. Les coûts liés à la mise en place des domaines d'activité (coûts d'acquisition et d'intégration, coûts de développement technologique, etc.) seront en partie supportés de manière centralisée.

Pour la présentation des informations sur les segments, les principes de comptabilisation et d'évaluation sont les mêmes que ceux qui s'appliquent à la présentation des chiffres consolidés à l'échelle du groupe. Les prix des transactions internes au groupe sont basés sur le prix du marché au moment de la conclusion de la transaction.

## Informations par segment

	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Consolidation	Total
<b>2019</b>						
<b>En millions de CHF</b>						
Chiffre d'affaires extérieur	1 289,2	519,5	1 005,6	18,8	33,5	2 866,6
– Chiffre d'affaires net	1 247,7	484,5	978,0	0,6	0,0	2 710,8
– Prestations propres activées	4,9	32,1	0,3	1,1	33,2	71,6
– Autres produits d'exploitation	36,6	2,9	27,3	17,1	0,3	84,2
Chiffre d'affaires intérieur	26,2	7,8	101,2	152,5	-287,7	0,0
– Chiffre d'affaires net	15,9	0,7	91,6	0,0	-108,2	0,0
– Autres produits d'exploitation	10,3	7,1	9,6	152,5	-179,5	0,0
<b>Prestation globale</b>	<b>1 315,4</b>	<b>527,3</b>	<b>1 106,8</b>	<b>171,3</b>	<b>-254,2</b>	<b>2 866,6</b>
Charges d'exploitation	-985,6	-278,4	-987,0	-185,0	247,8	-2 188,2
<b>Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA)</b>	<b>329,8</b>	<b>248,9</b>	<b>119,8</b>	<b>-13,7</b>	<b>-6,4</b>	<b>678,4</b>
Amortissements et dépréciations	-126,8	-86,7	-47,6	-22,7	3,1	-280,7
Résultat des sociétés associées	24,2	11,5	0,0	0,0	0,0	35,7
<b>Résultat d'exploitation (EBIT)</b>	<b>227,2</b>	<b>173,7</b>	<b>72,2</b>	<b>-36,4</b>	<b>-3,3</b>	<b>433,4</b>
Résultat financier						44,1
<b>Résultat avant impôts sur le bénéfice (EBT)</b>						<b>477,5</b>
<b>2018</b>						
<b>En millions de CHF</b>						
Chiffre d'affaires extérieur	1 296,1	536,4	788,4	19,9	34,4	2 675,2
– Chiffre d'affaires net	1 266,5	495,6	762,1	1,3	0,0	2 525,5
– Prestations propres activées	3,4	34,4	0,1	2,5	34,4	74,8
– Autres produits d'exploitation	26,2	6,4	26,2	16,1	0,0	74,9
Chiffre d'affaires intérieur	29,6	19,0	92,4	127,6	-268,6	0,0
– Chiffre d'affaires net	16,3	1,0	90,1	0,0	-107,4	0,0
– Autres produits d'exploitation	13,3	18,0	2,3	127,6	-161,2	0,0
<b>Prestation globale</b>	<b>1 325,7</b>	<b>555,4</b>	<b>880,8</b>	<b>147,5</b>	<b>-234,2</b>	<b>2 675,2</b>
Charges d'exploitation	-1 109,7	-302,1	-797,2	-98,0 <sup>1</sup>	228,1	-2 078,9
<b>Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA)</b>	<b>216,0</b>	<b>253,3</b>	<b>83,6</b>	<b>49,5</b>	<b>-6,1</b>	<b>596,3</b>
Amortissements et dépréciations	-82,7	-85,1	-25,6	-17,5	2,8	-208,1
Résultat des sociétés associées	8,4	21,4	0,0	-1,5	0,0	28,3
<b>Résultat d'exploitation (EBIT)</b>	<b>141,7</b>	<b>189,6</b>	<b>58,0</b>	<b>30,5</b>	<b>-3,3</b>	<b>416,5</b>
Résultat financier						-167,6
<b>Résultat avant impôts sur le bénéfice (EBT)</b>						<b>248,9</b>

1 L'effet ponctuel d'un montant de 52,4 millions de CHF et résultant du changement de primauté de la Caisse de pension BKW a un impact positif sur les charges d'exploitation.

Le chiffre d'affaires net par segment est réparti comme suit entre la Suisse et l'étranger:

En millions de CHF	Suisse	Étranger	Suisse	Étranger
	2018	2018	2019	2019
Energie	719,5	547,0	644,2	603,5
Réseaux	495,6	0,0	484,5	0,0
Prestations	561,6	200,5	685,0	293,0
Autres	1,3	0,0	0,6	0,0
<b>Total chiffre d'affaires net</b>	<b>1 778,0</b>	<b>747,5</b>	<b>1 814,3</b>	<b>896,5</b>

Le chiffre d'affaires net est composé à hauteur de 2603,4 millions de CHF ou 96% (exercice précédent: 2479,1 millions de CHF ou 98%) de produits provenant de contrats avec des clients selon la norme IFRS 15. Dans le segment Energie, certaines opérations sont soumises aux dispositions de la norme IFRS 9.

### Informations par pays

La répartition par pays du chiffre d'affaires net réalisé avec les clients externes est basée sur le lieu de livraison des différents produits concernés. Les actifs à long terme englobent les immobilisations corporelles, les actifs incorporels et les participations dans les sociétés associées.

En millions de CHF	Suisse		Allemagne		Italie		France		Autres pays étrangers		Total	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Chiffre d'affaires net	1 778,0	1 814,3	557,4	645,5	32,2	95,8	86,7	47,4	71,2	107,8	2 525,5	2 710,8
Actifs à long terme	3 791,6	4 086,1	807,9	949,7	562,1	511,6	138,3	135,6	164,0	173,2	5 463,9	5 856,2

### Informations sur les principaux clients

Il n'y a pas de transactions réalisées avec un seul client externe dont les produits atteignent 10% ou plus du chiffre d'affaires net.

## 9 Approvisionnement en énergie/transport d'énergie

En millions de CHF	2018	2019
Coûts d'approvisionnement en énergie des tiers et des sociétés associées	913,5	739,2
Provision pour les contrats d'approvisionnement en énergie défavorables		
– Utilisation	-39,6	-35,8
– Constitution	0,0	10,2
– Annulation	-42,3	-9,7
Total des charges d'approvisionnement en énergie	831,7	703,9
Charges du transport d'énergie	106,9	92,1
<b>Total</b>	<b>938,6</b>	<b>796,0</b>

Les charges liées au transport d'énergie sont présentées dans les charges des services-système et les redevances communales alors que les redevances hydrauliques sont présentées dans les charges d'approvisionnement en énergie.

## 10 Charges de personnel

En millions de CHF	2018	2019
Salaires et traitements	533,9	629,1
Prestations sociales et autres charges de personnel <sup>1</sup>	55,4	138,5
<b>Total</b>	<b>589,3</b>	<b>767,6</b>

<sup>1</sup> En 2018, l'effet ponctuel d'un montant de 52,4 millions de CHF et résultant du changement de primauté de la Caisse de pension au 1<sup>er</sup> janvier 2019 a un impact positif sur les charges sociales.

## 11 Autres charges d'exploitation

En millions de CHF	2018	2019
Droits, taxes et autres impôts	19,8	21,2
Location et entretien d'immeubles et d'autres immobilisations corporelles	36,9 <sup>1</sup>	19,3
Autres charges d'exploitation	147,2	161,5
<b>Total</b>	<b>203,9</b>	<b>202,0</b>

1 L'année précédente, ce poste englobait également les charges des contrats de location opérationnels.

## 12 Amortissements et dépréciations

En millions de CHF	2018	2019
Amortissements		
– Immobilisations corporelles	172,6	219,2
– Actifs incorporels	34,5	36,5
Dépréciations		
– Immobilisations corporelles	15,1	25,5
– Actifs incorporels	0,7	0,5
Annulations de dépréciations		
– Immobilisations corporelles	-14,8	-1,0
<b>Total</b>	<b>208,1</b>	<b>280,7</b>

Les dépréciations pendant l'exercice sous revue et l'année précédente concernent les installations éoliennes et hydrauliques du secteur d'activité Energie. Des dépréciations existantes au cours des deux années dans le domaine d'activité Energie ont pu être dissoutes dans le même temps.

## 13 Résultat financier

En millions de CHF	2018	2019
Produit des intérêts	7,7	5,1
Produit des dividendes	0,1	0,2
Ajustements de valeur sur fonds d'Etat	0,0	147,7
Plus-values sur la vente d'immobilisations financières	0,0	1,1
Autres produits financiers	2,6	2,5
<b>Produits financiers</b>	<b>10,4</b>	<b>156,6</b>
Charges d'intérêt	-48,1	-42,9
Charges d'emprunt activées	0,0	0,2
Intérêts des provisions	-63,3	-61,4
Ajustements de valeur sur fonds d'Etat	-57,1	0,0
Moins-values sur la vente d'immobilisations financières	-1,0	-0,2
Ajustements de valeur sur instruments financiers détenus à des fins de négoce	-0,6	-0,3
Changes	-3,0	-2,9
Autres charges financières	-4,9	-5,0
<b>Charges financières</b>	<b>-178,0</b>	<b>-112,5</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-167,6</b>	<b>44,1</b>

## 14 Impôts sur le bénéfice

En millions de CHF	2018	2019
Impôts courants sur le bénéfice	43,2	80,1
Impôts différés	2,7	-6,2
<b>Total</b>	<b>45,9</b>	<b>73,9</b>

### Détermination des impôts sur les bénéfices présentés dans les comptes

En millions de CHF	2018	2019
Résultat avant impôts sur le bénéfice	248,9	477,5
Impôts pour un taux d'imposition prévu de 23,4% (25,3% l'exercice précédent)	63,0	111,7
Effets des changements de taux d'imposition	0,0	-14,8
Déduction des participations et des produits non imposables	-17,2	-10,9
Utilisation/comptabilisation de pertes fiscales jusque-là non portées à l'actif	-3,0	-4,3
Charges non déductibles	7,4	2,9
Non inscription ou inscription partielle à l'actif de pertes fiscales	2,9	0,4
Impôts dus pour les exercices précédents	-3,8	-5,8
Reprise/dépréciation des participations	-5,1	-5,6
Autres postes	1,7	0,3
<b>Total impôts sur le bénéfice</b>	<b>45,9</b>	<b>73,9</b>
Taux d'imposition effectif	18,4%	15,5%

Le taux d'imposition prévu est un taux moyen pondéré recalculé chaque année (sur la base du résultat avant impôts des différentes sociétés du groupe et des taux d'imposition localement applicables). La baisse par rapport à l'année précédente est due aux réductions des taux d'imposition en Suisse dans le cadre de la réforme fiscale (RFFA) et à la part plus importante des entreprises en Suisse au résultat global.

### Variation des impôts différés actifs/passifs

En millions de CHF	2018	2019
<b>Impôts différés passifs nets au 01.01</b>	<b>-413,3</b>	<b>-412,4</b>
Changements dans le périmètre de consolidation	-7,9	-11,1
Constitution/dissolution via le compte de pertes et profits	-2,7	6,2
Ajustement de valeur des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net dans les autres éléments du résultat global	0,0	0,0
Impôts sur bénéfices/pertes actuariels	5,0	-7,0
Transactions avec les actions propres	2,7	0,0
Changes	3,8	2,9
<b>Impôts différés passifs nets au 31.12</b>	<b>-412,4</b>	<b>-421,4</b>

**Impôts différés actifs et passifs selon l'origine de la différence temporaire**

En millions de CHF	31.12.2018		31.12.2019	
	Avoir	Engagements	Avoir	Engagements
Actif circulant	2,2	-13,9	24,4	-19,0
Immobilisations financières et participations	0,7	-50,4	1,8	-58,7
Immobilisations corporelles	16,5	-266,5	16,8	-289,6
Actifs incorporels	0,4	-37,5	1,9	-39,5
Engagements à court terme	3,7	-2,6	9,0	-38,0
Provisions	1,3	-120,6	2,6	-125,9
Autres engagements à long terme	55,1	-6,5	94,0	-10,0
Reports de perte activés	5,7	0,0	8,8	0,0
<b>Créances/dettes brutes d'impôts différés</b>	<b>85,6</b>	<b>-498,0</b>	<b>159,3</b>	<b>-580,7</b>
Compensation d'actifs et de passifs	-53,6	53,6	-125,0	125,0
<b>Créances/dettes d'impôts différés selon le bilan</b>	<b>32,0</b>	<b>-444,4</b>	<b>34,3</b>	<b>-455,7</b>

La variation des différences temporaires a entraîné un produit d'impôt différé ayant une incidence sur le compte de pertes et profits de 3,1 millions de CHF (0,7 million de CHF pour l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2019, aucune dette passive n'était comptabilisée dans les différences temporaires des sociétés associées, tout comme sur l'exercice précédent. Aucun impôt différé n'était inscrit dans les participations dans les sociétés du groupe, les accords conjoints et les entreprises partenaires pour lesquelles la distribution du bénéfice est fixée contractuellement, car BKW peut contrôler le renversement des différences temporaires et ces dernières sont improbables dans un avenir prévisible.

Les différences temporaires, pour lesquelles aucune dette passive n'a été comptabilisée, s'élèvent au total à 2 378,0 millions de CHF (2 309,7 millions de CHF pour l'exercice précédent).

**Reports de pertes fiscales**

Au 31 décembre 2019, les reports de pertes fiscales pour lesquels aucun impôt différé n'a été porté à l'actif s'élevaient à 5,5 millions de CHF (16,6 millions de CHF au cours de l'exercice précédent). Il a été renoncé à une activation des impôts différés pour ces reports de pertes, car une compensation avec les bénéfices imposables futurs à l'intérieur du délai fiscal autorisé paraît improbable. En moyenne, le taux d'imposition applicable aux reports de pertes s'élèverait à 19,7% (21,1% pour l'exercice précédent).

Ces reports arriveront à échéance dans les délais suivants:

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2019
Echéance dans un délai d'un an	0,0	0,0
Echéance dans un délai de deux à cinq ans	2,6	1,1
Echéance après cinq ans ou plus	9,1	2,5
Durée de validité illimitée	4,9	1,9
<b>Total</b>	<b>16,6</b>	<b>5,5</b>

## 15 Résultat par action

Le résultat non dilué par action est déterminé sur la base du stock d'actions moyen pondéré. Le résultat dilué par action de l'année précédente englobe l'effet de dilution résultant de l'emprunt convertible encore dû jusqu'à juin 2018. Pour calculer le résultat dilué par action, nous sommes partis du principe que tous les droits de conversion non utilisés à la date de clôture du bilan avaient été exercés au début de l'année. La part du bénéfice net des actionnaires est adaptée à l'emprunt convertible en déduisant les charges d'intérêts correspondantes.

### Résultat par action

	2018	2019
<b>Part des actionnaires BKW au résultat, en millions de CHF</b>	<b>186,4</b>	<b>391,2</b>
Nombre d'actions émises (moyenne pondérée)	52 800 000	52 800 000
./. Nombre d'actions détenues par le groupe (moyenne pondérée)	-379 568	-66 666
<b>Nombre d'actions en circulation (moyenne pondérée)</b>	<b>52 420 432</b>	<b>52 733 334</b>
<b>Résultat de base par action en CHF</b>	<b>3,56</b>	<b>7,42</b>

### Résultat dilué par action

	2018	2019
<b>Part des actionnaires BKW au résultat, en millions de CHF</b>	<b>186,4</b>	<b>391,2</b>
Charges d'intérêts sur les emprunts convertibles corrigées des impôts	0,1	0,0
<b>Part des actionnaires BKW au résultat, corrigée de l'effet de dilution</b>	<b>186,5</b>	<b>391,2</b>
Nombre d'actions en circulation (moyenne pondérée)	52 420 432	52 733 334
Adaptation à la conversion théorique des emprunts convertibles	338 382	0
<b>Nombre d'actions en circulation, corrigé de l'effet de dilution</b>	<b>52 758 814</b>	<b>52 733 334</b>
<b>Résultat dilué par action en CHF</b>	<b>3,53</b>	<b>7,42</b>

### Dividende par action

Le dividende de 2,20 CHF par action pour l'exercice 2019 (exercice précédent: 1,80 CHF) correspond à la proposition du conseil d'administration soumise à l'assemblée générale et doit être approuvé par celle-ci. Rapporté au nombre d'actions en circulation à la date de clôture du bilan, le montant total des dividendes s'élèverait à 116,1 millions de CHF.

## 16 Créances résultant de ventes et de prestations et autres créances

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2019
Créances résultant de ventes et de prestations <sup>1</sup>	595,5	579,3
Autres créances financières	70,0	69,6
Autres créances	54,6	38,1
<b>Total</b>	<b>720,1</b>	<b>687,0</b>

1 Dont 491,4 millions de CHF (exercice précédent: 452,8 millions de CHF) issus de contrats conclus avec des clients selon IFRS 15

Le tableau ci-après présente la structure d'âge des créances résultant de ventes et de prestations:

En millions de CHF	31.12.2018			31.12.2019		
	Valeur comptable brute	Ajustements de valeur	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Ajustements de valeur	Valeur comptable nette
Créances résultant de ventes et de prestations	612,8	-17,3	595,5	603,8	-24,5	579,3
dont:						
– non en retard	507,2	-0,6	506,6	489,3	-1,5	487,8
– en retard depuis 1 à 30 jours	51,0	-0,8	50,2	48,9	-2,0	46,9
– en retard depuis 31 à 360 jours	27,5	-3,3	24,2	35,8	-4,3	31,5
– en retard depuis plus de 360 jours	27,1	-12,6	14,5	29,8	-16,7	13,1

La majeure partie des créances résultant de livraisons et de prestations sont payables sous 30 et 60 jours. Les regroupements d'entreprises réalisés au cours de l'exercice sous revue ont entraîné une hausse des créances résultant de ventes et de prestations de 68,2 millions de CHF.

Les ajustements de valeur inclus dans les créances résultant de ventes et de prestations, dans les autres créances financières ainsi que dans les prêts ont enregistré les variations suivantes:

En millions de CHF	Créances résultant de ventes et de prestations	Autres créances financières	Prêts
<b>Ajustements de valeur au 31.12.2017</b>	<b>16,2</b>	<b>2,9</b>	<b>8,2</b>
Première application de la norme IFRS 9	0,4	0,3	0,2
Constitution/dissolution nette	2,6	-0,5	
Sorties de créances irrécouvrables	-1,8		
Changes	-0,1		
<b>Ajustements de valeur au 31.12.2018</b>	<b>17,3</b>	<b>2,7</b>	<b>8,4</b>
Constitution/dissolution nette	10,1	0,7	
Sorties de créances irrécouvrables	-2,7	-1,8	
Changes	-0,2		
<b>Ajustements de valeur au 31.12.2019</b>	<b>24,5</b>	<b>1,6</b>	<b>8,4</b>

Les autres actifs financiers n'ont connu aucun ajustement de valeur. Les postes restants du bilan ne comportent pas d'actifs financiers importants échus mais non dépréciés.

## 17 Créances et engagements issus de commandes client

Les créances et engagements issus de commandes client comprennent au 31 décembre 2019 une correction de valeur de 0,1 million de CHF au titre des créances irrécouvrables attendues selon les dispositions de la norme IFRS 9 (0,1 million de CHF l'exercice précédent).

En millions de CHF	31.12.2018		31.12.2019	
	Actifs contractuels	Passifs contractuels	Actifs contractuels	Passifs contractuels
Prestations fournies (coûts et gains)	421,1	260,3	907,8	383,5
Paievements partiels/acomptes reçus	-327,8	-301,8	-767,2	-455,8
<b>Actifs/Passifs contractuels</b>	<b>93,3</b>	<b>-41,5</b>	<b>140,6</b>	<b>-72,3</b>

Le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des «Engagements issus de commandes client» au début de la période sous revue s'élève à 39,1 millions de CHF (exercice précédent: 45,7 millions de CHF)

En millions de CHF	2018	2019
<b>Produits futurs attendus sur des commandes de clients en cours</b>	<b>731,3</b>	<b>1 015,3</b>
dont:		
– attendus dans les 12 prochains mois	469,3	725,7
– attendus après 12 mois	262,0	289,6

## 18 Stocks

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2019
Matériel et marchandises	21,8	29,1
Correction de valeur Matériel et marchandises	-0,2	-0,8
Certificats (négoce en compte propre)	0,7	10,2
Certificats (utilisation propre)	21,2	17,4
<b>Total</b>	<b>43,5</b>	<b>55,9</b>

## 19 Comptes de régularisation

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2019
Comptes de régularisation financiers	57,4	75,5
Autres comptes de régularisation	16,3	16,3
<b>Total comptes de régularisation actifs</b>	<b>73,7</b>	<b>91,8</b>
Comptes de régularisation financiers	167,6	139,6
Autres comptes de régularisation	72,3	58,3
<b>Total comptes de régularisation passifs</b>	<b>239,9</b>	<b>197,9</b>

## 20 Immobilisations financières

En millions de CHF	Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et qui n'ont pas d'incidence sur le compte de résultat	Actifs financiers évalués à leur juste valeur et ayant une incidence sur le compte de résultat	Prêts	Placements à terme	Participations dans les fonds d'Etat	Autres actifs à long terme	Total
<b>Etat au 01.01.2018</b>	<b>8,6</b>	<b>176,1</b>	<b>69,8</b>	<b>191,4</b>	<b>1 183,3</b>	<b>100,3</b>	<b>1 729,5</b>
Changement dans le périmètre de consolidation	0,2	0,4				1,9	2,5
Entrées	0,5	13,2	18,1	105,1	43,6	1,6	182,1
Sorties	-1,7	-52,2	-15,4	-190,0		-36,9	-296,2
Changes	0,1		-1,3	-0,2		-0,1	-1,5
Ajustement de valeur via le compte de pertes et profits		-0,6			-57,1	-1,8	-59,5
Ajustement de valeur via les autres éléments du résultat global	-0,3			0,1			-0,2
<b>Etat au 31.12.2018</b>	<b>7,4</b>	<b>136,9</b>	<b>71,2</b>	<b>106,4</b>	<b>1 169,8</b>	<b>65,0</b>	<b>1 556,7</b>
Changement dans le périmètre de consolidation	0,2		3,4	0,1		0,9	4,6
Entrées	0,2	9,7	12,9	95,3	30,4	0,1	148,6
Sorties	-0,6	-115,6	-35,0	-105,0	-46,6	-23,5	-326,3
Changes			-1,2	-0,1		-0,1	-1,4
Ajustement de valeur via le compte de pertes et profits		-0,1			147,7		147,6
<b>Etat au 31.12.2019</b>	<b>7,2</b>	<b>30,9</b>	<b>51,3</b>	<b>96,7</b>	<b>1 301,3</b>	<b>42,4</b>	<b>1 529,8</b>
dont:							
– Immobilisations financières à court terme		30,9	15,8	95,9	84,7		227,3
– Immobilisations financières à long terme	7,2		35,5	0,8	1 216,6	42,4	1 302,5
dont:							
– Actifs financiers selon IAS 32 et IFRS 9	7,2	30,9	51,3	96,7		42,4	228,5
– Autres actifs					1 301,3		1 301,3

Les fonds d'Etat étant gérés par la Confédération, BKW n'a pas accès aux actifs gérés. Au 31 décembre 2019, les «Autres actifs à long terme» ne comprenaient plus d'avoirs vis-à-vis des plans de prévoyance (année précédente: 4,0 millions de CHF), cf. note 27.

En novembre 2016, BKW a vendu à Credit Suisse l'emprunt convertible de Swissgrid d'un montant de 97,2 millions de CHF. Le prêt a été vendu sans le droit de conversion qui s'y rapporte. Si certaines conditions se réalisent, Swissgrid peut ou doit convertir le prêt en capitaux propres, et BKW est tenue de transférer les parts des capitaux propres de Swissgrid qui en découlent. Ainsi, BKW a certes vendu le prêt, mais a par la même occasion souscrit un engagement qui y est directement lié. C'est la raison pour laquelle le prêt n'a pas pu être décomptabilisé. A la fin de l'exercice 2019, le prêt avait été amorti à hauteur de 38,8 millions de CHF. Au 31 décembre 2019, le bilan contient encore 38,9 millions de CHF au titre des «Autres actifs à long terme» et 19,5 millions de CHF pour les «Autres créances». L'engagement inclut 38,9 millions de CHF pour les engagements à long terme et 19,5 millions de CHF pour les engagements à court terme (voir notes 24 et 28).

## 21 Participations dans les sociétés associées

En millions de CHF	Total
<b>Etat au 31.12.2017</b>	<b>1 439,6</b>
Entrées	79,9
Sorties	-35,9
Dividendes	-19,8
Résultat proportionnel	28,3
Changes	-26,2
Bénéfices/pertes actuariels	15,8
<b>Etat au 31.12.2018</b>	<b>1 481,7</b>
Changement de la méthode de consolidation	-0,6
Sorties	-33,4
Dividendes	-21,5
Résultat proportionnel	35,7
Changes	-21,8
Bénéfices/pertes actuariels	-12,8
Opérations de couverture	-4,7
<b>Etat au 31.12.2019</b>	<b>1 422,6</b>

Le changement de méthode de consolidation concerne la société Wärme Mittelland AG. Désormais, cette société n'est plus classée comme société associée, mais comme entreprise commune.

Les sorties incluent notamment des réductions de capital d'ENGIE Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG (26,5 millions de CHF) et d'EP Produzione Livorno Ferraris S.p.A. (4,3 millions de CHF).

**Valeurs-clés respectives des sociétés associées au 31.12.2019**

Les valeurs-clés respectives des sociétés associées sont présentées par domaine d'activité dans le tableau ci-après. Le domaine d'activité Energie comprend également une subdivision supplémentaire par technologie.

<b>Part BKW</b> <b>En millions de CHF</b>	Hydraulique	Nucléaire	Thermique fossile	Nouvelles énergies renouvelables	Autres	Total Energie	Réseaux	Prestations	Total
Actif circulant	40,1	65,0	36,5	14,8	5,2	161,6	126,1	2,6	290,3
Actif immobilisé	1 017,5	790,8	493,7	175,9	26,6	2 504,5	974,8	2,4	3 481,7
Engagements à court terme	-111,2	-77,1	-20,0	-9,8	-1,9	-220,0	-248,5	-0,3	-468,8
Engagements à long terme	-666,0	-641,3	-9,9	-94,5	-17,6	-1 429,3	-450,4	-0,9	-1 880,6
Fonds propres	280,4	137,4	500,3	86,4	12,3	1 016,8	402,0	3,8	1 422,6
Produits	148,2	136,0	117,4	18,1	8,3	428,0	265,4	2,7	696,1
Charges	-141,9	-129,1	-107,5	-16,8	-8,5	-403,8	-253,9	-2,7	-660,4
Bénéfice net/perte nette	6,3	6,9	9,9	1,3	-0,2	24,2	11,5	0,0	35,7
Autres éléments du résultat global	-4,0	-3,4	0,0	-4,8	0,0	-12,2	-5,3	0,0	-17,5
Résultat global	2,3	3,5	9,9	-3,5	-0,2	12,0	6,2	0,0	18,2

L'ensemble des sociétés associées sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Sur l'ensemble des parts d'actifs et de passifs, 1 360,6 millions de CHF (1 396,0 millions de CHF pour l'exercice précédent) reviennent aux dettes financières nettes (engagements financiers, déduction faite des liquidités et des immobilisations financières à court terme).

Les sociétés associées du domaine d'activité Energie sont surtout des entreprises partenaires. Pour ces dernières, BKW est tenue de payer les frais annuels proportionnellement à leur participation (remboursement et intérêts des fonds de tiers inclus). Les frais annuels proportionnels relatifs à l'acquisition d'énergie de BKW se montent à 392,9 millions de CHF en 2019 (428,6 millions de CHF l'exercice précédent) et sont compris dans les charges liées à l'approvisionnement en énergie. Sur l'ensemble des parts d'actifs et de passifs des entreprises partenaires, 773,3 millions de CHF (797,0 millions de CHF l'exercice précédent) reviennent aux dettes financières nettes.

**Valeurs-clés respectives des sociétés associées au 31.12.2018**

Les valeurs-clés respectives des sociétés associées sont présentées par domaine d'activité dans le tableau ci-après. Le domaine d'activité Energie comprend également une subdivision supplémentaire par technologie.

<b>Part BKW</b> <b>En millions de CHF</b>	Hydraulique	Nucléaire	Thermique fossile	Nouvelles énergies renouvelables	Autres	Total Energie	Réseaux	Total
Actif circulant	47,3	79,6	56,4	16,4	5,6	205,3	210,0	415,3
Actif immobilisé	1031,2	740,4	544,8	143,5	26,5	2486,4	961,7	3448,1
Engagements à court terme	-133,5	-81,8	-39,6	-10,5	-2,4	-267,8	-142,0	-409,8
Engagements à long terme	-662,6	-599,3	-20,8	-52,2	-17,1	-1352,0	-619,9	-1971,9
Fonds propres	282,4	138,9	540,8	97,2	12,6	1071,9	409,8	1481,7
Produits	158,1	114,7	140,6	15,5	8,1	437,0	296,7	733,7
Charges	-148,2	-111,5	-144,5	-16,3	-8,2	-428,7	-276,7	-705,4
Bénéfice net/perte nette	9,9	3,2	-3,9	-0,8	-0,1	8,3	20,0	28,3
Autres éléments du résultat global	6,2	5,8	0,0	0,0	0,0	12,0	5,2	17,2
Résultat global	16,1	9,0	-3,9	-0,8	-0,1	20,3	25,2	45,5

### Valeurs-clés des principales sociétés associées

Le tableau ci-après présente les valeurs-clés des principales sociétés associées. Les participations d'ENGIE Kraftwerk Wilhelmshaven et des Kraftwerke Oberhasli sont rattachées au domaine d'activité Energie. La participation à Swissgrid est rattachée au domaine d'activité Réseau.

Les chiffres indiqués sont des valeurs provisoires provenant de chacune de ces sociétés, à l'exception de Swissgrid cotée à la Bourse suisse SIX Swiss Exchange avec des emprunts obligataires. BKW ne dispose pas de chiffres de clôture pour Swissgrid. Les valeurs-clés au 31 décembre ainsi que le compte de résultat contenant le bénéfice net sont estimés sur la base du rapport de gestion de Swissgrid de l'exercice précédent ainsi que sur la base de communiqués de presse pertinents publiés par Swissgrid au cours de l'exercice et constitués selon la norme IFRS. Les écarts par rapport au résultat réel de Swissgrid seront enregistrés sur l'exercice suivant par l'intermédiaire du compte de pertes et profits.

La société ENGIE Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH&Co. KG est une société en commandite soumise au droit allemand. Sous cette forme juridique, les parts effectives de bénéfice et de capital des associés peuvent diverger du taux de participation.

100 % des valeurs-clés En millions de CHF	ENGIE Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH&Co. KG		Kraftwerke Oberhasli AG		Swissgrid AG	
	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019
Actif circulant	73,1	25,5	44,3	34,1	553,9	345,3
Actif immobilisé	1 547,3	1 408,9	812,4	809,2	2 623,2	2 679,6
Engagements à court terme	-75,4	-32,7	-72,6	-102,2	-386,0	-687,2
Engagements à long terme	-56,9	-23,6	-588,7	-543,1	-1 692,1	-1 246,5
Fonds propres	1 488,1	1 378,1	195,4	198,0	1 099,0	1 091,2
Participation en % au 31.12	33,0%	33,0%	50,0%	50,0%	36,4%	36,1%
Goodwill	0,0	0,0	0,0	0,0	6,0	5,9
Valeurs comptables de participation inscrites	491,1	454,8	97,7	99,0	406,0	400,0
Produits	201,9	146,6	145,1	143,6	762,0	677,8
Charges	-218,7	-123,4	-133,1	-137,0	-704,4	-646,0
Bénéfice net/perte nette	-16,8	23,2	12,0	6,6	57,6	31,8
Autres éléments du résultat global	0,0	0,0	-4,9	-4,1	-13,6	-14,8
Résultat global	-16,8	23,2	7,1	2,5	44,0	17,0
Dépréciation du goodwill	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat proportionnel inscrit des sociétés associées	-5,5	7,7	6,0	3,3	21,0	11,5
Dividendes perçus	0,0	0,0	0,0	0,0	10,7	11,9

## 22 Immobilisations corporelles

	Centrales	Centrale nucléaire de Mühleberg	Installations de distribution	Bâtiments et terrains	Autres immobilisations corporelles	Installations en construction	Droit d'utilisation	Total
<b>En millions de CHF</b>								
<b>Valeurs brutes au 31.12.2018</b>	<b>2 205,8</b>	<b>1 468,3</b>	<b>3 174,7</b>	<b>225,5</b>	<b>264,0</b>	<b>256,4</b>		<b>7 594,7</b>
Effet de la première application de la norme IFRS 16	-126,7				-2,3		268,7	139,7
<b>Etat au 01.01.2019 (ajusté)</b>	<b>2 079,1</b>	<b>1 468,3</b>	<b>3 174,7</b>	<b>225,5</b>	<b>261,7</b>	<b>256,4</b>	<b>268,7</b>	<b>7 734,4</b>
Changements dans le périmètre de consolidation	2,1			14,3	20,0	1,4	31,8	69,6
Entrées	18,9	19,6	4,9	0,1	8,2	195,4	14,4	261,5
Sorties	-3,4	-185,2	-30,2	-6,9	-18,5	-1,3	-3,7	-249,2
Reclassifications	77,3	4,1	140,2	6,7	26,3	-253,4	-1,2	-0,0
Modifications de contrats							-0,1	-0,1
Changes	-37,6			-0,2	-0,8	-0,3	-7,7	-46,6
<b>Valeurs brutes au 31.12.2019</b>	<b>2 136,4</b>	<b>1 306,8</b>	<b>3 289,6</b>	<b>239,5</b>	<b>296,9</b>	<b>198,2</b>	<b>302,2</b>	<b>7 769,6</b>
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2018</b>	<b>1 010,3</b>	<b>1 468,3</b>	<b>1 582,7</b>	<b>118,6</b>	<b>178,3</b>	<b>1,7</b>		<b>4 359,9</b>
Effet de la première application de la norme IFRS 16	-56,1				-0,8		56,9	0,0
<b>Etat au 01.01.2019 (ajusté)</b>	<b>954,2</b>	<b>1 468,3</b>	<b>1 582,7</b>	<b>118,6</b>	<b>177,5</b>	<b>1,7</b>	<b>56,9</b>	<b>4 359,9</b>
Changements dans le périmètre de consolidation					-0,2			-0,2
Amortissements	58,4	23,7	74,9	5,0	26,1		31,1	219,2
Dépréciations	18,7			0,3			6,5	25,5
Sorties	-2,3	-185,2	-30,2	-2,5	-17,2		-0,6	-238,0
Annulation de dépréciations						-1,0		-1,0
Reclassifications					0,4		-0,4	0,0
Changes	-12,8				-0,3		-2,6	-15,7
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2019</b>	<b>1 016,2</b>	<b>1 306,8</b>	<b>1 627,4</b>	<b>121,4</b>	<b>186,3</b>	<b>0,7</b>	<b>90,9</b>	<b>4 349,7</b>
<b>Valeurs nettes au 31.12.2019</b>	<b>1 120,2</b>	<b>0,0</b>	<b>1 662,2</b>	<b>118,1</b>	<b>110,6</b>	<b>197,5</b>	<b>211,3</b>	<b>3 419,9</b>
– dont mises en gage en garantie d'engagements	19,0			10,8	0,1			29,9

La première application de la norme IFRS 16 a pour effet de reclasser les anciens contrats de leasing financier en droits d'utilisation dans le cadre de contrats de location et de comptabiliser les contrats de location nouvellement inscrits au bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour un montant de 139,7 millions de CHF (voir note 3).

Les changements dans le périmètre de consolidation portent pour 66,7 millions de CHF sur les regroupements d'entreprises (année précédente: 6,6 millions de CHF), dont 3,3 millions de CHF sur le changement de méthode de consolidation de Wärme Mittelland AG (voir note 21) et -0,4 million de CHF sur les cessions d'entreprises (-0,2 million de CHF pour l'exercice précédent).

La colonne Centrale nucléaire Mühleberg comprend toutes les immobilisations corporelles afférentes, y compris le combustible nucléaire. Les entrées liées à la centrale nucléaire de Mühleberg comprennent une augmentation des provisions sans incidence sur les liquidités de 19,6 millions de CHF (année précédente: 5,8 millions de CHF) en raison des coûts supplémentaires de gestion des déchets induits par l'exploitation de la centrale jusqu'au moment de la mise hors service et de l'ajustement des paramètres de renchérissement et de rendement des placements dans le cadre de l'OFDG révisée le 6 novembre 2019 (voir note 6.2). Les sorties concernent le combustible nucléaire désormais décomptabilisé suite à la désaffectation de la centrale (valeur nette: 0 CHF).

Par ailleurs, la dotation aux provisions pour le démantèlement des parcs éoliens d'un montant de 4,9 millions de CHF est sans incidence sur les liquidités pour les centrales, de même que les entrées de 14,4 millions de CHF n'ont pas non plus d'incidence sur les liquidités pour les droits d'utilisation dans le cadre de contrats de location.

Des charges d'emprunt d'un montant de 0,2 million de CHF ont été portées à l'actif du bilan de l'exercice sous revue (exercice précédent: aucun). Des indemnités à hauteur de 2,9 millions de CHF ont été comptabilisées via le compte de résultat pour les immobilisations corporelles qui se sont dépréciées, ont été détruites ou ont été mises hors service (1,0 million de CHF l'exercice précédent).

Le tableau suivant fournit des informations sur les droits d'utilisation dans le cadre de contrats de location par catégorie d'actifs.

En millions de CHF	Centrales	Installations de distribution	Bâtiments et terrains	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Valeurs brutes au 31.12.2018</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Effet de la première application de la norme IFRS 16	126,7	6,0	129,8	6,2	268,7
<b>Etat au 01.01.2019 (ajusté)</b>	<b>126,7</b>	<b>6,0</b>	<b>129,8</b>	<b>6,2</b>	<b>268,7</b>
Changements dans le périmètre de consolidation			29,2	2,6	31,8
Entrées			9,6	4,8	14,4
Sorties			-3,3	-0,4	-3,7
Reclassifications				-1,2	-1,2
Modifications de contrats			-0,1		-0,1
Changes	-4,7		-2,9	-0,1	-7,7
<b>Valeurs brutes au 31.12.2019</b>	<b>122,0</b>	<b>6,0</b>	<b>162,3</b>	<b>11,9</b>	<b>302,2</b>
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2018</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Effet de la première application de la norme IFRS 16	56,1			0,8	56,9
<b>Etat au 01.01.2019 (ajusté)</b>	<b>56,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,8</b>	<b>56,9</b>
Amortissements	5,5	1,6	21,5	2,5	31,1
Dépréciations	6,5				6,5
Sorties			-0,5	-0,1	-0,6
Reclassifications				-0,4	-0,4
Changes	-2,3		-0,2	-0,1	-2,6
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2019</b>	<b>65,8</b>	<b>1,6</b>	<b>20,8</b>	<b>2,7</b>	<b>90,9</b>
<b>Valeurs nettes au 31.12.2019</b>	<b>56,2</b>	<b>4,4</b>	<b>141,5</b>	<b>9,2</b>	<b>211,3</b>
- dont loyers fonciers pour parcs éoliens			38,6		

	Centrales	Centrale nucléaire de Mühleberg	Installations de distribution	Bâtiments et terrains	Autres immobilisations corporelles	Installations en construction	Total
<b>En millions de CHF</b>							
<b>Valeurs brutes au 31.12.2017</b>	<b>2 256,8</b>	<b>1 461,4</b>	<b>3 069,2</b>	<b>233,9</b>	<b>264,4</b>	<b>199,5</b>	<b>7 485,2</b>
Changements dans le périmètre de consolidation				0,4	4,1	1,9	6,4
Entrées	1,4	8,6	6,2		8,0	209,8	234,0
Sorties	-17,5	-2,3	-32,0	-9,2	-22,2	-2,7	-85,9
Reclassifications	6,5	0,6	131,3	0,5	10,3	-149,2	0,0
Changes	-41,4			-0,1	-0,6	-2,9	-45,0
<b>Valeurs brutes au 31.12.2018</b>	<b>2 205,8</b>	<b>1 468,3</b>	<b>3 174,7</b>	<b>225,5</b>	<b>264,0</b>	<b>256,4</b>	<b>7 594,7</b>
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2017</b>	<b>968,1</b>	<b>1 461,4</b>	<b>1 539,4</b>	<b>117,7</b>	<b>175,6</b>	<b>1,6</b>	<b>4 263,8</b>
Changements dans le périmètre de consolidation					-0,1		-0,1
Amortissements	65,7	6,9	71,3	5,0	23,7		172,6
Dépréciations	14,1			0,4		0,6	15,1
Sorties	-9,8		-28,1	-4,5	-20,6		-63,0
Annulation de dépréciations	-14,3					-0,5	-14,8
Reclassifications			0,1		-0,1		0,0
Changes	-13,5				-0,2		-13,7
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2018</b>	<b>1 010,3</b>	<b>1 468,3</b>	<b>1 582,7</b>	<b>118,6</b>	<b>178,3</b>	<b>1,7</b>	<b>4 359,9</b>
<b>Valeurs nettes au 31.12.2018</b>	<b>1 195,5</b>	<b>0,0</b>	<b>1 592,0</b>	<b>106,9</b>	<b>85,7</b>	<b>254,7</b>	<b>3 234,8</b>
– dont dans le leasing financier	70,6				1,5		72,1
– dont mises en gage en garantie d'engagements	20,3						20,3

## 23 Actifs incorporels

En millions de CHF	Droits d'utilisation	Goodwill	Autres	Total
<b>Valeurs brutes au 31.12.2018</b>	<b>174,3</b>	<b>621,5</b>	<b>297,8</b>	<b>1 093,6</b>
Changement dans le périmètre de consolidation	0,1	250,6	51,0	301,7
Entrées résultant d'acquisitions	0,5		5,1	5,6
Entrées résultant de la production pour compte propre			6,1	6,1
Sorties			-2,9	-2,9
Changes	-3,2	-8,8	-2,6	-14,6
<b>Valeurs brutes au 31.12.2019</b>	<b>171,7</b>	<b>863,3</b>	<b>354,5</b>	<b>1 389,5</b>
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2018</b>	<b>131,3</b>	<b>93,9</b>	<b>121,0</b>	<b>346,2</b>
Changement dans le périmètre de consolidation		-0,3	-0,3	-0,6
Amortissements	2,4		34,1	36,5
Dépréciations			0,5	0,5
Sorties			-2,9	-2,9
Changes	-3,1		-0,8	-3,9
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2019</b>	<b>130,6</b>	<b>93,6</b>	<b>151,6</b>	<b>375,8</b>
<b>Valeurs nettes au 31.12.2019</b>	<b>41,1</b>	<b>769,7</b>	<b>202,9</b>	<b>1 013,7</b>

Les changements dans le périmètre de consolidation portent pour 304,2 millions de CHF sur les regroupements d'entreprises (145,2 millions de CHF pour l'exercice précédent) et pour -1,9 million de CHF sur les sorties de sociétés (-2,9 millions de CHF pour l'exercice précédent).

En millions de CHF	Droits d'utilisation	Goodwill	Autres	Total
<b>Valeurs brutes au 31.12.2017</b>	<b>172,7</b>	<b>517,2</b>	<b>248,7</b>	<b>938,6</b>
Changement dans le périmètre de consolidation		111,7	30,3	142,0
Entrées résultant d'acquisitions	5,2		17,9	23,1
Entrées résultant de la production pour compte propre			6,2	6,2
Sorties	0,2		-3,1	-2,9
Changes	-3,8	-7,4	-2,2	-13,4
<b>Valeurs brutes au 31.12.2018</b>	<b>174,3</b>	<b>621,5</b>	<b>297,8</b>	<b>1 093,6</b>
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2017</b>	<b>132,3</b>	<b>94,1</b>	<b>91,7</b>	<b>318,1</b>
Changement dans le périmètre de consolidation		-0,2	-0,1	-0,3
Amortissements	2,6		31,9	34,5
Dépréciations			0,7	0,7
Sorties			-2,6	-2,6
Changes	-3,6		-0,6	-4,2
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2018</b>	<b>131,3</b>	<b>93,9</b>	<b>121,0</b>	<b>346,2</b>
<b>Valeurs nettes au 31.12.2018</b>	<b>43,0</b>	<b>527,6</b>	<b>176,8</b>	<b>747,4</b>

A la date de clôture du bilan, le goodwill se répartissait entre les unités génératrices de trésorerie suivantes:

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2019
Energie	108,3	107,9
Prestations	419,3	661,8
<b>Total</b>	<b>527,6</b>	<b>769,7</b>

La valeur comptable a été comparée à la valeur réalisable de l'unité génératrice de trésorerie pour contrôler la valeur effective du goodwill inscrit au bilan (impairment test). La valeur réalisable correspond à la valeur d'usage (value in use). Les calculs ont été réalisés sur la base des estimations de cash-flow issues des business plans approuvés par le management sur une période de quatre ans. Le cash-flow généré après cette période a été extrapolé à l'aide d'un taux de croissance estimé. Le contrôle de la valeur effective du goodwill inscrit au bilan n'a révélé aucune nécessité de dépréciation.

Les calculs de la valeur d'usage se fondent sur les principales hypothèses suivantes:

%	WACC (avant impôts)		WACC (après impôts)		Taux de croissance à long terme	
	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019
Energie	7.2	7.2	5.9	5.9	1.0	1.0
Prestations	8.1	6.5	6.5	6.5	1.0	1.0

L'analyse de sensibilité réalisée montre que des changements réalistes concernant les principales hypothèses n'entraînent pas de dépréciation de la valeur réalisable faisant chuter cette dernière en dessous de la valeur comptable.

## 24 Engagements résultant de ventes et de prestations et autres engagements

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2019
Engagements résultant de ventes et de prestations	327,5	334,5
Autres engagements financiers	186,9	165,4
Autres engagements	27,5	39,2
Institutions de prévoyance en faveur du personnel	9,1	12,5
<b>Total</b>	<b>551,0</b>	<b>551,6</b>

Les autres engagements financiers incluent 19,5 millions de CHF (exercice précédent: 19,5 millions de CHF) pour la part à court terme de l'emprunt convertible de Swissgrid qui a été vendu (cf. note 20).

## 25 Engagements financiers

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2019
Emprunts obligataires	1 043,4	891,9
Obligations nominatives	294,4	284,4
Dettes au titre de contrats de location	30,4	180,1
Engagements bancaires	119,3	86,6
Autres engagements financiers	81,9	93,4
<b>Total</b>	<b>1 569,4</b>	<b>1 536,4</b>
dont:		
– Engagements financiers à court terme	413,3	89,1
– Engagements financiers à long terme	1 156,1	1 447,3

Un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions de CHF arrivé à échéance a été remboursé en juillet 2019. Dans le même temps, BKW a émis un green bond de 200 millions de CHF à 0,25 % sur huit ans.

En millions de CHF	31.12.2018	Effet de la première application de la norme IFRS 16	1.1.2019	Flux de trésorerie	Fluctuations monétaires	Variations de la valeur de marché	Autres	31.12.2019
<b>Engagements financiers à court terme</b>	<b>413,3</b>	<b>22,3</b>	<b>435,6</b>	<b>-383,9</b>	<b>-1,9</b>	<b>0,0</b>	<b>39,3</b>	<b>89,1</b>
– Emprunts obligataires	349,5		349,5	-350,0			0,5	0,0
– Dettes au titre de contrats de location	4,9	22,3	27,2	-28,9	-0,6		35,2	32,9
– Engagements bancaires	18,8		18,8	-15,4	-0,1		2,9	6,2
– Autres engagements financiers	40,1		40,1	10,4	-1,2		0,7	50,0
<b>Engagements financiers à long terme</b>	<b>1 156,1</b>	<b>117,4</b>	<b>1 273,5</b>	<b>171,8</b>	<b>-15,1</b>	<b>-2,9</b>	<b>20,0</b>	<b>1 447,3</b>
– Emprunts obligataires	693,9		693,9	200,0		-2,9	0,9	891,9
– Obligations nominatives	294,4		294,4		-10,8		0,8	284,4
– Dettes au titre de contrats de location	25,5	117,4	142,9	0,0	-3,3		7,6	147,2
– Engagements bancaires	100,5		100,5	-22,9	-1,0		3,8	80,4
– Autres engagements financiers	41,8		41,8	-5,3			6,9	43,4
	<b>407,7</b>		<b>407,7</b>	<b>22,4</b>	<b>-0,9</b>		<b>-18,7</b>	<b>410,5</b>
<b>Total engagements de l'activité de financement</b>	<b>1 977,1</b>	<b>139,7</b>	<b>2 116,8</b>	<b>-189,7</b>	<b>-17,9</b>	<b>-2,9</b>	<b>40,6</b>	<b>1 946,9</b>

En millions de CHF	31.12.2017	Flux de trésorerie	Fluctuations monétaires	Variations de la valeur de marché	Autres	31.12.2018
<b>Engagements financiers à court terme</b>	<b>211,8</b>	<b>-172,0</b>	<b>-1,5</b>	<b>0,0</b>	<b>375,0</b>	<b>413,3</b>
– Emprunts obligataires	149,8	-150,0			349,7	349,5
– Engagements résultant du leasing financier	8,9	-8,5	-0,2		4,7	4,9
– Engagements bancaires	7,9	-5,2	-0,1		16,2	18,8
– Autres engagements financiers	45,2	-8,3	-1,2		4,4	40,1
<b>Engagements financiers à long terme</b>	<b>1 387,6</b>	<b>189,5</b>	<b>-13,6</b>	<b>-3,1</b>	<b>-404,3</b>	<b>1 156,1</b>
– Emprunts obligataires	845,5	198,8		-3,1	-347,3	693,9
– Emprunt convertible	33,8	-0,1			-33,7	0,0
– Obligations nominatives	304,9		-11,4		0,9	294,4
– Engagements résultant du leasing financier	44,1	-12,9	-1,1		-4,6	25,5
– Engagements bancaires	117,3	1,2	-1,1		-16,9	100,5
– Autres engagements financiers	42,0	2,5			-2,7	41,8
<b>Autres engagements à long terme</b>	<b>416,8</b>	<b>20,1</b>			<b>-29,2</b>	<b>407,7</b>
<b>Total engagements de l'activité de financement</b>	<b>2 016,2</b>	<b>37,6</b>	<b>-15,1</b>	<b>-3,1</b>	<b>-58,5</b>	<b>1 977,1</b>

## 26 Provisions

En millions de CHF	Elimination des déchets nucléaires	Contrats d'acquisition d'énergie défavorables	Autres provisions	Total
<b>Etat au 31.12.2017</b>	<b>1 517,2</b>	<b>354,6</b>	<b>57,3</b>	<b>1 929,1</b>
Changement dans le périmètre de consolidation			3,1	3,1
Constitution de nouvelles provisions	5,8		3,1	8,9
Intérêts	53,1	9,5	0,7	63,3
Utilisation de provisions	-47,8	-39,6	-7,0	-94,4
Dissolution de provisions	-14,6	-42,3	-7,1	-64,0
Changés			-1,2	-1,2
<b>Etat au 31.12.2018</b>	<b>1 513,7</b>	<b>282,2</b>	<b>48,9</b>	<b>1 844,8</b>
Changement dans le périmètre de consolidation			7,0	7,0
Constitution de nouvelles provisions	5,7	10,2	13,4	29,3
Intérêts	53,0	7,7	0,7	61,4
Utilisation de provisions	-63,6	-35,8	-5,3	-104,7
Dissolution de provisions		-9,7	-6,0	-15,7
Adaptation de l'estimation pour l'élimination des déchets nucléaires	13,9			13,9
Changés			-1,1	-1,1
<b>Etat au 31.12.2019</b>	<b>1 522,7</b>	<b>254,6</b>	<b>57,6</b>	<b>1 834,9</b>
dont:				
– Provisions à court terme	150,4	34,5	8,9	193,8
– Provisions à long terme	1 372,3	220,1	48,7	1 641,1

### Elimination des déchets nucléaires

Au 31 décembre 2019, les provisions pour l'élimination des déchets nucléaires se décomposent comme suit:

- 829,4 millions de CHF (exercice précédent: 838,2 millions de CHF) sont destinés à la désaffectation de la centrale nucléaire. Ce montant couvre les coûts de la phase de post-exploitation après réglage de la puissance de la centrale, ainsi que les coûts du démantèlement, de la gestion des déchets correspondants et de la remise en état du site. Les paiements sont prévus à partir de la fin de l'exploitation commerciale en 2019 et jusqu'à la fin des travaux de désaffectation qui dureront environ 15 ans. Les coûts liés à la gestion des déchets résultant de la désaffectation s'étaleront jusqu'à l'arrivée de ces derniers au dépôt pour déchets de faible et moyenne activité (prévue en 2061).
- 693,3 millions de CHF de plus (exercice précédent: 675,5 millions de CHF) sont destinés à l'élimination des éléments de combustibles usés et des déchets radioactifs hors de l'enceinte de la centrale. Les paiements correspondants sont effectués régulièrement et se poursuivront jusqu'au scellement du dépôt pour les déchets hautement radioactifs (prévu en 2126).

Pendant l'exercice sous revue, une attribution de 5,7 millions de CHF (5,8 millions de CHF pour l'exercice précédent) a été effectuée en raison des coûts supplémentaires annuels de gestion des déchets induits par l'exploitation de la centrale.

Ces attributions ont également augmenté les coûts d'acquisition des combustibles fossiles sans incidence sur le résultat. En raison de l'ajustement des paramètres de renchérissement et de rendement des placements dans le cadre de l'OFDB révisée (voir note 6.2), l'estimation a été réajustée de 13,9 millions de CHF. Cet ajustement a fait augmenter dans la même mesure les coûts d'acquisition des installations de la centrale, sans incidence sur le résultat.

En outre, 63,6 millions de CHF (47,8 millions de CHF l'année précédente) ont été consacrés à la planification et à la préparation des travaux de post-exploitation et de désaffectation.

BKW est tenue d'alimenter régulièrement les fonds d'Etat pour la désaffectation des installations nucléaires et pour la gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires. Ces fonds rembourseront aux exploitants les paiements ainsi effectués après la mise hors service des centrales. Les participations dans les fonds d'Etat sont comptabilisées dans les immobilisations financières à long terme (cf. note 20).

#### **Contrats d'acquisition d'énergie défavorables**

Les provisions constituées pour les contrats d'acquisition d'énergie défavorables sont destinées à couvrir les achats d'énergie qui seront effectués auprès des sociétés partenaires à des prix de production supérieurs aux prix de vente attendus et réalisables. Les provisions sont liées aux contrats d'acquisition d'énergie avec les centrales thermiques fossiles de Livorno Ferraris en Italie et de Wilhelmshaven en Allemagne. Au cours de l'exercice sous revue, des provisions nettes de 0,5 million de CHF ont dû être constituées (42,3 millions de CHF dissoutes l'année précédente) en raison des nouvelles attentes quant aux futures variations des prix de l'électricité, du franc suisse fort et plus particulièrement de l'abandon du charbon décidé par les Allemands.

Les sorties de trésorerie liées aux provisions concernent la reprise de l'électricité produite aux coûts de production et s'étalent sur une période de huit ans.

#### **Autres provisions**

Les provisions constituées pour les restructurations destinées à couvrir les dépenses qui découleront des mesures de restructuration décidées se montaient à 0,4 million de CHF au 31 décembre 2019 (0,4 million de CHF l'exercice précédent).

Les autres provisions couvrent les engagements de garantie, les engagements relevant du domaine du personnel, les probables versements liés à des litiges juridiques, les provisions pour pertes attendues de commandes de clients, ainsi que divers engagements d'exploitation de moindre ampleur. Les sorties de trésorerie liées à ces provisions sont pour l'essentiel attendues dans les trois prochaines années. Des provisions ont par ailleurs été constituées pour le démantèlement et la remise en état des sites d'implantation des centrales. Les coûts correspondants interviendront au terme des durées d'utilisation des différentes centrales; les sorties de trésorerie sont attendues dans les 20 à 25 prochaines années.

Les intérêts correspondants aux provisions constituées à la valeur actuelle sont comptabilisés dans les charges financières.

## 27 Prévoyance en faveur du personnel

Les institutions de prévoyance sont régies par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Cette loi prévoit que les institutions de prévoyance soient gérées par des entités indépendantes et juridiquement autonomes. Le personnel et ses survivants sont assurés contre les conséquences économiques de la vieillesse, d'une invalidité et d'un décès dans le cadre des plans de prévoyance. Tous les risques actuariels sont supportés par la Caisse de pension. Le plan de prévoyance est financé par les cotisations et par le produit des placements. Les sociétés affiliées et les assurés versent les cotisations à l'institution de prévoyance en pourcentage du salaire assuré des bénéficiaires. Le conseil de fondation est responsable du placement de la fortune de prévoyance.

Les collaborateurs de BKW de Suisse sont affiliés à la Caisse de pension BKW et à d'autres institutions de prévoyance autonomes dont les plans de prévoyance sont qualifiés de plans de prévoyance à primauté des prestations selon la norme IAS 19. Certains employés à l'étranger sont également affiliés à des régimes de prévoyance à prestations définies conformément à la norme IAS 19. Chaque année, un rapport d'expertise est établi par des experts indépendants en prévoyance, selon la norme IAS 19, sur la base de la méthode du coût unitaire projeté.

### Caisse de pension BKW

La majorité des collaborateurs du groupe BKW exerçant en Suisse est assurée auprès de la Caisse de pension des Forces motrices Bernoises (Caisse de pension BKW). Fin avril 2018, le conseil de fondation de la caisse de pension avait décidé d'un changement de primauté afin de renforcer et d'améliorer la stabilité financière à long terme. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'actuelle primauté des prestations a laissé la place à la primauté des contributions en vertu de la loi suisse sur la prévoyance professionnelle (LPP).

Dans les comptes annuels 2018, la transformation a abouti à un effet extraordinaire sans incidence sur les liquidités à hauteur de 52,4 millions de CHF. Les charges d'exploitation 2018 ont reculé proportionnellement à ce montant. Cet effet exceptionnel était le résultat de la nouvelle obligation de prévoyance fondée sur la primauté des cotisations, qui est intrinsèquement inférieure à celle liée à la primauté des prestations. En dépit du passage à une primauté des contributions selon la loi suisse, le plan de prévoyance de la Caisse de pension BKW continue de présenter les caractéristiques d'un plan à primauté des prestations selon IAS 19.

La Caisse de pension BKW est une institution de prévoyance de droit privé constituée en fondation. Le conseil de fondation est l'organe suprême de la Caisse de pension BKW. Sa composition est paritaire, avec autant de représentants des salariés que des employeurs. Les prestations de la Caisse de pension BKW sont définies dans un règlement de prévoyance édicté par le conseil de fondation. Celui-ci délègue la conduite des affaires à l'administration. La fondation relève de l'autorité de surveillance du canton de Berne.

La fortune de prévoyance est investie en Suisse et à l'étranger, de façon largement diversifiée et dans le respect des dispositions légales ainsi que des directives édictées par le conseil de fondation. L'investissement de la fortune doit être conduit de façon à garantir la sécurité ainsi qu'un rendement adéquat des placements, une répartition équilibrée des risques et une couverture suffisante des besoins prévisibles en liquidités. L'expert en prévoyance professionnelle établit chaque année le bilan actuariel et contrôle la situation financière et actuarielle de la Caisse de pension BKW. Le degré de couverture actuariel non vérifié de la Caisse de pension BKW était de 112,9% au 31 décembre 2019 selon la LPP (106,4% pour l'exercice précédent), avec un taux d'intérêt technique de 1,75% (2,0% pour l'exercice précédent). Conformément à la LPP, des

mesures d'assainissement appropriées doivent être prises par le conseil de fondation en accord avec l'expert en prévoyance professionnelle en cas de couverture insuffisante (telles qu'une augmentation des cotisations ordinaires ou la perception de contributions d'assainissement). La contribution de l'employeur doit être au moins égale à la somme des cotisations des salariés.

### 27.1 Engagements de prévoyance du personnel inscrits au bilan

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2019
Valeur actuelle des engagements de prévoyance du personnel	-2 007,6	-2 398,3
Juste valeur des actifs du plan	1 815,9	2 159,5
<b>Engagements de prévoyance du personnel nets inscrits au bilan</b>	<b>-191,7</b>	<b>-238,8</b>
dont inscrits dans les immobilisations financières sous forme de crédits	4,0	0,0
dont inscrit parmi les engagements	-195,7	-238,8

### 27.2 Charges de prévoyance en faveur du personnel selon IAS 19

En millions de CHF	2018	2019
Coût des services rendus (employeur)	38,6	36,4
Coût des services passés	-52,4	0,0
Charge d'intérêts des engagements de prévoyance	13,3	14,7
Produit des intérêts des actifs du plan	-12,0	-13,3
Frais administratifs, sans les coûts de gestion des actifs du plan	1,0	0,9
<b>Charges de prévoyance en faveur du personnel</b>	<b>-11,5</b>	<b>38,7</b>

### 27.3 Réévaluation de la prévoyance en faveur du personnel

En millions de CHF	2018	2019
Bénéfices/pertes actuariels		
– Variation des hypothèses financières	-4,3	119,7
– Variation des hypothèses démographiques	-4,9	0,0
– Adaptation du fait de l'expérience	-5,2	19,6
Rendement des actifs du plan (hors intérêts basés sur le taux d'actualisation)	53,7	-170,9
<b>Total des réévaluations inscrites dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>39,3</b>	<b>-31,6</b>

### 27.4 Modification de la valeur actuelle des engagements de prévoyance du personnel

En millions de CHF	2018	2019
<b>Valeur actuelle de l'engagement de prévoyance du personnel au 01.01</b>	<b>2 023,2</b>	<b>2 007,6</b>
Charge d'intérêts	13,3	14,7
Coût des services rendus (employeur)	38,6	36,4
Prestations perçues et versées	-77,6	-62,2
Contributions des employés	22,9	22,8
Coût des services passés	-52,4	0,0
Regroupements d'entreprises	53,6	237,6
Frais administratifs (hors coûts de gestion du patrimoine)	1,0	0,9
Bénéfices/pertes actuariels	-15,0	140,5
<b>Valeur actuelle des engagements de prévoyance du personnel au 31.12</b>	<b>2 007,6</b>	<b>2 398,3</b>

A la date de clôture du bilan, l'engagement de prévoyance des membres actuels représente une part de 1 410,9 millions de CHF (1 052,6 millions de CHF l'exercice précédent). A la date de clôture du bilan, l'engagement de prévoyance des retraités représente une part de 987,4 millions de CHF (955,0 millions de CHF l'exercice précédent).

## 27.5 Evolution de la juste valeur des actifs du plan

En millions de CHF	2018	2019
<b>Juste valeur des actifs du plan au 01.01</b>	<b>1 828,3</b>	<b>1 815,9</b>
Produit des intérêts des actifs du plan	12,0	13,4
Contributions de l'employeur	37,0	31,2
Contributions des employés	22,9	22,9
Prestations perçues et versées	-77,6	-62,3
Regroupements d'entreprises	47,0	167,5
Rendement des actifs du plan (hors intérêts basés sur le taux d'actualisation)	-53,7	170,9
<b>Juste valeur des actifs du plan au 31.12</b>	<b>1 815,9</b>	<b>2 159,5</b>

## 27.6 Structure des actifs du plan

En millions de CHF	31.12.2018	%	31.12.2019	%
Liquidités	60,3	3,3	80,8	3,7
Instruments de fonds propres	572,2	31,5	710,4	32,9
Instruments de fonds de tiers	651,7	35,9	751,7	34,8
Autres instruments	169,6	9,3	200,7	9,3
Biens immobiliers	362,1	20,0	415,9	19,3
<b>Total des actifs du plan</b>	<b>1 815,9</b>	<b>100,0</b>	<b>2 159,5</b>	<b>100,0</b>
– dont instruments financiers transmissibles de l'entreprise	3,3		3,4	
– dont immeubles utilisés par BKW	16,8		19,1	

Les instruments de fonds propres comprennent des investissements en actions et sont généralement cotés sur un marché actif à leur prix du marché. Au terme de l'exercice sous revue, sur la totalité des actifs, la part d'actions suisses est de 15,4% (13,5% l'exercice précédent), et la part d'actions étrangères de 17,6% (17,9%, l'exercice précédent). En Suisse et à l'étranger, les actions sont placées via des investissements directs (gestion par des gestionnaires de fortune externes) ainsi que des fondations de placement et des fonds.

Au 31 décembre 2019, sur la totalité des actifs, les instruments de fonds de tiers se répartissent comme suit: 16,3% (14,5% l'exercice précédent) d'obligations suisses, 8,4% (9,5% l'exercice précédent) d'obligations étrangères avec couverture du risque de change et 9,6% (11,9% pour l'exercice précédent) de prêts hypothécaires et de lettres de gage. Les obligations et les lettres de gage sont cotées sur un marché actif à leur prix du marché, tandis que les prêts hypothécaires ne disposent pas de prix coté sur un marché actif.

Les autres instruments sont pour l'essentiel cotés sur un marché actif à leur prix du marché.

Au 31 décembre 2019, sur la totalité des actifs, les biens immobiliers se répartissent comme suit: 10,1% (12,4% l'exercice précédent) d'immeubles (investissements directs en Suisse) et 7,0% (7,6% l'exercice précédent) de fonds immobiliers cotés sur un marché actif (dont la moitié avec des immeubles situés à l'étranger).

Au cours de l'exercice sous revue, le rendement effectif des actifs du plan de prévoyance est de 11,2% (-2,4% l'exercice précédent).

## 27.7 Hypothèses actuarielles

	Suisse	Allemagne	Suisse	Allemagne
	2018	2018	2019	2019
Taux d'actualisation	0,80 %	n/a	0,25 %	1,11 %
Evolution future attendue des salaires	0,50 %	n/a	0,50 %	2,75 %
Evolution future attendue des rentes	0,00 %	n/a	0,00 %	1,75 %
Table de mortalité	BVG 2015 GT	n/a	BVG 2015 GT	Heubeck 2018 G

La durée moyenne pondérée de l'engagement de prévoyance du personnel était de 14,8 années (14,0 ans l'exercice précédent).

### Sensibilité des principales hypothèses actuarielles mathématiques

Le taux d'actualisation, l'évolution des salaires et des rentes, ainsi que l'espérance de vie sont considérés comme des hypothèses actuarielles mathématiques importantes, c'est pourquoi ces éléments sont soumis à une analyse de sensibilité. Le tableau ci-après présente l'augmentation et la diminution des hypothèses de l'engagement de prévoyance du personnel:

31.12.2019 En millions de CHF	Engagement de prévoyance du personnel	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation 0,25 %)	-80,9	86,5
Evolution des salaires (variation 0,25 %)	4,7	-4,8
Evolution des rentes (variation de +0,20 %)	69,0	-
Espérance de vie (variation 1 an)	76,8	-78,0

31.12.2018 En millions de CHF	Engagement de prévoyance du personnel	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation 0,25 %)	-61,6	65,8
Evolution des salaires (variation 0,25 %)	3,3	-3,3
Evolution des rentes (variation de +0,20 %)	54,0	-
Espérance de vie (variation 1 an)	61,7	-62,8

L'analyse de sensibilité a été définie d'après une méthode permettant d'extrapoler l'impact de la variation des hypothèses mentionnées ci-avant sur l'engagement de prévoyance du personnel au terme de l'exercice sous revue.

## 27.8 Estimation des contributions du prochain exercice

En millions de CHF	2018	2019
Contributions estimées de l'employeur	29,7	35,7
Contributions estimées des employés	22,0	26,9

## 28 Autres engagements à long terme

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2019
Droits d'utilisation cédés	295,2	306,1
Autres engagements financiers à long terme	112,1	104,1
Autres engagements à long terme	0,4	0,3
<b>Total</b>	<b>407,7</b>	<b>410,5</b>

L'engagement résultant de la vente effectuée en novembre 2016 de l'emprunt convertible de Swissgrid est inclus au poste «Autres engagements financiers à long terme» à hauteur de 38,9 millions de CHF. La transaction est décrite dans la note 20.

## 29 Capital-actions et réserves

### 29.1 Capital-actions

Le capital-actions émis et entièrement libéré de BKW SA s'élève à 132,0 millions de CHF et se compose de 52 800 000 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de 2,50 CHF.

#### Actionnaires principaux et actions propres

A la connaissance de BKW, les actionnaires suivants détenaient plus de 3% des actions au 31 décembre.

	31.12.2018	31.12.2019
Canton de Berne	52,54%	52,54%
Groupe E SA	10,00%	10,00%

#### Transactions avec les actions propres

	Nombre	Valeur comptable mio. de CHF	Dont celles ayant un effet sur les liquidi- tés mio. de CHF
31.12.2017	955 921	65,8	
Achats	400 735	26,0	26,0
Ventes	-1 286 562	-87,0	-19,4
<b>31.12.2018</b>	<b>70 094</b>	<b>4,8</b>	<b>6,6</b>
Achats	466 915	32,2	32,2
Ventes	-515 985	-35,5	-30,3
<b>31.12.2019</b>	<b>21 024</b>	<b>1,5</b>	<b>1,9</b>

## 29.2 Réserves

### Réserves provenant de capitaux

Ces réserves comprennent les réserves payées par les actionnaires.

### Réserves provenant de bénéfices

Les réserves provenant de bénéfices se composent des réserves légales et statutaires (hors réserves provenant de capitaux), des bénéfices non distribués des exercices précédents, ainsi que des plus-values et moins-values réalisées sur les ventes d'actions propres.

### Actions propres

Les actions BKW détenues par BKW ou par les sociétés du groupe sont déduites des fonds propres à leur valeur d'acquisition. Au 31 décembre 2019, 21 024 actions (70 094 pour l'exercice précédent) étaient détenues par BKW SA et ses sociétés du groupe.

### Autres réserves

En millions de CHF	Changes	Réserve d'évaluation des actifs financiers évalués à leur juste valeur	Couverture	Bénéfices/pertes actuariels	Total
<b>Etat au 31.12.2017</b>	<b>-254,8</b>	<b>0,0</b>	<b>2,1</b>	<b>81,0</b>	<b>-171,7</b>
Changes					
– Changes	-47,4				-47,4
– Transfert au compte de pertes et profits	0,1				0,1
Actifs évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et n'ayant pas d'incidence sur le compte de résultat					
– Ajustements de valeur		-0,2			-0,2
– Transfert aux réserves provenant de bénéfices		0,1			0,1
Opérations de couverture					
– Ajustements de valeur des sociétés du groupe			-0,3		-0,3
Bénéfices/pertes actuariels					
– des sociétés du groupe				-39,3	-39,3
– des sociétés associées				14,0	14,0
Impôts sur le bénéfice				4,4	4,4
<b>Etat au 31.12.2018</b>	<b>-302,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>1,8</b>	<b>60,1</b>	<b>-240,3</b>
Changes					
– Changes	-42,3				-42,3
Opérations de couverture					
– Ajustements de valeur des sociétés associées			-4,7		-4,7
Bénéfices/pertes actuariels					
– des sociétés du groupe				31,6	31,6
– des sociétés associées				-10,9	-10,9
Impôts sur le bénéfice				-6,2	-6,2
<b>Etat au 31.12.2019</b>	<b>-344,4</b>	<b>-0,1</b>	<b>-2,9</b>	<b>74,6</b>	<b>-272,8</b>

**Changes**

Les réserves pour changes comprennent les différences de change résultant de la conversion en francs des comptes annuels des sociétés du groupe et des sociétés associées situées à l'étranger.

**Réserve d'évaluation des actifs financiers évalués à leur juste valeur**

Cette réserve d'évaluation comptabilise les ajustements de valeur des actifs financiers évalués à leur juste valeur jusqu'au moment de leur réalisation. Au moment de la vente de ces actifs financiers, la réserve d'évaluation est rattachée aux réserves provenant de bénéfices.

**Couverture**

La réserve pour la couverture comprend les variations de valeur non réalisées des instruments financiers servant à couvrir les flux de trésorerie (cash-flow hedge) et les investissements nets à l'étranger (net investment hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture, ainsi que les gains et les pertes résultant de relations de couverture closes, dont la réalisation n'est pas encore inscrite au compte de pertes et profits, car le contrat principal sur lequel repose la relation de couverture était encore sans incidence sur le compte de pertes et profits.

**Bénéfices/pertes actuariels**

La réserve pour les bénéfices et les pertes actuariels englobe l'impact de l'ajustement actuariel périodique.

**29.3 Gestion du capital**

BKW poursuit un objectif de croissance et de sécurisation à long terme de la valeur de l'entreprise. Sa politique de gestion du capital a pour but d'assurer durablement la capacité d'accès au marché des capitaux et la capacité de financement du groupe en conservant une structure de bilan compatible avec la notation exigée pour cela, et de limiter l'impact potentiel des variations de valeur de l'ensemble du portefeuille financier et du portefeuille de risques. BKW vise un versement constant de dividendes, fondé sur un taux de distribution situé entre 40 et 50% du bénéfice net corrigé. Les ressources financières de BKW sont consacrées en priorité à son domaine d'activité principal et assurent la marge de manœuvre nécessaire conformément aux objectifs de la stratégie du groupe. Au cours de l'exercice 2019, la politique de gestion du capital n'a pas subi de modification.

## 30 Produits dérivés

Le tableau ci-après indique la valeur de remplacement et le volume de contrats globaux des positions ouvertes sur instruments financiers dérivés à la date de clôture du bilan, pour les opérations de négoce d'énergie et pour les opérations de couverture des taux et des risques de change. Les produits dérivés qui peuvent être qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IFRS 9 et qui sont traités selon les dispositions de la comptabilité de couverture (hedge accounting) sont présentés séparément.

Les produits dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur en tant que valeurs de remplacement positives (créances) ou valeurs de remplacement négatives (engagements). Le volume de contrats est égal à la valeur sous-jacente ou au volume de contrats correspondant à l'instrument financier dérivé sous-jacent.

La valeur de remplacement des futures est nulle, car les variations de prix par rapport aux prix d'exercice convenus sont balancées quotidiennement. Les contrats à terme du négoce d'énergie englobent les forwards avec profils fixes ou flexibles.

En millions de CHF	Valeur de remplacement positive		Valeur de remplacement négative		Volume de contrats	
	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019
Futurs (négoce d'énergie)					189,1	367,7
Contrats à terme (négoce d'énergie)	230,8	138,5	242,0	124,5	1826,7	2091,6
Swaps			3,4	3,8	25,0	15,0
Couverture des risques de change	0,4	0,9		0,1	175,1	228,7
Opérations de couverture (Hedge accounting)						
– Swaps	1,9			1,2	110,0	100,0
– Couverture des risques de change			0,0		5,6	
<b>Total</b>	<b>233,1</b>	<b>139,4</b>	<b>245,4</b>	<b>129,6</b>	<b>2331,5</b>	<b>2803,0</b>
dont:						
– Produits dérivés à court terme	197,7	132,4	192,5	106,8		
– Produits dérivés à long terme	35,4	7,0	52,9	22,8		

## 31 Opérations de couverture (comptabilité de couverture)

Au 31 décembre 2019, les opérations de couverture suivantes étaient ouvertes:

### Couverture de juste valeur

Le swap de taux d'intérêt destiné à la conversion de taux d'intérêt fixes en taux variables ou à couvrir les variations de la juste valeur d'une partie des emprunts émis est arrivé à échéance au troisième trimestre de 2019. L'opération de couverture a été qualifiée de couverture de juste valeur, considérée comme hautement efficace. La variation de la juste valeur de la partie sous-jacente des emprunts s'est élevée à 1,9 million de CHF (3,1 millions de CHF l'exercice précédent).

Au cours de l'exercice sous revue, un nouveau swap de taux d'intérêt a été conclu aux fins de la conversion de taux d'intérêt fixes en taux variables et de la couverture des variations de la juste valeur d'une partie du green bond nouvellement émises. Cette relation de couverture considérée comme hautement efficace peut être qualifiée de couverture de juste valeur. Le green bond présente une variation de la juste valeur de 1,0 million de CHF pour l'exercice sous revue.

En 2019 comme en 2018, ces relations de couverture n'ont généré aucune part inefficace à comptabiliser dans le résultat financier.

### Couvertures de flux de trésorerie

A la date de clôture du bilan, il n'existait aucune opération de couverture en lien avec des engagements d'investissement en cours. Tous les instruments de couverture sont arrivés à échéance durant l'exercice précédent. Les relations de couverture de l'exercice précédent ont été qualifiées de couvertures de flux de trésorerie et considérées comme très efficaces. Les gains de réévaluation de l'année précédente (0,0 million de CHF) sont inscrits dans les autres éléments du résultat global. En 2018, cette relation de couverture n'a généré aucune part inefficace à comptabiliser dans le résultat financier.

### Couverture d'investissement net

Au cours des exercices précédents, BKW a placé trois obligations nominatives d'un montant nominatif total de 275,0 millions d'EUR. Ces obligations nominatives ont été placées en Allemagne et couvrent une partie des investissements nets réalisés dans ce pays. Elles ont été désignées comme couvertures d'investissement net. Les pertes et gains de change enregistrés sur les obligations nominatives sont inscrits dans les autres éléments du résultat global et compensent de manière proportionnelle les pertes et gains provenant du change des investissements nets désignés. Au cours de l'exercice sous revue, ces relations de couverture n'ont généré aucune part inefficace à comptabiliser dans les produits financiers.

## 32 Relations avec les parties liées

Le tableau ci-après indique les transactions conclues pendant les périodes spécifiées entre BKW et les différentes parties liées. Sauf indication contraire ci-après, toutes ces transactions ont été exécutées aux mêmes conditions que les transactions comparables avec des tiers indépendants:

En millions de CHF	Propriétaire		Sociétés associées		Institutions de prévoyance	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
<b>Produits</b>						
– Vente d'énergie	3,3	2,7	43,2	39,3		
– Autres ventes et prestations	6,3	5,4	21,3	21,3	1,3	1,3
– Intérêts et dividendes	2,2	2,3	21,7	23,3		
<b>Charges</b>						
– Achat d'énergie			276,5	218,0		
– Redevances hydrauliques	19,0	19,0				
– Autres achats et prestations	0,4	0,4	108,8	95,1	37,1	32,0
– Droits et taxes	5,6	2,5				
– Intérêts et dividendes	50,1	50,1	0,1	0,1		
– Impôts sur le bénéfice	4,8	20,5				
<b>Actif</b>						
– Liquidités	33,9	23,1				
– Créances et régularisations	4,5	1,5	15,9	40,9		
– Immobilisations financières à court terme			32,8	14,3		
– Prêts			26,2	24,8		
– Droits d'utilisation			11,6	9,2		
<b>Engagements</b>						
– Engagements et régularisations	5,5	19,9	51,1	23,1	9,2	11,7
– Engagements financiers	0,8	3,7				
– Droits d'utilisation			0,4	0,6		

### Transactions avec le propriétaire

Le canton de Berne est l'actionnaire principal de BKW. En tant qu'actionnaire majoritaire, il a une influence déterminante sur l'ensemble des décisions de l'assemblée générale, y compris sur celles concernant l'élection des membres du conseil d'administration et la répartition du bénéfice. BKW entretient des relations de diverses natures avec le canton de Berne lui-même, mais aussi avec ses autorités, ses institutions de droit public et les sociétés de droit privé dont il détient le contrôle: livraisons d'énergie et autres prestations, achats de matériel et d'autres prestations, ainsi que paiements d'impôts, de redevances hydrauliques et d'autres droits et taxes. L'entreprise conclut également des transactions financières avec la Banque Cantonale Bernoise, dont le canton de Berne détient la majorité des actions.

### Transactions avec les sociétés associées

Les transactions indiquées comprennent, au niveau des produits, des fournitures d'énergie, des transports d'énergie, des dividendes, des prestations de construction/d'ingénierie, d'exploitation d'entreprise et d'entretien/de maintenance, et au niveau des charges, des achats d'énergie, des transports d'énergie, des prestations de matériel/de tiers ainsi que d'autres prestations. Les contrats de partenariat existants stipulent que les entreprises partenaires facturent l'énergie qu'elles produisent à leurs actionnaires au prix de revient (remboursement et intérêts des fonds de tiers inclus). Au cours de l'exercice 2019, les sociétés associées ont emprunté à BKW 10,8 millions de CHF (année précédente: emprunts de 17,4 millions de CHF). Au cours de l'exercice sous revue, les prêts ont diminué de 28,5 millions de CHF en raison de remboursements (remboursements de 8,3 millions de CHF au cours de l'exercice précédent). Les prêts ont en outre diminué de 1,4 million de CHF au cours de l'exercice sous revue suite aux changements intervenus dans le périmètre de consolidation. Au cours de l'exercice sous revue, BKW a porté des prestations et du matériel de sociétés associées à son bilan à hauteur de 18,8 millions de CHF (14,8 millions de CHF l'exercice précédent).

### Transactions avec les institutions de prévoyance

Les transactions avec les institutions de prévoyance concernent la prévoyance professionnelle. Elles englobent les contributions versées par l'entreprise en tant qu'employeur, des forfaits de gestion (frais de personnel, d'exploitation et d'administration), des prestations immobilières (gestion d'immeubles), ainsi que des prestations financières (gestion des liquidités, y compris du rendement).

### Transactions avec le conseil d'administration et la direction du groupe

#### Rémunérations

En millions de CHF	2018	2019
Prestations échues à court terme	3,9	4,5
Contributions aux plans de prévoyance	1,2	0,9
Rémunérations en actions	1,5	1,5
<b>Total</b>	<b>6,6</b>	<b>6,9</b>

Les participations aux résultats, qui figurent dans les prestations échues à court terme, correspondent aux parts de l'exercice correspondant dont le montant varie.

Les rémunérations versées aux membres du conseil d'administration et de la direction du groupe sont détaillées dans le rapport de rémunération publié conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).

### Transactions avec des sociétés dont les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe ont une influence prépondérante

Au cours de l'exercice 2019, BKW a fourni à des sociétés sur lesquelles les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe ont une influence prépondérante de l'énergie à hauteur de 2,8 millions de CHF (exercice précédent: 1,7 million de CHF) et des prestations pour un montant de 0,5 million de CHF (1,3 million de CHF pour l'exercice précédent). A la date de clôture du bilan, les créances en cours à l'égard de ces sociétés s'élevaient à 0,7 million de CHF (0,6 million de CHF l'exercice précédent).

### 33 Leasing

Les contrats de location concernent des parcs éoliens, des contrats de bail de terrains et d'installations de distribution, des servitudes sur des terrains, des véhicules et d'autres immobilisations corporelles mobilières.

La note 22 fournit des informations sur les droits d'utilisation dans le cadre des contrats de location. Les échéances des dettes au titre de contrats de location sont indiquées dans la note 39.3.

En millions de CHF	2019
<b>Leasing inscrit au compte de résultat consolidé</b>	
Produits des contrats de leasing opérationnels	0,8
Charges liées aux contrats de location à court terme	2,4
Charges liées aux contrats de location avec actifs de faible valeur	0,7
Charges relatives aux paiements variables de leasing, non incluses dans l'évaluation des engagements en matière de leasing	0,4
Charges d'intérêts des engagements de leasing	2,3
<b>Leasing inscrit au tableau des flux de trésorerie consolidés</b>	
Total des flux de trésorerie provenant de contrats de bailleur	34,8

Les contrats de bailleur concernent essentiellement des systèmes de chauffage en contracting chaleur. Les futurs paiements au titre de la location non actualisés s'élevaient à la date de clôture du bilan:

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2019
Moins de 1 an	1,0	0,7
Plus de 1 an mais moins de 2	0,7	0,7
Plus de 2 ans mais moins de 3	0,7	0,6
Plus de 3 ans mais moins de 4	0,6	0,5
Plus de 4 ans mais moins de 5	0,5	0,4
Plus de 5 ans	4,1	4,0
<b>Total</b>	<b>7,6</b>	<b>6,9</b>

## 34 Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie

Les liquidités englobent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et les placements à court terme, d'une durée totale n'excédant pas trois mois, auprès d'établissements financiers.

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2019
Avoirs bancaires et avoirs en caisse	602,9	668,6
Dépôts à terme	214,5	14,9
<b>Total liquidités</b>	<b>817,4</b>	<b>683,5</b>

Les corrections du flux de trésorerie opérationnel qui entraînent des transactions sans incidence sur les liquidités se présentent de la manière suivante:

En millions de CHF	2018	2019
Amortissements et dépréciations	208,1	280,7
Résultat des sociétés associées	-28,3	-35,7
Résultat financier	167,6	-44,1
Bénéfices/pertes sur la cession d'actifs immobilisés	-4,2	-1,5
Variation des provisions à long terme (hors intérêts et hors utilisation des provisions nucléaires)	-97,0	-1,3
Taux de dissolution des droits d'utilisation cédés	-11,9	-12,5
Variation résultant de l'évaluation de dérivés énergétiques	3,3	-25,2
Autres positions sans incidence sur les flux de trésorerie	-54,1	9,6
<b>Ajustement total des transactions sans incidence sur les liquidités</b>	<b>183,5</b>	<b>170,0</b>

Les données relatives aux acquisitions de sociétés opérées par le groupe durant l'exercice sous revue sont détaillées à la note 7. Le montant de 244,6 millions de CHF relatif aux acquisitions de sociétés opérées par le groupe correspond au prix d'acquisition de 356,1 millions de CHF, moins les liquidités acquises pour un montant de 45,8 millions de CHF, les engagements contractés de 19,1 millions de CHF, ainsi que les paiements différés et conditionnels du prix d'acquisition au moment de cette dernière de 71,0 millions de CHF, plus les versements relatifs aux paiements différés et conditionnels du prix d'acquisition de 24,4 millions de CHF effectués en 2019.

### **Total intermédiaire du «Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation avant utilisation des provisions nucléaires»**

Pour garantir une meilleure interprétabilité et comparabilité des flux de trésorerie opérationnels réels, un total intermédiaire du cash-flow avant utilisation des provisions pour désaffectation et gestion des déchets radioactifs figure désormais dans le «Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation».

La raison d'être de cette décision est que, dans le cadre de la mise hors service de la centrale nucléaire de Mühleberg, des coûts ont non seulement déjà été engagés pour la désaffectation et la gestion des déchets radioactifs, mais d'autres le seront aussi à l'avenir. Ces coûts constituent des utilisations de provisions existantes et grèvent donc le «Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation» établi selon la norme IAS 7. Le démantèlement nucléaire n'est cependant pas lié à la propre activité d'exploitation de BKW et le «Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation» indiqué n'est donc, du point de vue de BKW, pas une valeur adaptée pour évaluer le cash-flow résultant de l'activité d'exploitation généré.

En outre, la majeure partie des coûts de la désaffectation et de la gestion des déchets radioactifs est supportée par les fonds de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs de l'Etat. Par conséquent, BKW a droit au remboursement des frais engagés, étant précisé toutefois que l'engagement des coûts et leur remboursement interviennent à des dates distinctes. Les paiements et les remboursements provenant des fonds d'Etat doivent être classés dans les flux de trésorerie comme faisant partie du «Cash-flow résultant de l'activité d'investissement». Il existe donc un écart dans la présentation de ces flux de trésorerie directement liés entre eux. Pour une bonne interprétation des flux de trésorerie, les postes correspondants, présentés individuellement dans le tableau des flux de trésorerie, doivent être considérés ensemble. C'est la raison pour laquelle les utilisations de provisions avec et sans droit de remboursement seront désormais présentées distinctement dans le «Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation».

### 35 Rémunérations en actions

Les collaborateurs de BKW ont la possibilité de participer au capital-actions de BKW SA à des conditions préférentielles. La possibilité de participation fixée annuellement prévoit de mettre un certain nombre d'actions à la disposition du personnel exerçant une activité à titre principal au sein de BKW (hors direction du groupe et cadres supérieurs) et des membres du conseil d'administration. Les actions en question sont vendues à un prix préférentiel défini et sont assorties d'une période de blocage. Au cours de l'exercice sous revue, il a été possible d'acquérir jusqu'à 348 650 actions BKW (327 450 actions l'exercice précédent) à un prix préférentiel. Pour l'exercice 2019, 79 148 actions (77 701 actions pour l'exercice précédent) ont été achetées au prix unitaire de 45,45 CHF (40,75 CHF l'exercice précédent). La juste valeur unitaire des actions concernées était de 68,30 CHF (60,00 CHF pour l'exercice précédent). Les charges de personnel liées à cette rémunération en actions se sont élevées à 1,8 million de CHF (1,5 million de CHF l'exercice précédent). Aucun droit de souscription n'était ouvert à la date de clôture du bilan.

Par ailleurs, une participation aux résultats est versée aux membres de la direction du groupe et aux cadres supérieurs sous la forme d'actions BKW dans le cadre de leur rémunération annuelle de base fixe. L'attribution des actions aux membres de la direction du groupe intervient chaque année pour l'exercice annuel en cours. Les actions sont soumises à une période de blocage. Pour l'exercice 2019, 28 608 actions (26 546 actions l'exercice précédent) d'une juste valeur unitaire de 69,70 CHF (71,60 CHF l'exercice précédent) ont été attribuées. Dans le cadre du processus Performance Management, les actions BKW sont attribuées aux cadres supérieurs au mois de mars de l'exercice suivant. Pour l'exercice 2019, 22 314 actions (21 213 actions l'exercice précédent) d'une juste valeur unitaire de 67,00 CHF (63,60 CHF l'exercice précédent) ont été attribuées. Ces actions sont également soumises à une période de blocage. Les charges de personnel comptabilisées en lien avec les participations aux résultats de la direction du groupe et des cadres supérieurs se sont élevées au total à 3,5 millions de CHF (3,2 millions de CHF l'exercice précédent). Aucun droit de souscription n'était ouvert à la date de clôture du bilan.

L'attribution des actions au personnel, dans les deux situations décrites, n'est soumise à aucune autre condition. Il n'y a donc pas de période d'acquisition des droits (vesting period) et la rémunération est saisie à la date d'attribution (grant date). La juste valeur des actions est calculée sur la base de leur cours en bourse. Les charges correspondantes sont comptabilisées dans les charges de personnel au moment de l'attribution des actions. Dans le plan de participation au capital-actions de la société, les charges de personnel correspondent à la différence entre la juste valeur et le prix préférentiel payé par les collaborateurs.

### 36 Sociétés du groupe avec participation ne donnant pas le contrôle

Avec la société BKW Netzbeteiligung SA, sise en Suisse, BKW détient une société du groupe avec une participation ne donnant pas le contrôle. La société BKW Netzbeteiligung SA détient les parts dans Swissgrid SA.

Les informations financières concernant BKW Netzbeteiligung SA sont présentées séparément dans le tableau suivant. Les chiffres s'entendent avant élimination des opérations internes au groupe.

En millions de CHF	BKW Netzbeteiligung SA	
	31.12.2018	31.12.2019
Participations ne donnant pas le contrôle exprimées en %	49,9%	49,9%
Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle	180,6	180,6
Résultat affecté aux participations ne donnant pas le contrôle	5,3	5,9
Dividendes versés pour les participations ne donnant pas le contrôle	5,6	5,9
<b>Bilan</b>		
Actif immobilisé	361,7	361,7
Actif circulant	0,3	0,3
Engagements à long terme	0,0	0,0
Engagements à court terme	0,0	0,0
<b>Compte de pertes et profits</b>		
Produits financiers	10,7	11,8
Bénéfice net	10,7	11,8
<b>Flux de trésorerie</b>		
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation	10,6	11,8
Cash-flow résultant de l'activité d'investissement	0,0	0,0
Cash-flow résultant de l'activité de financement	-11,3	-11,8

## 37 Actifs et engagements évalués à leur juste valeur

Dans le cadre de la procédure d'évaluation, les actifs et engagements évalués à leur juste valeur sont classés selon les niveaux hiérarchiques suivants:

- Niveau 1: actifs et engagements financiers dont la juste valeur est exclusivement déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des engagements identiques. BKW classe actuellement à ce niveau hiérarchique les actions cotées en bourse et les futures relevant du négoce d'énergie.
- Niveau 2: actifs et engagements financiers dont la juste valeur est essentiellement déterminée par des paramètres basés sur des données de marché directement ou indirectement observables. Ces paramètres ont un impact significatif sur la juste valeur. BKW classe à ce niveau hiérarchique les produits dérivés de gré à gré (tous les contrats à terme relevant du négoce d'énergie, les swaps de taux d'intérêt et les opérations à terme sur devises) ainsi que les parts détenues par l'entreprise dans la fortune nette des fonds d'Etat (fonds de désaffectation et de gestion des déchets de la Confédération). La fortune des fonds d'Etat étant gérée par la Confédération, BKW n'a pas accès aux actifs gérés. Conformément à la stratégie de placement fixée, la fortune des fonds est en grande partie investie dans des produits aux prix cotés sur des marchés actifs. Des investissements limités dans des actifs non associés à des prix cotés sur des marchés actifs sont également possibles. Leur évaluation est assurée par le dépositaire central (Global Custodian). BKW n'exerce aucune influence sur les procédures d'évaluation. Les comptes annuels des fonds sont contrôlés chaque année par un organe de révision externe et publiés par les autorités fédérales compétentes.
- Niveau 3: actifs et engagements financiers dont la juste valeur est essentiellement déterminée par des paramètres qui ne sont pas basés sur des données de marché observables. BKW classe principalement à ce niveau hiérarchique les instruments de fonds propres non cotés, les paiements conditionnels du prix d'acquisition et les engagements à l'égard des participations ne donnant pas le contrôle. Leur évaluation nécessite l'estimation par le management de facteurs non observables. Les justes valeurs des actifs financiers affectés au niveau 3 ont été déterminées au moyen de la méthode du cash-flow actualisé et corrigées d'un WACC de 5,3% (5,3% pour l'exercice précédent). Une marge constante (la croissance annuelle de la marge correspond à l'inflation) est appliquée aux modèles d'évaluation. Les paiements conditionnels du prix d'acquisition ainsi que les engagements à l'égard des participations ne donnant pas le contrôle résultent de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs ont été déterminées en tenant compte des flux de paiement attendus, des prévisions de vente et d'autres critères de performance. Une variation de 10% des principaux facteurs non observables n'aurait pas d'impact majeur sur le résultat global ni sur les fonds propres de BKW.

Comme pendant la période de référence, aucun transfert entre les niveaux n'a eu lieu pendant la période sous revue.

En millions de CHF	Valeurs comptables 31.12.2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur avec incidence sur le compte de pertes et profits</b>				
Immobilisations financières à court terme				
– Instruments de dette	30,9	1,0	29,9	
Stocks				
– Certificats (négoce en compte propre)	10,2	10,2		
Produits dérivés (à court et long termes)	139,4		139,4	
Immobilisations financières à long terme				
– Participations dans les fonds d'Etat	1301,3		1301,3	
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur avec incidence sur les autres éléments du résultat</b>				
Immobilisations financières à long terme				
– Instruments de fonds propres	7,2			7,2
<b>Passifs financiers évalués à leur juste valeur (FVPL)</b>				
Produits dérivés (à court et long termes)	129,6		129,6	
Autres engagements financiers				
– Obligations conditionnelles du prix d'acquisition liées aux regroupements d'entreprises	79,0			79,0
– Engagements à l'égard des participations ne donnant pas le contrôle	10,8			10,8

En millions de CHF	Valeurs comptables 31.12.2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers évalués à leur juste valeur</b>				
Immobilisations financières à court terme				
– Instruments de dette	136,9	106,9	30,0	
Stocks				
– Certificats (négoce en compte propre)	0,7	0,7		
Produits dérivés (à court et long termes)	233,1		233,1	
Immobilisations financières à long terme				
– Participations dans les fonds d'Etat	1169,8		1169,8	
Actifs financiers évalués à la juste valeur avec incidence sur les autres éléments du résultat				
Immobilisations financières à long terme				
– Instruments de fonds propres	7,4			7,4
<b>Passifs financiers évalués à leur juste valeur (FVPL)</b>				
Produits dérivés (à court et long termes)	245,4		245,4	
Autres engagements financiers				
– Obligations conditionnelles du prix d'acquisition liées aux regroupements d'entreprises	56,8			56,8
– Engagements à l'égard des participations ne donnant pas le contrôle	8,1			8,1

Engagements également évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2019:

- Des emprunts obligataires d'un montant de 99,0 millions de CHF (111,8 millions de CHF pour l'exercice précédent) comme faisant partie d'une relation de couverture de juste valeur (niveau 2)

Les dettes et les actifs évalués à leur juste valeur du niveau 3 ont enregistré les variations suivantes au cours de la période sous revue:

En millions de CHF	Instruments de fonds propres		Engagements conditionnels du prix d'acquisition		Engagements à l'égard de participations ne donnant pas le contrôle	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
<b>Etat au 01.01</b>	<b>8,6</b>	<b>7,4</b>	<b>41,4</b>	<b>56,8</b>	<b>11,7</b>	<b>8,1</b>
Entrées	0,7	0,5	35,2	47,6		5,0
Sorties	-1,7	-0,7	-6,4	-11,2	-3,4	-1,5
Ajustements de valeur						
– Réalisations portées au compte de pertes et profits	n/a	n/a	-12,2	-13,1	-0,2	-0,8
– Ajustement de valeur saisi dans les autres éléments du résultat global	-0,2	0,0	-1,2	-1,1	0,0	0,0
<b>Etat au 31.12</b>	<b>7,4</b>	<b>7,2</b>	<b>56,8</b>	<b>79,0</b>	<b>8,1</b>	<b>10,8</b>

## 38 Informations sur les actifs et les engagements financiers

### 38.1 Valeurs comptables par poste du bilan et répartition dans les catégories d'évaluation conformément à la norme IFRS 9

#### Actifs financiers

En millions de CHF	Note	Actifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti		Actifs financiers évalués à leur juste valeur et ayant une incidence sur le compte de résultat		Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et qui n'ont pas d'incidence sur le compte de résultat		Total	
		2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Liquidités	34	817,4	683,5					817,4	683,5
Créances résultant de ventes et de prestations	16	595,5	579,3					595,5	579,3
Autres créances financières à court terme	16	70,0	69,6					70,0	69,6
Immobilisations financières à court terme	20	140,6	111,7	136,9	30,9			277,5	142,6
Produits dérivés (à court et à long termes)	30			233,1	139,4			233,1	139,4
Comptes de régularisation financiers	19	57,4	75,5					57,4	75,5
Immobilisations financières à long terme	20	96,4	78,7			7,4	7,2	103,8	85,9
<b>Total</b>		<b>1 777,3</b>	<b>1 598,3</b>	<b>370,0</b>	<b>170,3</b>	<b>7,4</b>	<b>7,2</b>	<b>2 154,7</b>	<b>1 775,8</b>

## Engagements financiers

En millions de CHF	Note	Engagements financiers évalués selon la méthode du coût amorti		Engagements financiers évalués à leur juste valeur et ayant une incidence sur le compte de résultat		Dettes au titre de contrats de location		Total	
		2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
		Engagements résultant de ventes et de prestations	24	327,5	334,5				
Autres engagements financiers à court terme	24	157,4	120,8	29,5	44,6			186,9	165,4
Engagements financiers à court terme	25	408,6	56,2			4,7	32,9	413,3	89,1
Produits dérivés (à court et à long termes)	30			245,4	129,6			245,4	129,6
Comptes de régularisation financiers	19	167,6	139,6					167,6	139,6
Engagements financiers à long terme	25	1 018,6	1 201,1	111,8	99,0	25,7	147,2	1 156,1	1 447,3
Autres engagements financiers à long terme	28	66,2	40,0	45,9	64,1			112,1	104,1
<b>Total</b>		<b>2 145,9</b>	<b>1 892,2</b>	<b>432,6</b>	<b>337,3</b>	<b>30,4</b>	<b>180,1</b>	<b>2 608,9</b>	<b>2 409,6</b>

Compte tenu des faibles durées résiduelles, les prêts, créances et engagements financiers inscrits à leur valeur d'acquisition selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif présentent des justes valeurs proches de leurs valeurs comptables. Les emprunts obligataires comptabilisés dans les engagements financiers à long terme présentaient quant à eux au 31 décembre 2019 une juste valeur différente de leur valeur comptable. A la fin de l'exercice sous revue, le cours boursier des emprunts (niveau 1 de la juste valeur) s'élevait à 983,0 millions de CHF (1 118,9 millions de CHF l'exercice précédent), et la valeur comptable à 891,9 millions de CHF (1 043,4 millions de CHF l'exercice précédent).

## 38.2 Résultats nets des actifs et engagements financiers par catégorie d'évaluation, conformément à la norme IFRS 9

### Résultat net

En millions de CHF	Actifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti		Actifs financiers et engagements financiers évalués à leur juste valeur et ayant une incidence sur le compte de résultat		Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et qui n'ont pas d'incidence sur le compte de résultat		Engagements financiers évalués selon la méthode du coût amorti		Total	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
	Compris dans le chiffre d'affaires net:									
– Résultat du négoce d'énergie pour compte propre			5,5	87,3					5,5	87,3
– Résultat de la couverture des variations du prix de l'énergie			21,0	20,1					21,0	20,1
Compris dans les autres produits d'exploitation			12,2	15,9					12,2	15,9
Compris dans les charges d'exploitation	-2,5	-10,1		-1,7					-2,5	-11,8
Compris dans le résultat financier	3,1	-0,2	-3,2	-1,4	-0,2	0,2	-46,5	-40,9	-46,8	-42,3
Comptabilisés via les autres éléments du résultat global			-0,3	1,1	-0,2	0,0	11,3	10,9	10,8	12,0
<b>Total</b>	<b>0,6</b>	<b>-10,3</b>	<b>35,2</b>	<b>121,3</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>-35,2</b>	<b>-30,0</b>	<b>0,2</b>	<b>81,2</b>

Au cours des exercices présentés, aucun instrument financier n'a été désigné comme «étant évalué à sa juste valeur et ayant une incidence sur le compte de résultat».

### 38.3 Conventions de compensation

Dans le cadre de ses activités, BKW conclut des affaires mutuelles avec divers partenaires contractuels. Les créances et les engagements mutuels ainsi constitués sont inscrits au bilan à leur valeur nette dans la mesure où des procédures de compensation ont été convenues dans un contrat et où les conditions préalables à la compensation des postes du bilan sont remplies.

Les montants suivants sont inscrits au bilan à la valeur nette au jour d'établissement:

En millions de CHF	2018			2019		
	Valeurs brutes	Compensation	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Compensation	Valeurs nettes
Créances résultant de ventes et de prestations	1 332,3	-736,8	595,5	1 230,1	-650,8	579,3
Engagements résultant de ventes et de prestations	-1 064,3	736,8	-327,5	-985,3	650,8	-334,5
Valeurs de remplacement positives	1 239,7	-1 008,9	230,8	692,8	-554,3	138,5
Valeurs de remplacement négatives	-1 250,9	1 008,9	-242,0	-678,8	554,3	-124,5

## 39 Gestion des risques financiers

### 39.1 Principes de la gestion des risques

La gestion des risques constitue l'un des piliers de la gestion de l'entreprise et vise à fournir aux instances décisionnelles une image fidèle des risques liés à chacune des activités commerciales. Elle repose sur un processus de gestion des risques dont l'objectif est d'assurer de manière systématique l'identification, l'évaluation et la maîtrise des risques, y compris le suivi de l'application des mesures. Le processus de gestion des risques est intégré au processus de gestion financière.

La gestion des risques s'appuie sur des principes prédéfinis, applicables aux risques opérationnels, aux risques de marché, de cours, de change, de liquidité, de taux et de crédit, ainsi qu'aux risques liés aux liquidités et aux placements à court et à long termes. Le groupe assure la surveillance et la gestion de l'ensemble de ces risques. L'unité Risk management dépend directement du chef Finances et controlling. Elle fixe les règles applicables à l'ensemble du groupe en matière de mesure des risques et effectue l'agrégation des risques à l'échelle du groupe.

L'éventail des risques surveillés par la direction du groupe inclut les risques liés à l'activité opérationnelle ainsi que les risques liés à la stratégie et à son application dans le cadre de projets. Un comité de gestion des risques constitué à l'échelon de la direction du groupe prépare pour cette dernière des dossiers et des rapports en matière de risques visant à faciliter la prise de décisions. Ce comité est un organe consultatif qui, dans le cadre de procédures clairement définies, transmet à la direction du groupe des recommandations indépendantes sur les questions relatives aux risques. La dernière évaluation du conseil d'administration concernant les risques liés aux activités opérationnelles remonte à sa réunion du 5 décembre 2019.

### 39.2 Risques de crédit

Le risque de crédit désigne la perte potentielle qui peut survenir du fait de la possible détérioration de la solvabilité jusqu'à l'incapacité de paiement de partenaires commerciaux ou du fait de l'inexécution d'obligations contractuelles. Le risque de crédit couvre les risques de remplacement, créanciers ou de paiement anticipé. Le risque de crédit est géré de manière centralisée par l'unité Risk management. Le processus de gestion du risque couvre l'examen de solvabilité des contreparties, l'octroi d'une note et d'une limite, ainsi que la surveillance de l'exposition et le compte rendu.

Les risques de crédit sont contrôlés à l'aide d'une limite de crédit. L'examen de la solvabilité consiste à attribuer une classe de solvabilité à la contrepartie au moyen d'un système de notation interne. Une notation à partir de BBB- correspond par exemple à un Investment Grade. Les notations externes publiées par des agences de notation réputées sont également prises en compte. La classe de solvabilité retenue et le montant des fonds propres déterminent la limite de crédit octroyée à la contrepartie, limite qui fait l'objet d'une surveillance quotidienne. Si une limite de crédit est dépassée, les mesures sont introduites en collaboration avec les domaines opérationnels. L'évaluation des risques du portefeuille global repose sur des pondérations de risque calculées sur la base de l'approche Bâle II fondée sur la notation interne.

Le tableau ci-après indique le risque de crédit afférent, à la date de clôture du bilan, aux créances résultant de ventes et de prestations, aux produits dérivés à valeur de remplacement positive ainsi qu'aux placements en compte courant et à terme auprès d'établissements de crédit, par classe de solvabilité. Le processus de notation standardisé concerne les contreparties commerciales et bancaires ainsi que les contreparties de distribution ou encore les autres contreparties au-dessus d'un certain seuil de risque de crédit. Le contrôle des autres contreparties fait l'objet d'une gestion décentralisée fondée sur des approches individualisées.

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2019
Notation AAA à AA-	285,9	214,0
Notation A+ à BBB-	1 102,1	876,0
Notation BB+ et inférieure	38,6	8,1
Autres contreparties	325,3	400,0
<b>Total</b>	<b>1 751,9</b>	<b>1 498,1</b>
Eléments compris dans les postes du bilan:		
– Créances résultant de ventes et de prestations	595,5	579,3
– Produits dérivés (à court et à long termes)	233,1	139,4
– Immobilisations financières à court terme (placements à terme uniquement)	105,9	95,9
– Liquidités	817,4	683,5

Le risque maximal de crédit (sans les sûretés fournies) équivaut au montant des actifs financiers monétaires en cours à la date de clôture du bilan. Au 31 décembre 2019, le risque maximal de crédit encouru par BKW s'élevait à 1 768,8 millions de CHF (2 147,3 millions de CHF l'exercice précédent) et correspondait à la valeur comptable de tous les actifs financiers selon la note 38.1, à l'exception des instruments de fonds propres y figurant. Pour atteindre le montant maximal de dommage ainsi calculé, il faudrait non seulement que toutes les contreparties deviennent insolubles simultanément, mais aussi que les sûretés et conventions de compensation existantes ne puissent pas être réalisées.

A la date de clôture du bilan, les sûretés fournies s'élevaient à 38,3 millions de CHF (79,4 millions de CHF pour l'exercice précédent) et augmentaient d'autant le risque de crédit maximal.

Les sûretés sont principalement exigées des contreparties dans le cadre des opérations de négoce d'énergie, le donneur de sûreté étant soumis à un examen de solvabilité avec octroi de notation. Les sûretés permettent aux clients avec Investment Grade de bénéficier d'une limite plus élevée que celle en principe autorisée par leur notation. Les opérations avec des contreparties avec Investment Grade ne sont généralement possibles qu'avec apport de sûretés. Les sûretés peuvent couvrir aussi bien des positions facturées que des positions non facturées. Les créances résultant de livraisons et de prestations ainsi que les produits dérivés inscrits au bilan au 31 décembre 2019 étaient couverts par des sûretés d'un montant total de 123,8 millions de CHF (131,8 millions de CHF l'exercice précédent).

L'octroi d'un crédit d'un montant excessif à un client unique déboucherait sur un cumul de risques. En cas de défaillance de la contrepartie, la perte potentielle et les amortissements nécessaires seraient particulièrement élevés. C'est la raison pour laquelle il convient de veiller à une répartition adéquate des risques, étant précisé qu'une limite maximale est fixée pour chaque contrepartie ou pour chaque groupe (montant maximum autorisé des crédits).

D'un point de vue géographique, les risques de crédit sont principalement concentrés en Suisse. A la date de clôture du bilan, 75 % des risques de crédit se rapportaient à des contreparties en Suisse (77 % l'exercice précédent).

### **39.3 Risques de liquidité**

La liquidité d'une entreprise désigne son aptitude à faire face, à tout moment, à l'intégralité de ses échéances financières.

La gestion des liquidités à l'échelle du groupe se fonde sur la planification à moyen terme, le budget et les prévisions. La planification des liquidités est effectuée pour l'ensemble du groupe à partir de ces éléments, mais en tenant compte des informations actuelles, sur un horizon glissant de douze mois. Cette planification permet de contrôler le fondement des mesures à long terme sur la base d'informations actuelles, d'identifier d'éventuels problèmes de liquidités et de définir des mesures stratégiques pour optimiser le résultat financier.

### Informations sur les durées résiduelles des engagements financiers

Les tableaux ci-après présentent les données relatives aux durées résiduelles ainsi qu'aux flux de trésorerie des engagements financiers.

En millions de CHF	Note	Valeurs comptables au 31.12.2019	Exigibilité à 1 an	Exigibilité entre 1 et 2 ans	Exigibilité entre 2 et 3 ans	Exigibilité entre 3 et 5 ans	Exigibilité à plus de 5 ans
<b>Engagements financiers non dérivés</b>							
Engagements résultant de ventes et de prestations	24	334,5	334,5				
Autres engagements financiers à court terme	24	165,4	165,4				
Comptes de régularisation financiers	19	139,6	139,6				
Engagements financiers	25	1536,4	118,9	78,3	278,8	127,0	1265,9
– dont dettes au titre de contrats de location	25	180,1	36,9	34,6	32,8	46,0	51,8
Autres engagements financiers à long terme	28	104,1	0,0	49,5	48,1	2,3	4,2
<b>Total engagements non dérivés</b>		<b>2 280,0</b>	<b>758,4</b>	<b>127,8</b>	<b>326,9</b>	<b>129,3</b>	<b>1 270,1</b>
<b>Actifs et engagements financiers dérivés</b>							
Dérivés énergétiques/Options							
– Valeurs de remplacement positives	30	138,5	130,4	17,6	2,8		
– Valeurs de remplacement négatives	30	-124,5	-105,7	-23,5	-7,6		
<b>Valeurs de remplacement nettes</b>		<b>14,0</b>	<b>24,7</b>	<b>-5,9</b>	<b>-4,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Opérations à terme sur devises et swaps							
– Valeurs de remplacement positives	30	0,9	0,9				
– Valeurs de remplacement négatives	30	-5,1	-1,3				-3,8
<b>Valeurs de remplacement nettes</b>		<b>-4,2</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-3,8</b>
Flux de trésorerie bruts liés aux produits dérivés							
– Sorties de trésorerie brutes			-8041,9	-1 161,7	-480,5	-13,0	-102,1
– Entrées de trésorerie brutes			8 229,9	1 147,2	362,8	5,6	100,8

Les montants en devises ont été convertis au cours valable à la date de clôture du bilan. Les flux de trésorerie des engagements rémunérés présentés dans le tableau incluent les intérêts correspondants. Les flux de trésorerie générés par les instruments financiers dérivés sont présentés sans prise en compte des conventions de compensation (netting agreements).

En millions de CHF	Note	Valeurs comptables au 31.12.2018	Exigibilité à 1 an	Exigibilité entre 1 et 2 ans	Exigibilité entre 2 et 3 ans	Exigibilité entre 3 et 5 ans	Exigibilité à plus de 5 ans
<b>Engagements financiers non dérivés</b>							
Engagements résultant de ventes et de prestations	24	327,5	327,5				
Autres engagements financiers à court terme	24	186,9	186,9				
Comptes de régularisation financiers	19	167,6	167,6				
Engagements financiers	25	1 569,4	431,9	56,6	55,5	303,2	1 062,7
Autres engagements financiers à long terme	28	112,1		78,3	18,9	6,7	8,2
<b>Total engagements non dérivés</b>		<b>2 363,5</b>	<b>1 113,9</b>	<b>134,9</b>	<b>74,4</b>	<b>309,9</b>	<b>1 070,9</b>
<b>Actifs et engagements financiers dérivés</b>							
Dérivés énergétiques/Options							
– Valeurs de remplacement positives	30	230,8	197,2	42,7	10,3		
– Valeurs de remplacement négatives	30	-242,0	-192,3	-52,8	-16,3		
<b>Valeurs de remplacement nettes</b>		<b>-11,2</b>	<b>4,9</b>	<b>-10,1</b>	<b>-6,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Opérations à terme sur devises et swaps							
– Valeurs de remplacement positives	30	2,3	2,3				
– Valeurs de remplacement négatives	30	-3,4				-1,9	-1,5
<b>Valeurs de remplacement nettes</b>		<b>-1,1</b>	<b>2,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-1,9</b>	<b>-1,5</b>
Flux de trésorerie bruts liés aux produits dérivés							
– Sorties de trésorerie brutes			-7 369,8	-727,4	-264,0	-7,4	
– Entrées de trésorerie brutes			7 601,6	712,5	250,1	11,3	

### 39.4 Risques de marché

Les risques de marché résultent des variations de prix et de cours relatives aux positions non couvertes des opérations énergétiques et financières. Le procédé de mesure, de gestion et de supervision des postes de risques est défini selon la politique de BKW en matière de risques. Les risques de prix de l'énergie et des certificats sont gérés de manière centralisée dans le domaine du négoce. La maîtrise efficace du risque global repose sur l'analyse de l'indicateur Capital-Risque-Marché basé sur la Value at Risk (VaR), en tenant compte des corrélations avec le marché et de la liquidité du marché. Les risques de taux, les risques sur actions et les risques de change auxquels BKW est exposée sont regroupés à l'échelle du groupe dans un portefeuille de risque global. Les limites de la valeur exposée (VaR) et les limites de positions nécessaires à la gestion des risques sont validées par la direction du groupe. La supervision continue et les comptes-rendus relatifs aux risques sont garantis par la gestion des risques.

#### 39.4.1 Risques boursiers

Les risques boursiers auxquels BKW est exposée sont liés aux actifs financiers évalués à la juste valeur qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat, aux actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ainsi qu'aux participations dans les fonds d'Etat (cf. note 20). Les créances envers les fonds d'Etat n'entrent pas dans la définition que la norme IAS 32 donne des instruments financiers. Elles sont donc exclues des informations qui sont présentées ci-après sur la mesure des risques.

#### 39.4.2 Risques de taux

La production d'électricité ainsi que les réseaux de transport et de distribution requièrent d'importants capitaux. Le financement se fait généralement à long terme avec des échéances échelonnées. Ainsi, l'impact des fluctuations des taux d'intérêt sur les résultats financiers demeure faible. En complément, BKW recourt à des instruments de couverture de taux lorsque le besoin s'en fait ressentir. L'entreprise place ses liquidités à court ou à moyen terme essentiellement dans des positions à revenu variable.

#### 39.4.3 Risques de change

La plupart des transactions d'énergie se traitent en euros. Les fluctuations des taux de change ont des répercussions sur les actifs et sur les résultats présentés en francs suisses. Les positions en devises sont couvertes, dans tous les cas où cela est jugé nécessaire, par des opérations à terme en devises ou la conclusion de swaps de devises.

#### 39.4.4 Risques de prix de l'énergie/des certificats de CO<sub>2</sub>

Concernant la gestion des actifs et le négoce en compte propre, BKW recourt à des positions énergétiques et des positions de certificats. Des positions énergétiques et de CO<sub>2</sub> majeures non couvertes seront autorisées au cours de l'année et au maximum pour six exercices suivants.

#### 39.4.5 Mesure des risques

Les risques de marché des produits énergétiques et des certificats sont mesurés au moyen de l'indicateur Capital-Risque-Marché (CRM), tandis que les risques de taux d'intérêt, de change et boursiers sont mesurés au moyen d'une Value at Risk (VaR). Pour le calcul de la VaR, BKW se base sur un niveau de confiance de 99% en appliquant une durée de détention d'un an (intérêts et actions) ou d'un jour (devises). Concernant l'indicateur CRM, BKW se base sur un niveau de confiance de 97,5% et une durée de détention maximale de six mois conformément aux règles de Bâle III.

**Value at Risk**

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2019
Intérêts	5,3	0,1
Cours des actions <sup>1</sup>	3,1	2,2
Devises	3,2	1,6

1 Rapporté aux «actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et n'ayant pas d'incidence sur le compte de résultat».

La valeur exposée indique le risque de variation de la valeur d'un portefeuille donné sur un horizon de douze mois (taux d'intérêt, cours des actions), ou d'un jour (devises), compte tenu des différents risques susceptibles de survenir et du niveau de confiance défini. Les chiffres présentés auraient une incidence sur le résultat et donc également sur les fonds propres.

Les fluctuations de valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat n'ont aucune incidence sur le résultat annuel, mais sont directement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Le risque d'une évolution défavorable des prix des positions non couvertes sur l'électricité, le gaz, le CO<sub>2</sub>, le charbon et le pétrole est calculé au moyen de l'indicateur Capital-Risque-Marché (CRM). Complétant la méthode de la VaR, l'indicateur CRM permet de déterminer le niveau de capital-risque minimal nécessaire pour garantir que les pertes de négoce attribuables à une évolution défavorable du marché n'entraînent pas une crise de liquidité. Le calcul est effectué au moyen d'une modélisation de type Monte-Carlo tenant compte à la fois des corrélations de marché et de la liquidité du marché. L'évaluation des paramètres de modélisation repose sur une période d'observation glissante de 512 jours. Le risque est géré à l'aide de limites relatives au CRM, aux positions et aux volumes de négoce. Une limite relative aux pertes s'applique par ailleurs au négoce pour compte propre. Au 31 décembre 2019, le négoce en compte propre CRM s'élevait à 21,6 millions de CHF (21,1 millions de CHF l'exercice précédent).

## 40 Engagements conditionnels et engagements d'investissement

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2019
Engagements de garantie		
– en faveur de sociétés associées	0,7	1,2
– en faveur de tiers	78,7	37,1
Engagements d'investissement	27,3	11,8
<b>Total</b>	<b>106,7</b>	<b>50,1</b>

### Engagements conditionnels

Les garanties accordées sont constituées pour 16,5 millions de CHF (45,0 millions de CHF pour l'exercice précédent) de garanties présentant une durée inférieure ou égale à douze mois. Des garanties d'un montant de 6,0 millions de CHF (5,7 millions de CHF l'exercice précédent) ne sont pas limitées dans le temps.

Les exploitants de centrales nucléaires sont soumis à une obligation limitée d'effectuer des versements complémentaires au Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires et au Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires pour le cas où l'un des redevables ne serait plus en mesure d'assurer ses versements.

Les contrats de partenariat existants stipulent que les actionnaires des entreprises partenaires sont tenus de payer les frais annuels proportionnellement à leurs participations (remboursement et intérêts des fonds de tiers inclus).

### Engagements d'investissement

Les engagements d'investissement concernent deux projets de parcs éoliens en Norvège avec plusieurs sites éoliens en construction. Un site éolien a été raccordé au réseau en 2019. Il est prévu que les autres sites éoliens soient raccordés au réseau d'ici 2020. Les coûts d'investissement escomptés pour BKW se montent à un total de 141,7 millions d'EUR. Au 31 décembre 2019, 130,8 millions d'EUR avaient été investis.

## 41 Événements survenus après la clôture du bilan

### Approbation des comptes du groupe

Le conseil d'administration de BKW a approuvé la publication des présents comptes du groupe le 13 mars 2020. Les comptes du groupe doivent être approuvés par l'assemblée générale des actionnaires BKW du 15 mai 2020.

# Périmètre de consolidation

	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Siège	Capital-actions/ capital social en millions	Monnaie	Participation en %, participation directe	Date de clôture relevant du droit commercial
<b>Sociétés du groupe</b>									
<b>Suisse</b>									
A. Dietrich Kälte Klima Lüftung AG			●		Beringen	0,2	CHF	100,0	31.12.
A1 Elektro AG			●		Urdorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
AEK Build Tec AG			●		Rickenbach	0,1	CHF	100,0	31.12.
AEK Elektro AG			●		Soleure	0,5	CHF	100,0	31.12.
AEK Energie AG	●	●	●	●	Soleure	6,0	CHF	97,2	31.12.
AEK onyx AG	●	●	●	●	Soleure	1,0	CHF	100,0	31.12.
AEK Pellet AG	●				Klus-Balsthal	9,0	CHF	100,0	31.12.
ahochn AG			●		Dübendorf	0,3	CHF	100,0	31.12.
Aicher, De Martin, Zweng AG			●		Lucerne	0,1	CHF	100,0	31.12.
antec group AG			●		Dübendorf	0,4	CHF	100,0	31.12.
antec operations AG			●		Dübendorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
Arnold AG			●		Wangen an der Aare	0,5	CHF	100,0	31.12.
Arpe AG			●		Buckten	0,1	CHF	100,0	31.12.
ASAG Air System AG			●		Langenthal	0,1	CHF	100,0	31.12.
b+s Elektro Telematik AG			●		Ormalingen	0,1	CHF	100,0	31.12.
Balzer Ingenieure AG			●		Coire	0,1	CHF	100,0	31.12.
Baumeler Leitungsbau AG			●		Buchrain	0,1	CHF	100,0	31.12.
BEBAG Bioenergie Bätterkinden AG	●				Bätterkinden	0,1	CHF	56,0	31.12.
BKW AEK Contracting AG	●				Soleure	0,2	CHF	100,0	31.12.
BKW Building Solutions AG			●		Ostermundigen	0,2	CHF	100,0	31.12.
BKW Energie SA	●	●	●	●	Berne	132,0	CHF	100,0	31.12.
BKW Netzbeteiligung SA		●			Berne	25,2	CHF	50,1	31.12.
BKW Réseau Suisse SA		●			Berne	0,1	CHF	100,0	31.12.
BKW Valais SA			●		Viège	0,1	CHF	100,0	31.12.
BPU Ingenieurunternehmung AG			●		Burgdorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
cc energie sa			●		Morat	1,0	CHF	66,7	31.12.
ceed SA			●		Soleure	0,1	CHF	68,0	31.12.
Centrale biomasse Otelfingen SA	●				Otelfingen	0,5	CHF	50,0	31.12.
Corell Technologies Sàrl			●		Martigny	0,02	CHF	100,0	31.12.
Curea Elektro AG			●		Landquart	0,2	CHF	100,0	31.12.
Darnuzer Ingenieure AG			●		Davos	0,4	CHF	100,0	31.12.
E3 HLK AG			●		Kriens	0,1	CHF	100,0	31.12.
Electricité G. Bugnard SA			●		Bulle	0,1	CHF	100,0	31.12.
Elektrizitätswerke Wynau AG, Langenthal	●				Langenthal	3,0	CHF	100,0	31.12.
Elektro Feuz AG			●		Grindelwald	0,1	CHF	100,0	31.12.
Elektro Naegelin AG			●		Frenkendorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
Elektro Winter AG			●		Rapperswil-Jona	0,3	CHF	100,0	31.12.
Emeltec Sàrl			●		Martigny	0,04	CHF	100,0	31.12.
enerpeak ag			●		Dübendorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
engytec AG			●		Risch	0,3	CHF	60,0	31.12.
Flotron AG			●		Meiringen	0,3	CHF	100,0	31.12.
Frey + Gnehm Ingenieure AG			●		Oltén	0,1	CHF	100,0	31.12.
Gebr. Bräm AG			●		Zürich	0,2	CHF	100,0	31.12.
GRIAG Holding AG			●		Burgdorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
Grunder Ingenieure AG			●		Rüegsau	0,1	CHF	100,0	31.12.
Guggisberg Kurz AG			●		Berne	0,2	CHF	100,0	31.12.
Hensel AG Elektrotechnische Unternehmungen			●		Zürich	0,2	CHF	100,0	31.12.

	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Siège	Capital-actions/ capital social en millions	Monnaie	Participation en %, participation directe	Date de clôture relevant du droit commercial
<b>Sociétés du groupe (suite)</b>									
Hertig Haustechnik AG			●		Wohlen (AG)	0,1	CHF	100,0	31.12.
Hertli & Bertschy AG, elektrische Anlagen			●		Tafers	0,1	CHF	70,0	31.12.
Hinni AG			●		Biel-Benken	0,2	CHF	100,0	31.12.
Holzwärme Grindelwald AG	●				Grindelwald	2,5	CHF	93,4	31.12.
Inag-Nievergelt AG			●		Zurich	0,7	CHF	85,0	31.12.
inelectro sa			●		Porrentruy	0,5	CHF	100,0	31.12.
ISP Electro Solutions AG			●		Ostermundigen	0,9	CHF	100,0	31.12.
IWM AG			●		Monthey	0,1	CHF	100,0	31.12.
Jaggi & Rieder AG			●		Saanen	0,1	CHF	100,0	31.12.
Jermann Ingenieure und Geometer AG			●		Arlenheim	0,1	CHF	100,0	31.12.
Juvent SA	●				Saint-Imier	6,0	CHF	70,0	31.12.
Karl Waechter AG			●		Zurich	0,1	CHF	100,0	31.12.
Kindschi indschegners e geometers SA			●		Scuol	0,1	CHF	100,0	31.12.
Kraftwerk Gohlhaus AG	●				Lützelflüh	1,3	CHF	59,9	31.12.
Kraftwerk Lauenen AG	●				Lauenen	2,0	CHF	85,0	31.12.
Kraftwerk Spiggebach AG	●				Reichenbach i.K.	3,8	CHF	51,0	31.12.
Kraftwerke Fermelbach AG	●				St. Stephan	4,5	CHF	80,0	31.12.
Kraftwerke Kander Alp AG	●				Kandersteg	2,5	CHF	60,0	31.12.
Kraftwerke Milibach AG	●				Wiler (Lötschen)	1,0	CHF	80,0	31.12.
Kraftwerke Ragn d'Err AG	●				Surses	6,0	CHF	80,0	31.12.
Kull Elektro AG			●		Birmensdorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
Lami SA, bureau d'études et atelier de dessins			●		Martigny	0,2	CHF	100,0	31.12.
Lutz Bodenmüller AG			●		Beringen	0,1	CHF	100,0	31.12.
Marcel Rieben Ingenieure AG			●		Köniz	0,1	CHF	100,0	31.12.
Marzolo & Partner AG			●		Uster	0,1	CHF	100,0	31.12.
Michel Rime SA			●		Echallens	0,2	CHF	100,0	31.12.
Mollet Energie AG			●		Soleure	0,2	CHF	66,3	31.12.
Monnet Holding Management SA			●		Buchillon	0,1	CHF	100,0	31.12.
MORA Holding AG			●		Frenkendorf	0,2	CHF	100,0	31.12.
Neukom Installationen AG			●		Rafz	0,2	CHF	100,0	31.12.
Onyx Energie Dienste AG	●		●		Langenthal	2,0	CHF	100,0	31.12.
Onyx Energie Mittelland AG				●	Langenthal	10,5	CHF	100,0	31.12.
Onyx Energie Netze AG		●	●		Langenthal	10,5	CHF	100,0	31.12.
OSTAG Ingenieure AG			●		Burgdorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
pi-System GmbH			●		Oberkirch	0,02	CHF	100,0	31.12.
R. Monnet & Cie SA			●		Lausanne	0,2	CHF	100,0	31.12.
Raboud Energie SA			●		Bulle	0,1	CHF	100,0	31.12.
Regionaler Wärmeverbund AG Heimberg-Steffisburg (REWAG)	●				Heimberg	2,5	CHF	51,0	31.12.
Ruefer Ingenieure AG			●		Langnau im Emmental	0,1	CHF	100,0	31.12.
Schmid, Amrhein AG			●		Lucerne	0,3	CHF	100,0	31.12.
Schönenberger & Partner AG Sanitäre Anlagen			●		Tobel-Tägerschen	0,1	CHF	100,0	31.12.
Securon AG			●		Soleure	0,1	CHF	100,0	31.12.
Simmentaler Kraftwerke AG	●				Erlenbach i.S.	7,3	CHF	84,2	31.12.
Société des Forces Électriques de la Goule SA	●	●			Saint-Imier	3,5	CHF	84,3	31.12.
Société Mont-Soleil	●				Berne	–	CHF	65,0	31.12.
sol-E Suisse SA				●	Berne	0,1	CHF	100,0	31.12.
swisspro group AG			●		Oberkirch	0,1	CHF	100,0	31.12.

	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Siège	Capital-actions/ capital social en millions	Monnaie	Participation en %, participation directe	Date de clôture relevant du droit commercial
<b>Sociétés du groupe (suite)</b>									
swisspro NW SA			●		Allschwil	0,3	CHF	100,0	31.12.
swisspro PM SA			●		Urdorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
swisspro SA			●		Urdorf	0,5	CHF	100,0	31.12.
swisspro Solutions SA			●		Urdorf	0,1	CHF	100,0	31.12.
swisspro SR SA			●		Renens	0,1	CHF	100,0	31.12.
TECLPLAN AG			●		Saanen	0,1	CHF	100,0	31.12.
TID Technische Informationen & Dienstleistungen									
P. Tschannen GmbH			●		Schüpfen	0,1	CHF	100,0	31.12.
TopoFlight AG			●		Meiringen	0,2	CHF	100,0	31.12.
uhub.io ag				●	Berne	0,1	CHF	100,0	31.12.
WAB Technique S.à.r.l.			●		Marly	0,02	CHF	100,0	31.12.
Weber AG, Stäfa			●		Stäfa	0,1	CHF	100,0	31.12.
Werner Electro AG			●		Brig-Glis	0,1	CHF	100,0	31.12.
Wind Energy Trading WET AG	●				Lausanne	0,1	CHF	60,0	31.12.
Winkelmann Elektro AG			●		Kerzers	0,1	CHF	100,0	31.12.
Wiserock AG			●		Meiringen	0,1	CHF	100,0	31.12.
<b>Allemagne</b>									
Assmann Beraten + Planen AG			●		Berlin	0,6	EUR	100,0	31.12.
Bajuenergy Wind GmbH			●		Eberswalde	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Bippen Wind GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Borkum West II Beteiligungs-GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Deutschland GmbH	●		●		Berlin	0,1	EUR	100,0	31.12.
BKW Dubener Platte Wind GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Energie Dörpen Beteiligungs-GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Energie Wilhelmshaven Beteiligungs-GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Engineering SE			●		Berlin	0,1	EUR	100,0	31.12.
BKW Erneuerbare Energien GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Europa SE			●		Berlin	0,1	EUR	100,0	31.12.
BKW Holleben Wind GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Innovation GmbH			●		Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
BKW Landkern Wind GmbH	●				Berlin	0,1	EUR	100,0	31.12.
BKW Wind Service GmbH	●		●		Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
CLIMAPLAN GmbH. Ingenieure für Versorgungstechnik			●		Munich	0,1	EUR	100,0	31.12.
DfN Dienstleistungen für Nukleartechnik GmbH	●				Heidelberg	0,03	EUR	100,0	31.12.
EMUTECH GmbH			●		Norderstedt	0,03	EUR	100,0	31.12.
EWIS GmbH			●		Speyer	0,1	EUR	100,0	31.12.
Hascher Jehle Assoziierte GmbH			●		Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
Hascher Jehle Berlin GmbH			●		Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
Hascher Jehle Design GmbH			●		Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
Hascher Jehle Generalplanungsgesellschaft mbH			●		Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
Hascher Jehle Objektplanung GmbH			●		Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
Hascher Jehle Planen und Beraten GmbH			●		Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
IFB Eigenschenk + Partner GmbH			●		Freital	0,1	EUR	100,0	31.12.
IFB Eigenschenk GmbH			●		Deggendorf	0,03	EUR	100,0	31.12.
igr Aktiengesellschaft			●		Rockenhausen	1,9	EUR	100,0	31.12.
IHB GmbH Ingenieurdienstleistungen			●		Leipzig	0,1	EUR	100,0	31.12.
ingenhoven architects gmbh			●		Düsseldorf	0,3	EUR	100,0	31.12.

	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Siège	Capital-actions/ capital social en millions	Monnaie	Participation en %, participation directe	Date de clôture relevant du droit commercial
<b>Sociétés du groupe (suite)</b>									
ingenhoven architects international gmbh & co. kg			●		Düsseldorf	0,02	EUR	100,0	31.12.
ingenhoven architects international participation gmbh			●		Düsseldorf	0,03	EUR	100,0	31.12.
Ingenieurbüro Prof. Dr.-Ing. Vogt Planungsgesellschaft mbH			●		Leipzig	0,03	EUR	100,0	31.12.
Institut Dr.-Ing. Gauer Ingenieurgesellschaft mbH			●		Regenstauf	0,03	EUR	100,0	31.12.
Institut Gauer GmbH			●		Regenstauf	0,3	EUR	100,0	31.12.
ITS Ingenieurgesellschaft mbH			●		Gotha	0,03	EUR	100,0	31.12.
KAE Kraftwerks- & Anlagen-Engineering GmbH			●		Hausen	0,03	EUR	100,0	31.12.
KFP Ingenieure GmbH			●		Buxtehude	0,03	EUR	100,0	31.12.
KMT Planungsgesellschaft mbH			●		Hamburg	0,1	EUR	100,0	31.12.
KMT Port Consult GmbH			●		Hamburg	0,03	EUR	100,0	31.12.
Lindschulte + GGL Ingenieurgesellschaft mbH			●		Krefeld	0,03	EUR	85,0	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH			●		Nordhorn	0,03	EUR	100,0	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH			●		Münster	0,03	EUR	87,5	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH			●		Erfurt	0,03	EUR	75,0	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH			●		Düsseldorf	0,03	EUR	60,0	31.12.
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH			●		Burgwedel	0,03	EUR	75,0	31.12.
Lindschulte Ingenieur-Holding GmbH			●		Nordhorn	0,1	EUR	100,0	31.12.
Lindschulte KHP Planungsgesellschaft mbH			●		Oldenburg	0,03	EUR	90,0	31.12.
Lindschulte Sachverständigen und Gutachter GmbH			●		Nordhorn	0,03	EUR	75,0	31.12.
Lindschulte Thillmann GmbH			●		Koblenz	0,03	EUR	90,0	31.12.
LTB Leitungsbau GmbH			●		Radebeul	1,0	EUR	90,0	31.12.
osd GmbH			●		Frankfurt	0,03	EUR	100,0	31.12.
PALATIA Ingenieur- und Städtebau GmbH			●		Rockenhausen	0,04	EUR	100,0	31.12.
Podufal-Wiehofsky Generalplanung GmbH			●		Löhne	0,03	EUR	100,0	31.12.
Propertunities Immobilien Consulting GmbH			●		Düsseldorf	0,03	EUR	80,0	31.12.
Proxima Solutions GmbH			●		Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
QSB Holding GmbH			●		Lübbecke	0,03	EUR	100,0	31.12.
Solare Datensysteme GmbH			●		Geislingen	0,03	EUR	100,0	31.12.
STKW Energie Dörpen Verwaltungs-GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	100,0	31.12.
Wald + Corbe Consulting GmbH			●		Hügelsheim	0,1	EUR	100,0	31.12.
Wintecs GmbH			●		Lingen	0,03	EUR	100,0	30.06.
<b>Autriche</b>									
AEP Planung und Beratung Gesellschaft mbH			●		Schwaz	0,04	EUR	100,0	31.12.
Daninger + Partner Engineering GmbH			●		Graz	0,04	EUR	100,0	31.12.
Hydroconsult GmbH			●		Graz	0,03	EUR	100,0	31.12.
IKK Engineering GmbH			●		Graz	0,04	EUR	100,0	31.12.
IKK Group GmbH			●		Graz	0,04	EUR	100,0	31.12.
Ingenieurgemeinschaft DI Anton Bilek und DI Gunter Krischner GmbH			●		Graz	0,04	EUR	100,0	31.12.
TBH Ingenieur GmbH			●		Seiersberg-Pirka	0,04	EUR	100,0	31.12.
<b>Croatie</b>									
igr d.o.o.			●		Zagreb	0,02	HRK	100,0	31.12.
<b>France</b>									
BKW France SAS	●	●			Paris	4,0	EUR	100,0	31.12.
Ferme Eolienne de St. Germier SAS	●				Paris	3,0	EUR	100,0	31.12.
Ferme Eolienne St. Julien du Terroux SAS	●				Paris	2,8	EUR	100,0	31.12.
Hydronext SAS	●				Neuilly-sur-Seine	0,2	EUR	100,0	31.12.

	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Siège	Capital-actions/ capital social en millions	Monnaie	Participation en %, participation directe	Date de clôture relevant du droit commercial
<b>Sociétés du groupe (suite)</b>									
Parc Eolien de Fresnoy Brancourt SAS	●				Paris	0,04	EUR	100,0	31.12.
RAZ Energie 3 SAS	●				Paris	3,9	EUR	100,0	31.12.
Saméole Bois du Goulet SAS	●				Paris	2,3	EUR	100,0	31.12.
<b>Italie</b>									
BKW Hydro Italia S.r.l.	●				Milan	25,4	EUR	100,0	31.12.
BKW Italia S.p.A.	●		●	●	Milan	13,4	EUR	100,0	31.12.
Green Castellaneta S.p.A.	●				Milan	0,1	EUR	100,0	31.12.
Proxima S.r.l.			●		Milan	0,01	EUR	100,0	31.12.
Tamarete Energia S.r.l.	●				Ortona	3,6	EUR	60,0	31.12.
Traital S.r.l.			●		Milan	0,04	EUR	100,0	31.12.
Volturino Wind S.r.l.	●				Milan	0,03	EUR	100,0	31.12.
Wind Farm Buglia S.r.l.	●				Milan	0,03	EUR	100,0	31.12.
Wind Farm S.r.l.	●				Milan	0,02	EUR	100,0	31.12.
Wind International Italy S.r.l.	●				Milan	52,2	EUR	100,0	31.12.
<b>Monténégro</b>									
igr consult d.o.o.			●		Tivat	0,001	EUR	100,0	31.12.
<b>Norvège</b>									
BKW Norway NWP AS	●				Oslo	0,1	CHF	100,0	31.12.
Marker Vindpark AS	●				Oslo	0,003	EUR	100,0	31.12.
Proxima Scandinavia AS			●		Oslo	0,1	NOK	60,0	31.12.
<b>Singapour</b>									
ingenhoven LLP			●		Singapore	-	SGD	100,0	31.12.
<b>Joint operations</b>									
<b>Suisse</b>									
Bielensee Kraftwerke AG BIK	●				Bienne	20,0	CHF	50,0	31.12.
Kraftwerk Sanetsch AG (KWS)	●				Gsteig	3,2	CHF	50,0	30.09.
Wärme Mittelland AG	●				Soleure	1,0	CHF	50,0	31.12.
<b>Allemagne</b>									
Lindschulte Ingenieurgesellschaft mbH, Emsland			●		Meppen	0,03	EUR	50,0	31.12.
<b>Sociétés associées</b>									
<b>Suisse</b>									
Abonax AG	●				Saint-Gall	1,0	CHF	34,0	31.12.
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	●				Leibstadt	450,0	CHF	14,5	31.12.
Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	●				Berne	150,0	CHF	33,3	31.12.
EDJ, Energie du Jura SA			●		Delémont	7,4	CHF	41,0	30.09.
Electra-Massa AG	●				Naters	20,0	CHF	16,1	31.12.
Electricité de la Lienne SA	●				Sion	24,0	CHF	33,3	30.09.
Erdgas Thunersee AG	●				Interlaken	6,9	CHF	33,3	31.12.
ETRANS SA		●			Baden	7,5	CHF	11,5	31.12.
EVTL Energieversorgung Talschaft Lötschen AG	●				Wiler (Lötschen)	1,3	CHF	49,0	31.12.
Externes Lager der Kernkraftwerke Schweiz	●				Baden	-	CHF	25,0	31.12.
Forces motrices de Blenio SA	●				Blenio	60,0	CHF	12,0	30.09.
Forces Motrices de Mattmark SA	●				Saas-Grund	90,0	CHF	11,1	30.09.
Forces Motrices de Mauvoisin SA	●				Sion	100,0	CHF	19,5	30.09.
GEBNET AG	●				Buchegg	7,0	CHF	40,9	31.12.

	Energie	Réseaux	Prestations	Autres	Siège	Capital-actions/ capital social en millions	Monnaie	Participation en %, participation directe	Date de clôture relevant du droit commercial
<b>Sociétés associées (suite)</b>									
Grande Dixence SA	●				Sion	300,0	CHF	13,3	31.12.
Kraftwerk Berschnerbach AG	●				Walenstadt	4,5	CHF	49,0	31.12.
Kraftwerk Wannenfluh AG	●				Rüderswil	0,3	CHF	31,9	31.12.
Kraftwerke Hinterrhein AG	●				Thusis	100,0	CHF	7,7	30.09.
Kraftwerke Oberhasli AG	●				Innertkirchen	120,0	CHF	50,0	31.12.
Kraftwerke Wiler-Kippel AG	●				Kippel	6,0	CHF	34,0	31.12.
Metanord SA	●				Bellinzona	18,0	CHF	33,3	31.12.
Nagra, Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs	●				Wettingen	–	CHF	14,3	31.12.
NIS AG		●			Sursee	1,0	CHF	25,0	31.12.
Oberland Energie AG	●				Thoune	9,1	CHF	49,0	31.12.
Officine Idroelettrica della Maggia SA	●				Locarno	100,0	CHF	10,0	30.09.
Société des Forces Motrices du Châtelot SA	●				Les Planchettes	6,0	CHF	11,7	31.12.
Solutions Renouvelables Boudry SA	●				Boudry	0,9	CHF	49,0	31.12.
Swisseldex SA		●			Berne	1,0	CHF	21,4	31.12.
Swissgrid SA		●			Argovie	320,4	CHF	36,1	31.12.
Thermosource SA	●				Bienne	2,0	CHF	50,0	31.12.
Trinkwasserkraftwerk Saas-Grund AG	●				Saas-Grund	1,2	CHF	40,0	31.12.
Usines Electriques de l'Engadine SA	●				Zernez	140,0	CHF	30,0	30.09.
Zwilag Zwischenlager Würenlingen AG	●				Würenlingen	5,0	CHF	10,7	31.12.
<b>Allemagne</b>									
ENGIE Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG	●				Wilhelmshaven	–	EUR	33,0	31.12.
HelveticWind Deutschland GmbH	●				Berlin	0,03	EUR	29,0	31.12.
<b>France</b>									
Centrale Electrique de la Plaine	●				Drémil Lafage	0,001	EUR	33,3	31.12.
<b>Italie</b>									
EP Produzione Livorno Ferraris S.p.A.	●				Rome	10,0	EUR	25,0	31.12.
HelveticWind Italia S.r.l.	●				Milan	0,01	EUR	29,0	31.12.
<b>Norvège</b>									
Nordic Wind Power DA	●				Oslo	–	EUR	28,1	31.12.

# Rapport de l'organe de révision sur l'audit du groupe



Ernst & Young SA  
Schanzenstrasse 4a  
Case postale  
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11  
Téléfax +41 58 286 68 18  
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de  
BKW SA, Berne

Berne, le 13 mars 2020

## Rapport de l'organe de révision sur l'audit du groupe



### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de BKW SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2019, le compte de pertes et profits consolidés, le compte de résultat global consolidé, la variation des fonds propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 16 à 97) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2019 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.



### Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des International Standards on Auditing (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit. Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe» du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés.



### **Classification et évaluation des contrats sur le commerce d'énergie**

#### **– Risque**

Comme présenté dans les principes comptables sous 5.1 Présentation du chiffre d'affaires respectivement 5.6.1 Dérivés énergétiques, BKW conclut des contrats de livraison et d'achat d'électricité avec des tiers. Ces contrats sont qualifiés soit comme transaction «own-use», soit comme instrument financier (transactions commerciales ou transactions de couverture respectivement) selon l'objectif du contrat. La distinction entre les deux catégories «own-use» et instrument financier est clé. En effet, la première catégorie n'est pas reconnue au bilan et est comptabilisée brute lors de sa réalisation en tant qu'approvisionnement en énergie et respectivement chiffre d'affaires. Concernant la deuxième catégorie, la comptabilisation se fait à la juste valeur (Fair value) à la date de clôture de l'exercice et le bénéfice net résultant est représenté dans le chiffre d'affaires net. BKW a défini des règles précises selon lesquelles les contrats doivent être catégorisés, comptabilisés et évalués.

#### **– Nos procédures d'audit**

Nous avons réalisé nos procédures d'audit à l'aide des contrôles internes et d'entretiens avec les personnes responsables, afin de vérifier, à la date de clôture, qu'aucun contrat «own use» ou contrat qualifié d'instrument financier n'ait été reclassé subséquentement dans l'autre catégorie contrairement à son objectif initial. De plus, nous avons testé les contrôles internes existants sur les contrats établis avec les contreparties et examiné ces contrôles basés sur des échantillons représentatifs. A la fin de l'année, nous avons audité par échantillonnage les contrats qualifiés comme instruments financiers lors de l'établissement du bilan à l'aide de spécialistes en évaluation.

Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune réserve concernant la classification et l'évaluation des contrats sur le commerce d'énergie.

### **Evaluation des provisions pour élimination des déchets nucléaires**

#### **– Risque**

BKW a exploité la centrale nucléaire de Mühleberg jusqu'au 20 décembre 2019 est légalement tenue de démanteler cette centrale après sa phase d'exploitation et d'en éliminer les déchets nucléaires. Les provisions y relatives sont des éléments clés de l'audit puisqu'elles sont significatives. Comme décrit à la note 6.2, les calculs détaillés sont actualisés tous les 5 ans et sont ensuite revus par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). Les provisions, décrites à la note 26, sont réajustées lors d'une nouvelle évaluation et ce pour chaque exercice respectif.

#### **– Nos procédures d'audit**

Nous avons obtenu une compréhension des différentes hypothèses et des valeurs retenues pour l'estimation de la provision et avons vérifié la comptabilisation effectuée par BKW. En outre, nous avons vérifié les valeurs établies avec la dernière étude de coûts disponible, examiné l'appréciation du IFSN, et audité l'origine et l'importance des variations ainsi que des estimations sur la base de documents internes et externes. Finalement, nous avons vérifié la comptabilisation des ajustements.

Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune réserve concernant l'évaluation des provisions pour élimination des déchets nucléaires.



### Evaluation des contrats d'acquisition d'énergie défavorables

#### – Risque

BKW détient des participations dans différentes sociétés associées et partenaires. BKW s'est engagé à acheter auprès des sociétés de partenaire l'énergie au prix de revient majoré d'une marge définie. Selon la structure des coûts des sociétés de partenaire, ainsi que selon l'évolution du prix de l'électricité, ces contrats d'acquisition d'énergie peuvent devenir des contrats défavorables. BKW ne comptabilise pas ces pertes valeurs contre la participation elle-même mais présente une provision décrite à la note 6.3 et aussi 26 sous «Contrats d'acquisition d'énergie défavorables». Pour les contrats d'acquisition d'énergie défavorables, différentes hypothèses sur les valeurs futures doivent être établies. Ces hypothèses peuvent avoir un impact non négligeable sur l'évaluation de la provision. Les provisions sur les contrats défavorables en sont d'autant plus essentielles.

#### – Nos procédures d'audit

Nous avons revu avec le management le processus de l'identification des contrats potentiellement défavorables. Afin d'évaluer le calcul des provisions pour contrats défavorables, nous avons fait appel à nos spécialistes d'évaluation qui ont audité les hypothèses ainsi que les méthodes de calcul. Les courbes de prix ont notamment été comparées avec des études externes.

Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune réserve concernant l'évaluation des contrats d'acquisition d'énergie défavorables.

### Comptabilisation des acquisitions d'entreprises

#### – Risque

Durant l'exercice en cours, BKW a acquis différentes sociétés tel que décrit à la note 7. Les acquisitions sont des transactions complexes car elles demandent l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs repris, ainsi que l'identification des valeurs immatérielles qui jusqu'alors ne figuraient pas au bilan. Certaines transactions contiennent des clauses de complément de prix («earn-out»). Ces clauses «earn-out» doivent également être estimée à la date d'acquisition. Selon l'importance de l'acquisition, l'évaluation est effectuée soit par BKW, soit à l'aide de spécialistes externes. La différence entre le prix d'acquisition et l'actif net acquis représente le goodwill. Ce dernier n'est pas amorti de façon systématique, la dépréciation éventuelle de sa valeur est évaluée au moins une fois par an.

#### – Nos procédures d'audit

Nos travaux ont inclus notamment la vérification du prix d'acquisition avec les contrats y relatifs, ainsi que l'incidence des clauses «earn-out» le cas échéant. Lors de la clôture intermédiaire et annuelle, nous avons évalué la transition des valeurs comptables vers la juste valeur. Concernant les valeurs incorporelles importantes, nous avons consulté des spécialistes en évaluation internes afin d'auditer l'intégralité et la valorisation retenue. Finalement, nous avons examiné les informations sur les nouvelles sociétés acquises mentionnées en note 7.

Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune réserve concernant la comptabilisation des acquisitions d'entreprises.



### Autres informations du rapport de gestion

Le conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers consolidés, des comptes annuels, le rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.



### Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



### Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie de notre rapport.



### Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

Ernst & Young SA

Rico Fehr  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Philippe Wenger  
Expert-réviseur agréé

RAPPORT DE GESTION 2019

# Comptes annuels de BKW SA

## COMPTES ANNUELS DE BKW SA

## Compte de pertes et profits

En millions de CHF	2018	2019
Produits de participations	121,4	116,6
Produits des intérêts	41,4	36,7
Autres produits d'exploitation	0,4	0,4
<b>Total des produits</b>	<b>163,2</b>	<b>153,7</b>
Charges d'intérêt	-38,6	-33,9
Autres charges financières	-1,0	-1,0
Autres charges d'exploitation	-4,7	-4,6
Impôts directs	-0,9	-1,0
<b>Total des charges</b>	<b>-45,2</b>	<b>-40,5</b>
<b>Bénéfice net</b>	<b>118,0</b>	<b>113,2</b>

## COMPTES ANNUELS DE BKW SA

## Bilan

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2019
<b>Actif</b>		
Liquidités	5,8	6,8
Créances		
– envers des tiers	0,1	0,8
– envers des participations	172,1	189,3
Prêts	350,0	0,0
Comptes de régularisation	4,0	2,5
<b>Total actif circulant</b>	<b>532,0</b>	<b>199,4</b>
Prêts	994,4	1 184,4
Autres immobilisations financières		
– envers des tiers	8,8	7,5
Participations	1 490,5	1 490,0
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>2 493,7</b>	<b>2 681,9</b>
<b>Total actif</b>	<b>3 025,7</b>	<b>2 881,3</b>
<b>Passif</b>		
Engagements résultant de ventes		
– envers des tiers	0,6	0,4
Engagements à court terme porteurs d'intérêts		
– Emprunts	350,0	0,0
Autres engagements à court terme	1,8	1,0
Comptes de régularisation	13,2	8,4
<b>Total engagements à court terme</b>	<b>365,6</b>	<b>9,8</b>
Engagements à long terme porteurs d'intérêts		
– Emprunts	700,0	900,0
– Prêts passifs	294,4	284,4
<b>Total engagements à long terme</b>	<b>994,4</b>	<b>1 184,4</b>
<b>Total fonds de tiers</b>	<b>1 360,0</b>	<b>1 194,2</b>
Capital-actions	132,0	132,0
Réserves légales provenant de capitaux		
– Réserve issue d'apports de capital	26,1	26,1
Réserves légales provenant de bénéfices	1 155,0	1 155,0
Réserves facultatives provenant de bénéfices		
– Résultat reporté	239,4	262,3
– Bénéfice net	118,0	113,2
– Bénéfice au bilan	357,4	375,5
Actions propres	-4,8	-1,5
<b>Total fonds propres</b>	<b>1 665,7</b>	<b>1 687,1</b>
<b>Total passif</b>	<b>3 025,7</b>	<b>2 881,3</b>

## COMPTES ANNUELS DE BKW SA

# Annexe aux comptes annuels

## Principes comptables et d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation suisse, notamment à celles de l'article relatif aux principes de comptabilité commerciale et de la présentation des comptes du code des obligations (art. 957 à 962).

## Créances

Les créances sont présentées à leur valeur nominale, déduction faite des ajustements de valeur nécessaires à la bonne marche de l'entreprise. Les créances inscrites au bilan sont principalement des créances de compte courant à l'encontre de BKW Energie SA.

## Actif à long terme

Les participations détenues par BKW SA sont évaluées individuellement à leur valeur d'acquisition, déduction faite des ajustements de valeur nécessaires.

Les prêts financiers existants envers BKW Energie SA sont évalués à leur valeur nominale.

## Engagements à long terme

Les emprunts obligataires et les emprunts convertibles de l'exercice précédent sont présentés sous les emprunts. Les obligations nominatives sont inscrites au bilan en tant que prêts passifs. Les engagements à long terme sont évalués à leur valeur nominale.

## Participations

Raison sociale, forme juridique, siège	But de la société	Capital-actions	Taux
		CHF	%
BKW Energie SA, Berne	Energie, Réseaux, Prestations	132 000 000	100,0
BKW Netzbeteiligung SA, Berne	Réseaux	25 200 000	50,1
BKW Réseau Suisse SA, Berne	Réseaux	100 000	100,0
sol-E Suisse SA, Berne	Energie	100 000	100,0

Le taux de participation équivaut dans tous les cas à la part du capital et à la part des voix. Les participations détenues indirectement par BKW SA sont indiquées aux pages 92 à 97, dans la liste des sociétés constituant son périmètre de consolidation.

## Emprunts obligataires

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2019
Emprunt obligataire à 3,375 %, 2009–2019	350,0	n/a
Emprunt obligataire à 3 %, 2007–2022	200,0	200,0
Emprunt obligataire à 0,75 %, 2018–2025	200,0	200,0
Emprunt obligataire à 2,5 %, 2010–2030	300,0	300,0
Green Bond à 0,25 %, 2019–2027	n/a	200,0
<b>Total</b>	<b>1 050,0</b>	<b>900,0</b>

En juillet, BKW a procédé avec succès à l'émission d'un green bond à 0,25% de 200 millions de CHF, d'une durée de huit ans, en vue du refinancement des emprunts de 350 millions de CHF échus.

## Capital-actions

Le capital-actions de BKW SA, qui s'élève à 132 millions de CHF au 31 décembre 2019, est divisé en 52 800 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 2,50 CHF chacune.

### Actionnaires principaux et propre portefeuille

A la connaissance de BKW, les actionnaires suivants détenaient plus de 3% des actions au 31 décembre:

	31.12.2018	31.12.2019
Canton de Berne	52,54 %	52,54 %
Groupe E SA	10,00 %	10,00 %

## Actions propres

	BKW SA		Sociétés du groupe		Total	
	mio. de CHF	Nombre	mio. de CHF	Nombre	mio. de CHF	Nombre
<b>Portefeuille au 31.12.2017</b>	<b>31,5</b>	<b>955 921</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>31,5</b>	<b>955 921</b>
Entrées	20,8	320 280	5,2	80 455	26,0	400 735
Transfert	-2,4	-45 005	2,4	45 005	0,0	0
Sorties	-45,1	-1 161 102	-7,6	-125 460	-52,7	-1 286 562
<b>Portefeuille au 31.12.2018</b>	<b>4,8</b>	<b>70 094</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>4,8</b>	<b>70 094</b>
Entrées	26,4	382 915	5,9	84 000	32,3	466 915
Transfert	-3,2	-46 070	3,2	46 070	0,0	0
Sorties	-26,5	-385 915	-9,1	-130 070	-35,6	-515 985
<b>Portefeuille au 31.12.2019</b>	<b>1,5</b>	<b>21 024</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>1,5</b>	<b>21 024</b>

## Engagements conditionnels

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2019
Garanties pour les sociétés du groupe en faveur de tiers	503,7	466,2

## Participation des membres du conseil d'administration et de la direction du groupe au capital-actions de la société

### Membres du conseil d'administration

Nombre d'actions		31.12.2018	31.12.2019
Urs Gasche	Président	4 547	4 697
Hartmut Geldmacher	Vice-président	4 920	5 520
Carole Ackermann	Membre (depuis le 18 mai 2018)	0	600
Roger Bailod	Membre	4 000	4 600
Rebecca Guntern	Membre (depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2018)	0	600
Andreas Rickenbacher	Membre (depuis le 18 mai 2018)	0	100
Kurt Schär	Membre	2 800	1 800
<b>Total</b>		<b>16 267</b>	<b>17 917</b>

Dans le cadre du programme de participation au capital-actions de BKW, les membres du conseil d'administration ont acquis 3 250 actions en 2019 (3 600 actions l'exercice précédent). Les rémunérations en actions issues des achats s'élevaient à 38 000 CHF (exercice précédent: 36 000 CHF) et correspondaient à l'avantage matériel lié à l'achat d'actions BKW à un prix préférentiel sur la base de la valeur fiscale.

### Membres de la direction du groupe

Nombre d'actions		31.12.2018	31.12.2019
Suzanne Thoma	CEO	33 708	40 716
Hermann Ineichen	Chef du secteur d'activité Production	19 693	24 693
Roland Küpfer	Chef du secteur d'activité Power Grid	5 341	9 941
Ronald Trächsel	CFO	14 870	19 870
Antje Kanngiesser	Cheffe du secteur d'activité Group Markets & Services (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2019)	n/a	8 311
<b>Total</b>		<b>73 612</b>	<b>103 531</b>

Certaines actions détenues par les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe sont soumises à une période de blocage pouvant aller jusqu'à trois ans.

## RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

## Proposition à l'assemblée générale

CHF	
Bénéfice reporté	262 355 233
Bénéfice net	113 190 478
Bénéfice au bilan	375 545 711

**Le conseil d'administration propose que le bénéfice au bilan soit réparti comme suit:**

CHF	
Dividende de 2,20 CHF par action de dividende <sup>1</sup>	116 113 747
Report à nouveau	259 431 964
<b>Total</b>	<b>375 545 711</b>

1 Aucun dividende ne sera versé sur les actions propres détenues par BKW SA. Par conséquent, le nombre d'actions donnant droit à un dividende au moment de l'établissement des comptes annuels s'élève à 52 778 976. La dernière date de transaction donnant droit au dividende est le 18 mai 2020. Dès le 19 mai 2020, les actions se négocient hors dividendes. Si toutes les actions donnaient droit à un dividende, le versement des dividendes se monterait à 116 160 000 CHF et le report aux nouveaux comptes à 259 385 711 CHF.

**Sous réserve de l'approbation de rassemblée générale, on procédera à la distribution suivante:**

CHF	
Dividende par action	2,20
Déduction de l'impôt anticipé de 35 %	0,77
Dividende net	1,43

Berne, le 13 mars 2020

Au nom du conseil d'administration  
Le président  
Urs Gasche

# Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



Ernst & Young SA  
Schanzenstrasse 4a  
Case postale  
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11  
Téléfax +41 58 286 68 18  
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de  
BKW SA, Berne

Berne, le 13 mars 2020

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de BKW SA, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe (pages 104 à 108) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.



### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



### Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons déterminé qu'il n'y a pas d'éléments clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.



### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rico Fehr  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Philippe Wenger  
Expert-réviseur agréé



RAPPORT DE GESTION 2019

# BKW Green Bond

# Rapports sur l'allocation et l'impact



Chers investisseurs,  
Mesdames, Messieurs,

Le changement climatique et l'approvisionnement en énergie renouvelable constituent de longue date des enjeux centraux de notre entreprise. Avec BKW Building Solutions, nous concentrons notre activité de services en pleine croissance sur un secteur générant une part importante des émissions de CO<sub>2</sub>, à savoir le parc immobilier. De plus, en 2019, BKW Engineering a également renforcé de manière significative l'accent sur la planification de bâtiments économes en énergie et en ressources, en privilégiant les normes les plus strictes en matière de construction écologique et d'architecture durable.

Dans le secteur d'activité Energie, BKW mise depuis 2013 exclusivement sur les énergies renouvelables pour ses investissements dans de nouvelles centrales électriques. En outre, notre groupe prend fait et cause pour les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

En tant que CFO, je me réjouis particulièrement qu'à l'été 2019, BKW est devenue la première société cotée en bourse en Suisse à placer sur le marché des capitaux un green bond d'une valeur de 200 millions de CHF. Nous avons voulu ainsi nous adresser explicitement aux investisseurs recherchant sur le marché des opportunités de placement 100% vertes, tant il est vrai que la

demande pour ce type de placement ne cesse de s'accroître. Cela a démontré par la souscription à plusieurs reprises de notre green bond.

Le lancement de notre premier green bond est une nouvelle étape importante de franchise pour notre entreprise. En effet, le développement des énergies renouvelables en Suisse et à l'étranger joue pour nous un rôle encore plus important après l'arrêt de notre centrale nucléaire de Mühleberg en décembre 2019. Le green bond nous permet de refinancer des installations éoliennes en Norvège (115 millions de CHF) et en France (60 millions de CHF), ainsi que de petites centrales hydrauliques dans le canton de Berne (17 millions de CHF) et dans le reste de la Suisse (8 millions de CHF). Nous contribuons ainsi à la décarbonisation de l'approvisionnement énergétique en Europe.

Nous avons le plaisir de vous informer pour la première fois ci-après de l'affectation des produits nets ainsi que de l'impact obtenu par les projets refinancés par notre green Bond depuis son émission.

Avec mes meilleures salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Trächsel'. The signature is fluid and cursive, written on a white background.

Ronald Trächsel  
CFO

## Des solutions pour un avenir où il fera bon vivre

BKW soutient l'Agenda 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD) et entend contribuer à leur réalisation. Les 17 ODD sont étroitement liés entre eux. BKW a identifié 10 de ces ODD qui sont particulièrement pertinents pour nous compte tenu de la diversité de nos activités. C'est sur ces objectifs que nous pouvons créer une valeur ajoutée.

### Solutions pour un avenir où il fera bon vivre



Les projets couverts par notre green bond répondent plus particulièrement aux ODD no. 7 «Accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable» et no. 13 «Mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions». En effet, en recourant à des technologies hydrauliques et éoliennes, nos projets contribuent à la transition énergétique voulue en Suisse et en Europe et soutiennent la décarbonisation de la production d'électricité. Dans ce contexte, nous nous sommes fixé l'objectif d'atteindre 75 % de technologies d'énergie renouvelable pour notre capacité de production d'ici 2023.

## Premier green bond de BKW

Ayant déjà dans le passé fait œuvre de pionnier dans le domaine des énergies renouvelables, BKW a décidé de continuer dans cette voie dans le domaine des green bonds: BKW a été la première entreprise suisse cotée en bourse à émettre un green bond en Suisse, élargissant ainsi la gamme existante de green bonds sur le marché des capitaux helvétique. Données clés concernant le premier green bond de BKW:

Emettrice	BKW SA
Statut	Senior Unsecured
Montant d'émission	CHF 200 000 000
Taux d'intérêt	0,25 %
Date de l'émission	1 juillet 2019
Libération	29 juillet 2019
Echéance	29 juillet 2027
ISIN	CH048708729
Produits de l'émission	CHF 200 010 000

Le Green Bond Framework de BKW, qui comprend également l'approche de BKW en matière de durabilité et les projets (re)financés, a été audité par ISS oekom. Le Framework et les projets ont obtenu une évaluation positive. La contribution des projets présentés aux ODD no. 7 et no. 13 a été jugée importante.

Les 117,3 GWh d'électricité produits en 2019 et attribuables au green bond correspondent à la consommation de 26 000 ménages<sup>1</sup> en Suisse. Les émissions de CO<sub>2</sub> évitées grâce au green bond en 2019 ont totalisé 1 904,9 tonnes.

## Rapport sur l'allocation et l'impact

Afin de garantir la transparence et la qualité du green bond émise, BKW rend compte chaque année de l'affectation de ses produits nets et de son impact. Aux fins d'assurance de la qualité, les principes suivants ont été définis pour l'établissement de ce rapport:

### Principes pour l'établissement des rapports sur le green bond

#### Puissance installée (MW)

La puissance installée en mégawatts (MW) pour les projets en exploitation indique la puissance installée qui est attribuable au green bond selon la documentation de la mise en service. Pour les projets en construction, la puissance indique la puissance planifiée attribuable au green bond d'après le certificat de type du fabricant ou la concession hydraulique.

#### Production (GWh)

La production en gigawattheures (GWh) indique, sur la base des données de production (statistiques énergétiques) pour 2019, la production qui est attribuable au green bond. Pour le premier rapport, la production inclut l'énergie produite depuis l'émission du green bond sur le marché, le 29 juillet 2019.

#### Emissions de gaz à effet de serre évitées en CO<sub>2</sub>e ou CO<sub>2</sub> (t)

Les projets financés par le green bond produisent de l'électricité renouvelable en Norvège, en France et en Suisse. Pour calculer les émissions évitées, nous faisons l'hypothèse que l'électricité produite par les projets financés par le green bond aurait autrement été produite conformément au mix de production typique du pays concerné.

Les facteurs d'émission de ces mix de production constituent ainsi notre base de référence. Pour la Suisse, nous nous référons aux données de treeze<sup>2</sup>, indiquant l'équivalent en CO<sub>2</sub> en grammes par kilowattheure. Pour la Norvège et la France, nous nous référons aux données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)<sup>3</sup>. Comme l'AIE ne prend en compte comme gaz à effet de serre que le CO<sub>2</sub> sans y inclure les équivalents de CO<sub>2</sub>, le calcul final des économies est d'approche conservatrice. Les calculs sont basés sur les valeurs suivantes:

- Suisse: 29,8 g CO<sub>2</sub>e/kWh
- France: 40,9 g CO<sub>2</sub>/kWh
- Norvège: 8,3 g CO<sub>2</sub>/kWh

1 Le calcul est basé sur la consommation d'un ménage vivant dans un logement de 5 pièces de 4500 kWh/an selon <https://www.strompreis.elcom.admin.ch/BaseDataSelection.aspx>

2 treeze Ltd. (Messmer, A., Frischknecht R.) (2016): Umweltbilanz Strommix Schweiz 2014

3 Données de l'AIE 2014, CO<sub>2</sub> emission factors from electricity and heat generation for world countries, <http://wds.iea.org/>

Les émissions directes estimées par treeze ont été prises en compte pour les projets. Elles s'élèvent à 0 g CO<sub>2</sub>e/kWh pour les technologies de petite hydroélectricité et de l'éolien onshore.

La quantité en tonnes (t) d'émission de CO<sub>2</sub> évitée est obtenue en multipliant la quantité de production d'un projet attribuable au green bond par le facteur d'émission de CO<sub>2</sub> du mix de production du pays dans lequel le projet se situe.

#### Allocation (en millions de CHF)

L'allocation en millions de CHF correspond au montant des produits nets du green bond qui a été affecté à la technologie concernée.

#### Allocation (en %)

L'allocation en pourcentage correspond à la part des produits nets du green bond qui a été affectée à la technologie concernée.

### Rapport sur l'allocation et l'impact

Technologie	Projet	Pays	Statut	Année	Attribuable au green bond ...			Allocation <sup>1</sup>		
					Mise en service	Puissance installée	Production 2019	Economies CO <sub>2</sub> ou éq. CO <sub>2</sub> 2019	en mio de CHF	%
Petite hydraulique	Ragn d'Err <sup>2</sup>	Suisse	En service	2016	2,3	3,4	101,9			
	Schattenhalb			2017	1,4	2,1	63,0			
	Spiggebach			2017	0,8	0,9	26,9			
	Sousbach			En Planification	2023	0,0	0,0	0,0		
<b>Sous-total petite hydraulique</b>					<b>4,5</b>	<b>6,4</b>	<b>191,8</b>	<b>20,0</b>	<b>10,0%</b>	
Eolien	Saint Germer	France	En service	2017	7,0	10,1	412,8			
	St. Julien du Terroux			2017	6,1	4,9	199,0			
	RAZ Energie 3			2017	13,3	9,3	382,2			
	Roan			2018	23,9	32,5	269,8			
	Marker	Norvège	En service	2019	40,5	49,9	414,5			
	Hitra II			2019	7,5	4,2	34,8			
	Harbaksfjellet			En construction	2020	11,3	0,0	0,0		
	Geitfjellet				2020	16,3	0,0	0,0		
Kvenndalsfjellet	2020	10,1	0,0	0,0						
<b>Sous-total éolien</b>					<b>136,0</b>	<b>110,9</b>	<b>1 713,1</b>	<b>175,0</b>	<b>87,5%</b>	
<b>Non alloué</b>								<b>5,0</b>	<b>2,5%</b>	
<b>Total</b>					<b>140,5</b>	<b>117,3</b>	<b>1 904,9</b>	<b>200,0</b>	<b>100,0%</b>	

1 L'allocation comprend exclusivement le refinancement de projets en construction ou en cours d'exploitation.

2 Ragn d'Err: selon le Green Bond Framework, la période de lookback de 36 mois peut être dépassée. Un tel dépassement doit être déclaré de manière transparente. Pour le projet Ragn d'Err, cette période a été tout juste dépassée à 38 mois. Du fait de sa longue durée, le projet a fait l'objet d'un refinancement par le green bond, malgré le faible dépassement.

# Rapport de l'auditeur indépendant sur l'allocation et l'impact



Ernst & Young SA  
Schanzenstrasse 4a  
Case postale  
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11  
Téléfax +41 58 286 68 18  
www.ey.com/ch

Au comité de direction de  
BKW SA, Berne

Berne, le 13 mars 2020

## Rapport de l'auditeur indépendant

Nous avons été mandatés par BKW SA pour vérifier les informations et indicateurs de performance suivants qui ont été établis pour la période du 29 juillet 2019 au 31 décembre 2019 et qui sont inclus dans le chapitre «BKW Green Bond» dans le rapport annuel 2019 de BKW SA (ci-après «rapport»):

- Allocation des produits et indicateurs de performance (ci-après «les KPIs») comme présentés dans le tableau «Rapport sur l'allocation et l'impact» à la page 117

Notre mandat était limité à l'examen des indicateurs de performance (KPIs) mentionnés ci-dessus. Nous n'avons notamment pas vérifié les informations suivantes présentées dans le rapport:

- Les informations autres que les KPIs mentionnés ci-dessus
- Les déclarations qualitatives



### Responsabilité du comité de direction de BKW SA

La responsabilité de la saisie des KPIs présentés à la page 117 dans le chapitre «BKW Green Bond» du rapport conformément aux critères applicables incombe au comité de direction. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien de contrôles internes adéquats relatifs à l'élaboration du rapport et des KPIs afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives – volontaires ou involontaires – résultant de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité de direction est responsable pour le choix et l'application des critères ainsi qu'une tenue adéquate des documents.



### Critères applicables

BKW SA a défini des critères déterminants (ci-après «les critères applicables»)

- «Principes pour l'établissement des rapports sur le Green bond» présentés aux pages 116/117
- BKW Green Bond Framework (disponible en ligne sur le site internet de BKW: [www.bkw.ch](http://www.bkw.ch))

Nous considérons que ces critères constituent une base appropriée pour notre révision.

La quantification des gaz à effet de serre est soumise à des incertitudes dues à d'insuffisantes connaissances scientifiques actuelles pour déterminer les facteurs d'émissions ainsi que les valeurs requises pour additionner les émissions des différents gaz.



### Indépendance et contrôle de qualité

Nous nous sommes conformés aux conditions d'indépendance et autres normes éthiques de l'International Code of Ethics for Professional Accountants publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA), qui est basé sur des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétences professionnelles et de diligence, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre entreprise applique l'International Standard on Quality Control 1 et maintient en conséquent un système compréhensif de contrôles de qualité, notamment des procédures documentées et des mesures visant au respect des exigences et normes professionnelles ainsi qu'au maintien des exigences légales et juridiques en vigueur.



### Responsabilité de l'auditeur

Il nous incombe d'exécuter une mission d'audit et d'exprimer un jugement, fondé sur les résultats de notre examen succinct, sur les KPIs mentionnés ci-dessus. Nous avons effectué notre examen conformément à la norme «Assurance Engagements Other than Audits or Reviews of Historical Financial Information» issue de l'International Standard on Assurance Engagements (ISAE 3000). Selon cette norme, nous devons planifier et réaliser nos procédures d'examen succinct de façon à pouvoir constater avec une assurance limitée que les KPIs dans le chapitre ont été établis, sur tous les aspects significatifs, de manière conforme aux critères.

En tenant compte des considérations sur le risque et le caractère significatif, nous avons réalisé des procédures d'examen succinctes afin de recueillir des éléments probants suffisants. Le choix des procédures d'examen succinctes relève du jugement de l'auditeur indépendant. Lors d'une mission d'assurance visant à obtenir une assurance limitée, les procédures d'examen succinctes réalisées sont moins complètes que lors d'une mission d'assurance visant à obtenir une assurance raisonnable, de sorte que le niveau d'assurance obtenu est moindre.

Les procédures d'audit effectuées comprennent des entretiens oraux, observations des processus en place, inspections de documents, procédures analytiques, évaluations de la pertinence des méthodes de quantification et de l'élaboration des rapports.



### Résumé des procédures d'examen accomplies

Nous avons notamment réalisé les travaux suivants:

- Évaluation de la pertinence des critères utilisés et de leur application cohérente
- Entretiens avec des employés chargés de la préparation des KPIs afin d'évaluer le processus de préparation, les méthodes de collecte et de traitement de données ainsi que les contrôles internes dans la mesure où ces procédures sont nécessaires à l'examen des KPIs
- Examen de la documentation des systèmes et des processus pour la compilation, l'analyse et l'agrégation des données et examen de documents sur la base d'un échantillon
- Considérations analytiques, entretiens et examen des documents relatif à la présentation des informations quantitatives sur la base d'un échantillon
- Revue critiques des informations fournies dans le rapport quant à leur plausibilité et leur consistance

Nous considérons que les évidences récoltées constituent une base appropriée et suffisante pour formuler notre conclusion.



### Conclusion

Sur la base de notre audit et des documents de preuve obtenus lors de notre audit, nous n'avons pas relevé de faits nous permettant de conclure que les KPIs présentés dans le rapport n'ont pas été établis, sur tous les aspects significatifs, en conformité avec les critères applicables.

Ernst & Young SA

Matthias Zeller  
Associate Partner

Mark Veser  
Senior Manager



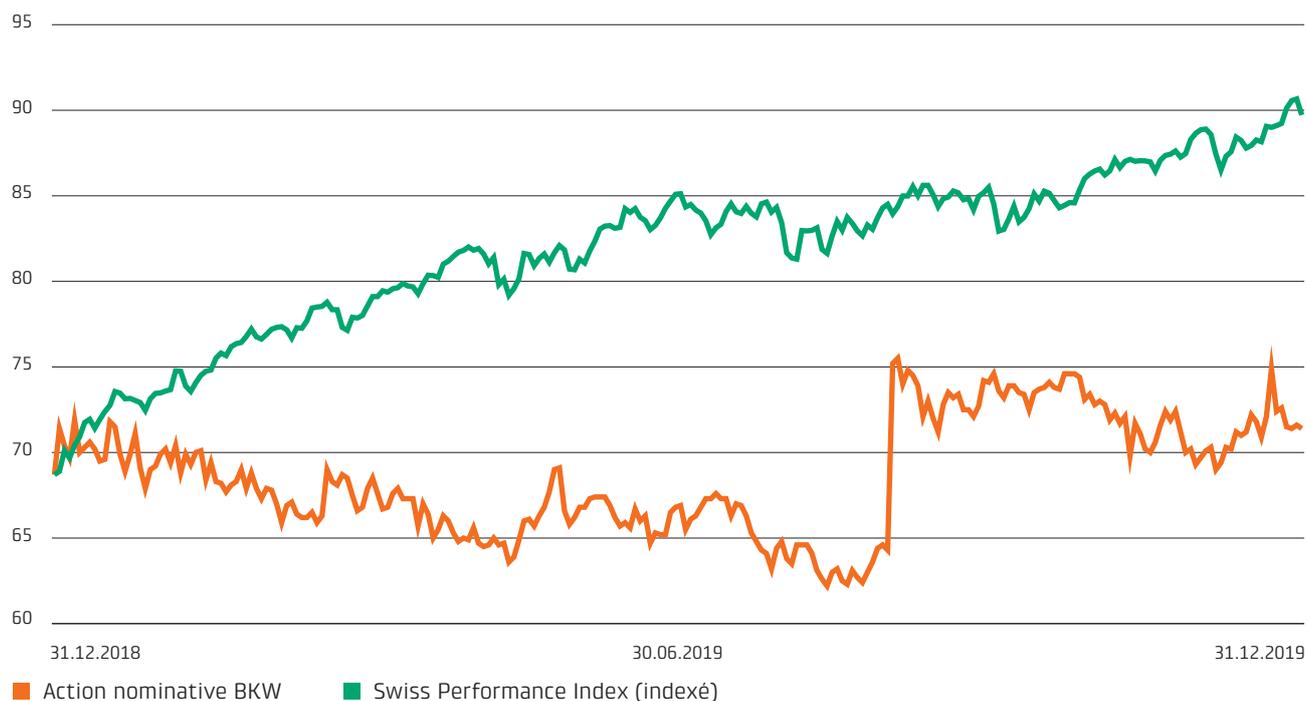
# Informations pour les investisseurs

## INFORMATIONS POUR LES INVESTISSEURS

# Informations importantes sur l'action, les emprunts et le calendrier financier

## Evolution du cours de l'action BKW

31.12.2018 – 31.12.2019



Le cours de l'action BKW a légèrement augmenté en 2019. Avec +4%, la hausse du cours de l'action au cours de l'exercice 2019 était inférieure à la performance du SPI (+30%), et ce, malgré le fait que BKW ait affiché de très bons résultats. En mars, un solide résultat annuel pour 2018 a été publié, et en septembre, un excellent résultat semestriel pour la première moitié de 2019. Ces deux résultats, qui ont dépassé les attentes du marché, ont profité au cours de l'action. Dans un contexte économique difficile, le résultat du premier semestre de 2019 en particulier a nettement dépassé les attentes du marché. BKW a en conséquence relevé ses perspectives pour l'exercice 2019. Le jour de la publication, il en a résulté une forte valorisation du cours de l'action de +17%. L'action BKW a clôturé l'exercice à 71,40 CHF (+2,70 CHF).

L'action BKW SA est cotée au segment principal de la SIX Swiss Exchange.

Symbole ticker SIX	BKW
Numéro de valeur	13.029.366
Code ISIN	CH0130293662

L'action BKW est intégrée au Swiss Performance Index (SPI).

### Affectation des bénéfices

Pour l'exercice 2019, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de verser un dividende de 2,20 CHF par action, soit 22% supérieur à celui de l'année précédente. Les dividendes seront versés le 22 mai 2020.

### Dispositions relatives au transfert des actions

L'inscription d'un acquéreur d'actions de la société au registre des actionnaires en tant qu'actionnaire ayant droit de vote peut être refusée pour les raisons suivantes:

- a) lorsqu'une personne physique ou morale ou une société de personnes vient à posséder directement ou indirectement plus de 5% du capital-actions de la société grâce à son acquisition. Cette restriction est aussi valable pour les personnes morales, sociétés de personnes, associations de personnes et exploitations en main commune qui sont liées par le capital ou les voix, par une direction unique ou d'une quelconque autre manière. Elle vaut en outre pour toutes les sociétés de personnes et personnes physiques ou morales qui procèdent ensemble ou se sont mises d'accord pour acquérir les actions;
- b) lorsque l'acquéreur ne déclare pas expressément qu'il a acheté les actions en son propre nom et pour son propre compte.

### Actionnaires principaux et propre portefeuille

A la connaissance de BKW, les actionnaires suivants détenaient plus de 3% des actions au 31 décembre:

	31.12.2018	31.12.2019
Canton de Berne	52,54%	52,54%
Groupe E SA	10,00%	10,00%

Le flottant, c'est-à-dire la part des actions détenues par le public, s'élève à environ 37,5%.

La capitalisation boursière de BKW s'établissait fin 2019 à 3,8 milliards de CHF.

### Chiffres-clés par action

CHF	31.12.2018	31.12.2019
Résultat	3,56	7,42
Fonds propres	60,66	65,59
Dividende	1,80	2,20
Rendement du dividende, en % <sup>1</sup>	2,6	3,0
Rapport cours/bénéfice <sup>1</sup>	19,3	9,6
Cours au 31 décembre	68,70	71,40
Cours le plus haut	71,60	75,50
Cours le plus bas	53,80	62,20

1 Sur la base du cours au 31 décembre

**Emprunts obligataires**

Au 31 décembre 2019, l'encours des emprunts obligataires de BKW était le suivant:

	Valeur nominale	Durée	Maturité	Code ISIN
Emprunt obligataire à 3 %	200 millions de CHF	2007–2022	27.04.2022	CH0030356718
Emprunt obligataire à 0,75 %	200 millions de CHF	2018–2025	25.10.2025	CH0435590358
Emprunt obligataire à 2,5 %	300 millions de CHF	2010–2030	15.10.2030	CH0117843745
Green Bond à 0,25 %	200 millions de CHF	2019–2027	29.07.2027	CH0487087295

En tant que première entreprise suisse cotée en bourse, BKW a lancé un green bond en juillet. Le green bond prioritaire à revenu fixe de 200 millions de CHF a un coupon de 0,25% et une durée de vie de huit ans. La libération de l'obligation a eu lieu le 29 juillet 2019. Avec ces fonds, BKW refinance la construction de diverses micro-centrales hydroélectriques suisses et d'installations éoliennes en Norvège et en France.

**Calendrier financier**

Assemblée générale	15 mai 2020
Date ex-dividende	19 mai 2020
Versement des dividendes	22 mai 2020
Publication du résultat semestriel 2020	1 <sup>er</sup> septembre 2020

Contact: [investor.relations@bkw.ch](mailto:investor.relations@bkw.ch)

# Chiffres-clés concernant la production

	Part d'énergie <sup>1</sup> %	Puissance installée, part BKW MW	2018 Prélèvement BKW GWh	2019 Prélèvement BKW GWh	Ecart %
<b>Centrales BKW et sociétés du groupe</b>					
<b>Centrales hydroélectriques</b>					
Aarberg	100,0	15,0	83,4	85,1	2,0
Bannwil	100,0	27,0	144,0	140,2	-2,6
Kallnach	100,0	8,1	61,1	57,8	-5,4
Kandergrund	100,0	18,8	105,5	95,9	-9,1
Mühleberg	100,0	45,0	162,3	157,4	-3,0
Niederried-Radelfingen	100,0	15,0	82,3	78,1	-5,1
Spiez	100,0	18,6	103,4	103,4	0,0
Simmentaler Kraftwerke AG	100,0	29,1	90,1	84,4	-6,3
Isch	100,0	1,4	5,3	5,7	7,5
Société des forces électriques de la Goule SA	100,0	5,2	20,2	17,9	-11,4
Elektrizitätswerke Wynau AG	100,0	20,2	75,1	85,4	13,7
<b>Total centrales hydroélectriques</b>		<b>203,4</b>	<b>932,7</b>	<b>911,3</b>	<b>-2,3</b>
<b>Centrales nucléaires</b>					
Mühleberg	100,0	373,0	2 940,4	3 078,2	4,7
<b>Centrales thermiques fossiles</b>					
Tamarete Energia S.r.l.	60,0	62,4	100,7	160,3	59,2
<b>Nouvelles énergies renouvelables</b>					
Fotovoltaik Schweiz	100,0	9,8	11,5	8,3	-27,6
Biomasse Schweiz	100,0	1,4	19,0	10,9	-42,5
Kleinwasser Schweiz	100,0	33,3	139,2	138,3	-0,6
BKW Hydro Italia S.r.l.	100,0	59,8	188,1	192,7	2,4
Juvent S.A.	100,0	24,2	67,0	82,9	23,8
Parc Eolien Fresnoy Brancourt SAS	100,0	13,8	32,1	34,5	7,4
Sameole Bois du Goulet SAS	100,0	10,0	22,5	22,6	0,3
Ferme Eolienne St Julien du Terroux SAS	100,0	10,3	19,1	18,3	-4,1
Ferme Eolienne de Saint Germier SAS	100,0	10,0	29,3	31,7	8,2
RAZ Energie 3 SAS	100,0	18,4	39,4	40,4	2,5
BKW Erneuerbare Energien GmbH	100,0	15,0	17,3	19,4	11,9
BKW Holleben Wind GmbH	100,0	25,5	35,9	39,8	11,0
BKW Bippen Wind GmbH	100,0	27,6	37,9	41,0	8,3
BKW Dubener Platte Wind GmbH	100,0	40,0	61,4	64,3	4,6
BKW Landkern Wind GmbH	100,0	8,0	12,5	14,4	14,8
Wind Farm S.r.l.	100,0	41,4	51,2	55,6	8,6
Wind Farm Buglia S.r.l.	100,0	20,0	27,9	31,8	13,9
Wind International Italy S.r.l.	100,0	81,9	124,6	136,6	9,7
Volturino Wind S.r.l.	100,0	25,2	59,4	67,7	14,0
Green Castellaneta S.p.A.	100,0	56,0	123,7	131,2	6,1
Marker Vindpark AS	100,0	54,0	0,0	131,3	
<b>Total nouvelles énergies renouvelables</b>		<b>585,6</b>	<b>1 118,9</b>	<b>1 313,7</b>	<b>17,4</b>
<b>Total centrales BKW et sociétés du groupe</b>		<b>1 224,4</b>	<b>5 092,7</b>	<b>5 463,5</b>	<b>7,3</b>

1 La part d'énergie prélevée peut diverger de la participation au capital-actions du fait de contrats de fourniture d'énergie spécifiques.

	Part d'énergie <sup>1</sup> %	Puissance installée, part BKW MW	2018 Prélèvement BKW GWh	2019 Prélèvement BKW GWh	Ecart %
<b>Participations et contrats de prélèvement</b>					
<b>Centrales hydroélectriques</b>					
Bielensee Kraftwerke AG BIK	50,0	18,9	56,8	76,0	33,9
Forces Motrices de Blenio SA	12,0	50,0	91,7	118,1	28,8
Electra-Massa AG	16,1	54,8	131,2	125,0	-4,7
Electricité de la Lienne SA	25,0	24,9	59,8	62,4	4,3
Usines Electriques de l'Engadine SA	29,7	121,8	360,6	446,8	23,9
Grande Dixence SA	13,3	206,0	313,6	313,6	-0,0
Kraftwerke Hinterrhein AG	7,6	50,0	91,5	118,8	29,8
Forces Motrices de Mattmark SA	11,1	29,3	71,8	83,9	16,9
Forces Motrices de Mauvoisin SA	19,5	82,2	212,2	220,1	3,7
Kraftwerke Oberhasli AG	50,0	659,8	951,1	1 096,4	15,3
Kraftwerk Sanetsch AG (KWS)	50,0	9,0	18,8	19,8	5,0
Officine Idroelettriche della Maggia SA	10,0	57,2	89,0	156,4	75,7
Flumenthal	37,9	9,5	50,7	52,0	2,6
Société des Forces Motrices du Châtelot SA	11,7	4,6	10,0	9,4	-6,0
Argessa AG	63,0	20,8	57,2	44,2	-22,7
<b>Total centrales hydroélectriques</b>		<b>1 398,9</b>	<b>2 566,0</b>	<b>2 942,9</b>	<b>14,7</b>
<b>Centrales nucléaires</b>					
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	14,5	179,3	1 153,2	1 284,3	11,4
Cattenom	3,0	155,0	979,6	980,5	0,1
<b>Total centrales nucléaires</b>		<b>334,3</b>	<b>2 132,8</b>	<b>2 264,8</b>	<b>6,2</b>
<b>Nouvelles énergies renouvelables</b>					
HelveticWind Sendenhorst GmbH	100,0	4,2	21,7	20,7	-4,7
HelveticWind Lüdersdorf Parstein GmbH	100,0	6,5	38,0	43,3	13,9
HelveticWind Wulkow GmbH	100,0	2,9	19,8	22,0	11,0
HelveticWind Prötzel GmbH	100,0	5,2	22,3	25,0	12,3
HelveticWind Gross Welle GmbH	100,0	5,8	29,6	32,3	9,3
Ventisei S.r.l.	100,0	16,0	35,9	34,1	-5,0
Centrale solaire Mont-Soleil	100,0	0,2	0,6	0,5	-16,7
<b>Total nouvelles énergies renouvelables</b>		<b>40,8</b>	<b>167,9</b>	<b>177,9</b>	<b>6,0</b>
<b>Centrales thermiques fossiles</b>					
EP Produzione Livorno Ferraris S.p.A.	25,0	192,0	752,3	1 029,7	36,9
ENGIE Kraftwerk Wilhelmshaven GmbH & Co. KG	33,0	239,6	963,1	354,7	-63,2
<b>Total centrales thermiques fossiles</b>		<b>431,6</b>	<b>1 715,4</b>	<b>1 384,4</b>	<b>-19,3</b>
<b>Energies non exploitées issues de participations financières</b>		<b>28,9</b>	<b>17,0</b>	<b>148,2</b>	<b>771,8</b>
<b>Total participations et contrats de prélèvement</b>		<b>2 234,6</b>	<b>6 599,1</b>	<b>6 918,2</b>	<b>4,8</b>
<b>Total production, contrats de prélèvement compris</b>		<b>3 459,0</b>	<b>11 691,8</b>	<b>12 381,7</b>	<b>5,9</b>

1 La part d'énergie prélevée peut diverger de la participation au capital-actions du fait de contrats de fourniture d'énergie spécifiques.

RAPPORT DE GESTION 2019

# Corporate Governance

# Corporate Governance

Le conseil d'administration et la direction du groupe BKW attachent beaucoup d'importance à un bon gouvernement d'entreprise dans l'intérêt des actionnaires et des autres parties prenantes telles que les clients, les collectivités publiques et les collaborateurs. En sus des prescriptions légales, BKW a inscrit les principes et règles de Corporate Governance dans ses statuts, son règlement d'organisation et son code de conduite, ainsi que dans les règlements des différents comités du conseil d'administration.

BKW poursuit un objectif de transparence et s'emploie à permettre à ses actionnaires et ses parties prenantes de fonder leurs décisions d'investissement sur des éléments concrets. BKW met en œuvre les principes de Corporate Governance qui ont fait leurs preuves et maintient un juste équilibre entre conduite et contrôle. En outre, le groupe applique une gestion d'entreprise adaptée aux exigences de conformité réglementaire, de performance et de durabilité et contribue ainsi à renforcer la valeur de l'entreprise. L'ensemble de ces pratiques contribue à augmenter la valeur du groupe. Par ailleurs, BKW intègre des aspects concrets de durabilité dans sa stratégie d'entreprise. En la matière, elle tient compte d'exigences régionales et globales et met en rapport différentes parties prenantes à travers le dialogue.

La structure managériale de BKW est définie de manière à attribuer clairement les responsabilités et à empêcher toute concentration unilatérale de compétences et tout conflit d'intérêts. Les fonctions de président du conseil d'administration et de CEO sont donc séparées. En outre, aucun membre du conseil d'administration n'exerce de fonction exécutive. Tous les membres du conseil d'administration se sont présentés de manière individuelle à l'élection lors de l'assemblée générale de mai 2019, à l'exception d'Andreas Rickenbacher, délégué par le canton de Berne. Depuis plusieurs années, le conseil d'administration est composé de membres de sexes féminin et masculin. Cela constitue un moyen de garantir au conseil d'administration une diversité appropriée de ses membres.

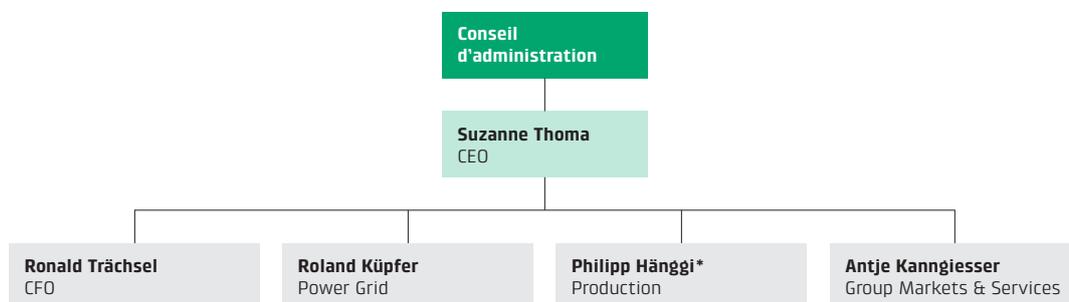
Les informations ci-après sont conformes aux dernières exigences de la directive de la SIX Swiss Exchange en matière de Corporate Governance et à l'édition 2016 du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise d'économiesuisse. Les rémunérations des échelons supérieurs de l'entreprise sont présentées aux pages 145 à 155 du rapport de rémunération. Les informations présentées se rapportent à la situation au 31 décembre 2019. Les changements importants décidés ou survenus entre cette date et l'impression du présent rapport sont mentionnés au point 10 de celui-ci. Les documents suivants sont disponibles sur le site Internet de BKW: statuts de BKW SA sur [www.bkw.ch/statuts](http://www.bkw.ch/statuts), organigramme de la direction du groupe sur [www.bkw.ch/organigramme](http://www.bkw.ch/organigramme), Code de conduite sur [www.bkw.ch/codedeconduite](http://www.bkw.ch/codedeconduite), rapports sur les aspects de durabilité sur [www.bkw.ch/durabilite](http://www.bkw.ch/durabilite), et bien d'autres informations encore.

# 1 Structure et actionnariat du groupe

## 1.1 Structure du groupe

La structure opérationnelle du groupe BKW est illustrée par le graphique ci-après et précisée par les informations sur les segments au point 8, pages 42 à 44 des états financiers du groupe BKW.

L'organisation complète du groupe BKW est consultable sur le site [www.bkw.ch/organigramme](http://www.bkw.ch/organigramme).



\* Membre de la direction du groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2020

### Sociétés du groupe cotées

Les actions de BKW SA, dont le siège se trouve à Berne, sont cotées à la SIX Swiss Exchange depuis le 12 décembre 2011. Au 31 décembre 2019, sa capitalisation boursière s'élevait à 3768 millions de CHF.

#### Données de référence des actions BKW

Symbole de valeur	BKW
Numéro de valeur	13.029.366
ISIN	CH0130293662
Monnaie de négoce	CHF
Type de titre	Action nominative

### Périmètre de consolidation de BKW

Le périmètre de consolidation de BKW ne comprend que des sociétés qui ne sont pas cotées en bourse. Les participations de BKW dans les différentes sociétés consolidées par intégration globale sont mentionnées dans la liste des sociétés constituant son périmètre de consolidation, aux pages 92 à 97 des états financiers consolidés du groupe. Le taux de participation équivaut dans tous les cas à la part du capital et à la part des voix.

## 1.2 Actionnaires principaux

En %	Participation au 31.12.2018	Participation au 31.12.2019
Canton de Berne	52,54	52,54
Groupe E SA	10,00	10,00
BKW SA et sociétés du groupe	0,13	0,04

Au cours de l'exercice sous revue, aucun autre actionnaire n'a déclaré détenir une participation supérieure à 3% des droits de vote de BKW selon l'art. 120 de la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (LIMF).

Le lien <https://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/significant-shareholders.html>

permet de consulter les avis d'obligation de déclarer conformément à l'art. 120 LIMF que BKW a publiés au cours de l'exercice 2019 sur la plateforme de publication électronique de SIX Exchange Regulation.

## 1.3 Participations croisées

BKW ne détient pas de participations croisées de plus de 5% dans une société hors du groupe BKW.

# 2 Structure du capital

## 2.1 Capital

Le capital-actions de BKW, qui s'élève à 132 000 000,00 de CHF au 31 décembre 2019, est divisé en 52 800 000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de 2,50 CHF chacune.

## 2.2 Capital-actions autorisé et conditionnel

Au 31 décembre 2019, BKW ne dispose d'aucun capital-actions autorisé ni d'aucun capital-actions conditionnel.

## 2.3 Modifications du capital au cours des trois dernières années

Le capital-actions de BKW est demeuré inchangé de 2017 à 2019.

## 2.4 Actions et bons de participation

Les 52 800 000 actions nominatives, d'une valeur nominale de 2,50 CHF chacune, sont toutes entièrement libérées. Toutes confèrent les mêmes droits. Lors de l'assemblée générale, chaque action représentée donne droit à une voix. La société renonce à imprimer et à délivrer des titres pour les actions nominatives. Tout actionnaire peut cependant demander à recevoir gratuitement une attestation pour ses actions.

BKW n'a émis aucun bon de participation.

## 2.5 Bons de jouissance

BKW n'a émis aucun bon de jouissance.

## 2.6 Restrictions de transfert et inscription des nommées

Les actions nominatives de BKW ne peuvent être transférées que par cession ou conformément aux dispositions de la loi fédérale sur les titres intermédiés. Toute cession doit être annoncée à BKW. Le conseil d'administration peut refuser d'inscrire au registre des actions un acquéreur en tant qu'actionnaire ayant droit de vote dans les cas ci-après:

- Si, du fait de son inscription, l'acquéreur vient à posséder directement ou indirectement plus de 5% du capital-actions de la société.
- S'il n'acquiert pas les actions en son nom propre et pour son propre compte.

Pour plus d'informations en matière de restrictions à l'inscription, nous renvoyons à l'article 5 des statuts: [www.bkw.ch/statuts](http://www.bkw.ch/statuts)

L'inscription de nommées – soit l'inscription d'actionnaires qui acquièrent des actions en leur nom propre mais pour le compte de tiers – est possible mais les actions concernées ne confèrent pas le droit de vote.

Pour la procédure et les conditions de levée des restrictions au transfert, nous renvoyons au point 6.2 du présent rapport.

## 2.7 Emprunts convertibles et options

BKW n'a pas d'emprunt convertible en circulation et n'a pas émis d'options.

## 3. Conseil d'administration

**Conformément aux statuts, le conseil d'administration (CA) se compose de sept à dix membres. Il en compte actuellement sept, qui sont indépendants et n'occupent pas de**

**fonctions exécutives. En vertu de l'article 762 CO et de l'article 19 des statuts, un membre est délégué au sein du conseil d'administration par le canton de Berne.**

### 3.1 Membres

Composition	Fonction	En fonction depuis
	Président	
Urs Gasche	Président du comité de rémunération et de nomination	2011
	Vice-président	
Hartmut Geldmacher	Membre du comité de rémunération et de nomination	2011
	Membre	
Carole Ackermann	Membre du comité de contrôle financier et de gestion des risques	2018
	Membre	
Roger Bailod	Président du comité de contrôle financier et de gestion des risques	2013
Rebecca Guntern	Membre	2018
	Membre	
Andreas Rickenbacher <sup>1</sup>	Membre du comité de rémunération et de nomination	2018
	Membre	
Kurt Schär	Président suppléant du comité de contrôle financier et de gestion des risques	2012

<sup>1</sup> Délégué du canton de Berne

Aucun membre du CA n'appartient simultanément à la direction du groupe BKW ou à la direction d'une société du groupe. De même, au cours des trois derniers exercices, aucun membre du CA n'appartenait simultanément à la direction du

groupe BKW ou à la direction d'une société du groupe. Enfin, les membres du CA n'entretiennent pas non plus de relations d'affaires essentielles avec BKW ou une société du groupe.

### 3.2 Activités et liens d'intérêt

#### Urs Gasche (1955, CH)

##### Avocat

##### Carrière

- Depuis 2018 Consultant au sein du cabinet d'avocats et de conseillers d'entreprises Markwalder Emmenegger, services d'avocat sans activités judiciaires, expertise dans les mandats de conseils d'administration, de conseils de fondation et d'association dans le domaine de l'énergie (BKW) et dans les institutions culturelles
- 2011–2017 Membre du Conseil national
- 2010–2017 Associé au sein du cabinet d'avocats et de conseillers d'entreprises Markwalder Emmenegger, services d'avocat sans activités judiciaires, expertise dans les mandats de conseils d'administration, de conseils de fondation et d'association dans le domaine de l'énergie (BKW) et dans les institutions culturelles
- 2002–2010 Directeur des finances au Conseil-exécutif du canton de Berne et représentant du canton de Berne au sein du conseil d'administration de BKW Energie SA, Berne

##### Principaux mandats

- Membre du conseil d'administration de sitem-insel SA, Berne

#### Hartmut Geldmacher (1955, D)

##### Diplômé en commerce

##### Carrière

- Depuis 2011 Entrepreneur indépendant
- 2002–2011 Membre du comité directeur et chef du personnel de E.ON Energie AG, Munich

##### Principaux mandats

- Membre du conseil de surveillance et président du comité d'audit, finance et de vérification de Bayernwerk AG, Ratisbonne

#### Carole Ackermann (1970, CH, A)

##### Titulaire d'un doctorat en économie HSG

##### Carrière

- Depuis 2007 CEO et cofondatrice de DiamondScull AG, Zoug
- 2004–2007 Membre de la direction de IHI Ionbond SA, Olten, CEO de Ionbond China
- 1999–2004 Directrice de Saurer SA, Arbon

##### Principaux mandats

- Membre du conseil d'administration de BVZ Holding AG
- Membre du conseil d'administration d'Allianz Suisse Société d'Assurances SA, Wallisellen
- Membre du conseil d'administration d'Allianz Suisse Société d'Assurances sur la Vie SA, Wallisellen
- Maître de conférences en gestion d'entreprise/projet d'intégration à l'Université de Saint-Gall

#### Roger Baillod (1958, CH)

##### Economiste d'entreprise dipl. HES, expert-comptable dipl.

##### Carrière

- Depuis 2017 Administrateur professionnel et consultant en entreprise
- 1996–2016 Chief Financial Officer (jusqu'en sept. 2016) et membre de la direction du groupe de Bucher Industries SA à Niederweningen, Zurich (jusqu'en déc. 2016)

##### Principaux mandats

- Membre du conseil d'administration de Rieter Holding AG, Winterthour
- Membre du conseil d'administration de Klingelberg AG, Zurich
- Membre du conseil d'administration de la Fédération des coopératives Migros, Zurich
- Vice-président du conseil d'administration d'Ed. Geistlich Söhne AG für chemische Industrie, Schlieren

**Rebecca Guntern Flückiger (1972, CH)**  
**Pharmacienne avec dipl. fédéral de l'Université de Bâle, Bachelor of Business Administration**

**Carrière**

- Depuis 2018 Head Cluster Europe,  
Sandoz Pharmaceuticals SA
- 2015–2018 Head Cluster BACH,  
Sandoz Pharmaceuticals SA
- 2013–2015 Head Strategy Accounts &  
Commercial Excellence WEMEA,  
Sandoz Pharmaceuticals SA
- 2011–2013 Country Head Spain & Zyperus,  
Sandoz Pharmaceuticals SA
- 2008–2011 Country Head Switzerland,  
Sandoz Pharmaceuticals SA

**Principaux mandats**

- Membre du conseil d'administration de Sandoz Pharmaceuticals SA, Risch
- Director of the Board de Sandoz Limited UK
- Membre du conseil d'administration de la Société Suisse des Explosifs SA, Brigue-Glis

**Andreas Rickenbacher (1968, CH)**  
**Lic. ès sc. pol., économiste d'entreprise**

**Carrière**

- Depuis 2016 Membre de conseil d'administration, entrepreneur, conseiller en entreprise
- 2016–2018 Représentant du canton au conseil d'administration de Swissgrid SA (de mai 2016 à mai 2018)
- 2006–2016 Membre du Conseil-exécutif du canton de Berne, directeur de l'économie et de l'emploi (jusqu'en juin 2016); représentant du canton au conseil d'administration d'Assurance immobilière Berne AIB (2006–2010, d'office)
- 2004–2006 Propriétaire de Rickenbacher Projets Sàrl (conseil en marketing et communication; mandats de conseil d'administration)
- 1998–2004 Chef de projet au sein d'une petite société de conseil aux entreprises

**Principaux mandats**

- Membre du conseil d'administration de Bernexpo Holding AG et de diverses filiales (groupe d'entreprises), Berne
- Membre du conseil d'administration d'Aebi Schmidt Holding AG, Frauenfeld
- Membre du conseil d'administration de HRS Holding AG et de diverses filiales (groupe d'entreprises), Frauenfeld
- Vice-président de la fondation Switzerland Innovation, Berne

**Kurt Schär (1965, CH)**  
**Electronicien radio-TV/planificateur marketing et formation CA de la Swiss Board School**

**Carrière**

- Depuis 2014 Propriétaire de Sunnsite Management AG, mandats CA
- 2001–2014 CEO de Biketec GmbH, le fabricant du vélo électrique Flyer basé à Huttwil

**Principaux mandats**

- Membre du conseil d'administration d'IE Engineering Group AG, Zurich
- Membre du conseil d'administration de Boss Info Holding AG, Farnern

**3.3 Nombre d'activités autorisées**

Les membres du conseil d'administration sont autorisés à exercer, en dehors du groupe BKW, au maximum dix mandats dans des organes supérieurs de direction et d'administration d'entreprises à but lucratif, dont au maximum cinq dans des sociétés cotées en bourse, ainsi que dix mandats dans d'autres entités juridiques telles que des fondations et des associations obligatoirement inscrites au registre du commerce. Pour plus d'informations et pour connaître les exceptions, voir l'art. 21 des statuts sur le site [www.bkw.ch/statuts](http://www.bkw.ch/statuts).

### 3.4 Election et durée du mandat

A l'exception du représentant délégué par le canton de Berne, les membres du conseil d'administration sont élus un par un, chaque année, lors de l'assemblée générale. Une réélection est possible pour autant qu'ils n'aient pas atteint la limite d'âge de 70 ans. La durée du mandat des membres du conseil d'administration délégués par le canton de Berne en vertu de l'article 762 CO est déterminée par le Conseil-exécutif.

Le président du conseil d'administration, les membres du comité de rémunération et de nomination ainsi que le représentant indépendant sont également élus un par un, chaque année, par l'assemblée générale.

### 3.5 Organisation interne

#### 3.5.1 Répartition des tâches dans le conseil d'administration

Le conseil d'administration est chargé de la haute direction de l'entreprise et de la haute surveillance de ses instances. Hormis celles du président et du vice-président, aucune autre fonction particulière n'est définie. Le secrétaire ne doit pas nécessairement être membre du conseil d'administration. Le conseil d'administration est un organe collectif dont le président exerce des missions de direction et de coordination, supervise la mise en œuvre des décisions du conseil et assure la concertation avec la CEO. Sous réserve de décisions effectives du conseil d'administration, ses membres n'ont aucune prérogative personnelle vis-à-vis de la société et ne peuvent donc prendre aucune disposition de leur propre chef.

Le conseil d'administration peut déléguer, sur décision, une partie de ses missions et compétences à des comités créés en son sein. Le conseil d'administration est assisté par deux comités permanents: le comité de contrôle financier et de gestion des risques et le comité de rémunération et de nomination. Les missions, l'organisation et les compétences de ces comités sont définies en détail dans des règlements approuvés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut à tout moment constituer d'autres comités ad hoc chargés d'affaires individuelles importantes, telles qu'un gros investissement, une alliance ou une coopération. En cas d'éven-

tuels comités ad hoc, le conseil d'administration élit les membres en son sein lors de la première réunion suivant chaque assemblée générale.

#### 3.5.2 Comités du conseil d'administration

##### Comité de contrôle financier et de gestion des risques

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques se compose de trois membres élus par le conseil d'administration. Le président du comité de contrôle financier et de gestion des risques est également élu par le conseil d'administration; son suppléant est élu par le comité de contrôle financier et de gestion des risques.

##### Composition du comité de contrôle financier et de gestion des risques

Roger Baillod	Président
Kurt Schär	Président suppléant
Carole Ackermann	Membre

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques aide le conseil d'administration dans sa mission de surveillance de la gestion financière de la société et propose les décisions nécessaires.

##### Tâches

- Discuter les comptes annuels et semestriels du groupe avec l'unité Internal Audit et l'organe de révision externe.
- Surveiller l'unité Internal Audit subordonnée et évaluer l'activité de l'organe de révision externe ainsi que sa collaboration avec l'unité Internal Audit.
- Préparer l'élection ou la révocation de l'organe de révision externe et du chef de l'unité Internal Audit.
- Evaluer la qualité de la comptabilité et des rapports financiers établis à l'attention du conseil d'administration sur la base de l'évaluation effectuée par l'unité Internal Audit et par l'organe de révision externe.
- Evaluer l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne.
- Evaluer la Compliance et l'organisation y afférente.
- Evaluer la situation en matière de risques dans le cadre des résultats, du budget et de la planification à moyen terme à l'attention du conseil d'administration.

- Rendre compte régulièrement et dans les délais impartis au conseil d'administration de ses propres activités et résultats.

### Compétences

- Approuver les décomptes relatifs aux crédits autorisés par le conseil d'administration, sous réserve de notification au conseil d'administration en cas de dépassement extraordinaire des crédits.
- Donner les ordres de vérification.
- Assurer le contact direct du président et des membres du comité de contrôle financier et de gestion des risques avec l'unité Internal Audit et l'organe de révision externe, ainsi qu'avec la CEO et le CFO.
- Fixer les rémunérations du chef de l'unité Internal Audit et de l'organe de révision externe.

### Comité de rémunération et de nomination

Conformément à l'art. 24 des statuts, le comité de rémunération et de nomination est composé de trois membres élus individuellement chaque année par l'assemblée générale parmi les membres du conseil d'administration. Ses membres sont rééligibles. Par ailleurs, le comité de rémunération et de nomination se constitue lui-même.

### Composition du comité de rémunération et de nomination

Urs Gasche	Président
Hartmut Geldmacher	Membre
Andreas Rickenbacher	Membre

Le comité de rémunération et de nomination se charge de l'élaboration des principes régissant la sélection des candidats au conseil d'administration et à la direction du groupe ainsi que de la stratégie de rémunération et des objectifs et critères de performance du groupe BKW, principalement au niveau supérieur de l'entreprise. Il apporte son soutien au conseil d'administration pour établir et évaluer le système et les principes de rémunération et pour préparer les propositions destinées à l'assemblée générale concernant les montants globaux des rémunérations du conseil d'administration et de la direction du groupe. Le comité de rémunération et de nomination fait des

propositions au conseil d'administration au sujet des affaires faisant partie de ses compétences.

Les missions et les compétences du comité de rémunération et de nomination sont décrites aux pages 148 et 149 du rapport de rémunération.

### 3.5.3 Méthodes de travail du conseil d'administration et de ses comités

Le conseil d'administration se réunit sur invitation de son président ou de son vice-président exerçant la fonction de suppléant. Les réunions ont lieu aussi souvent que l'exigent les affaires, soit, en règle générale, six fois par an. De plus, chaque membre peut demander par écrit la convocation d'une réunion au président du conseil d'administration en indiquant les motifs. Les dates des réunions ordinaires sont fixées à l'avance, de manière à ce que tous les membres puissent participer en personne. Avant toute réunion du conseil d'administration, chaque membre reçoit des documents en vue de préparer les différents points de l'ordre du jour. La CEO et les autres membres de la direction du groupe assistent avec voix consultative à chaque réunion du conseil d'administration, sauf dispositions contraires du président du conseil d'administration. Les employés du groupe occupant une fonction de cadre, les membres de l'organe de révision de BKW et d'autres spécialistes peuvent également y assister avec voix consultative. Le secrétaire du conseil d'administration, Stefan Emmenegger, est présent lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration prend ses décisions lors des réunions, des conférences téléphoniques ou des vidéoconférences et peut délibérer valablement si la majorité de ses membres est présente à la réunion ou participe à la conférence téléphonique ou à la vidéoconférence. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. Les négociations et les décisions sont consignées dans un procès-verbal. Ce dernier est remis aux membres du conseil d'administration après sa validation par le président du conseil d'administration et approuvé lors de la réunion suivante. Au cours de l'exercice 2019, le conseil d'administration a tenu six réunions, d'une durée moyenne de 3,5 heures, en présence de la CEO et des autres membres de la direction du groupe.

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques tient au moins quatre réunions ordinaires par an, conformément à son règlement. En principe, la CEO, le CFO, le chef de l'unité Accounting and Tax et le chef de l'unité Internal Audit assistent aux réunions. Si nécessaire, le président peut faire appel aux auditeurs de l'organe de révision externe, à d'autres membres de la direction du groupe et de la direction du groupe élargie, à des cadres dirigeants ainsi qu'à des experts externes aux fins d'obtenir des renseignements. Au cours de l'exercice 2019, le comité a tenu quatre réunions ordinaires d'une durée moyenne de 3,5 heures.

Conformément à son règlement, le comité de nomination et de rémunération se réunit aussi souvent que l'exigent les affaires, mais au moins trois fois par an. La CEO assiste avec voix consultative aux réunions du comité de rémunération et de nomination et dispose d'un droit de proposition. Elle n'assiste pas aux réunions au cours desquelles les questions de sa propre rémunération et/ou de ses performances sont abordées. Si nécessaire, le président peut faire appel à d'autres membres de la direction du groupe et de la direction du groupe élargie ainsi qu'à des experts externes pour obtenir des renseignements. Au cours de l'exercice 2019, le comité de rémunération et de nomination a tenu trois réunions ordinaires d'une durée moyenne de trois heures.

A l'instar du comité de contrôle financier et de gestion des risques, le comité de rémunération et de nomination peut négocier et prendre des décisions lorsque la majorité de ses membres est présente. Les décisions se prennent à la majorité des voix exprimées. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

### 3.6 Répartition des compétences

Conformément à la législation, le conseil d'administration exerce la haute direction et la haute surveillance du groupe BKW. Il a les attributions intransmissibles et inaliénables définies à l'art. 716a, al. 1 du CO. Par ailleurs, il peut prendre des décisions pour toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à l'assemblée générale par la loi ou les statuts.

Selon l'art. 20 des statuts, le conseil d'administration a délégué entièrement la gestion opérationnelle de la société à la CEO et fixé les compétences de cette dernière dans le règlement d'organisation. La CEO préside la direction du groupe et est aidée par ses membres. Elle est responsable de la gestion opérationnelle du groupe et représente le groupe vis-à-vis des tiers.

La direction du groupe se compose de la CEO, du CFO et des chefs des secteurs d'activité Power Grid, Production et Group Markets & Services. Les décisions relevant de la direction du groupe sont prises par la CEO, en concertation avec les autres membres de la direction du groupe. Les autres membres de la direction du groupe disposent de droits d'expression et de proposition. En 2019, la direction du groupe s'est généralement réunie toutes les deux semaines. Les réunions ont duré en moyenne trois à cinq heures. La direction du groupe soutient la CEO dans sa mission de gestion opérationnelle du groupe BKW. La direction directe des secteurs d'activité incombe à leurs chefs respectifs. La direction du groupe peut déléguer des missions et des attributions dans la limite de ses propres compétences. Elle prépare en outre les affaires relevant de la compétence décisionnelle des organes supérieurs.

#### Compétences du conseil d'administration

Le conseil d'administration a notamment les missions et les compétences suivantes, en plus des affaires réservées par la loi et les statuts:

- Définition de la raison d'être
- Définition de la stratégie d'entreprise globale
- Approbation des affaires de haute importance stratégique, sur la base de la raison d'être et des éventuelles répercussions économiques, ou de projets individuels pouvant avoir des conséquences très négatives pour l'impact extérieur de BKW
- Approbation des affaires qui ne sont pas encore prévues au budget et dans la planification à moyen terme lorsque les investissements pour BKW dépassent un montant de 25 millions de CHF
- Approbation de l'extension du domaine d'activité géographique à de nouveaux pays

- Approbation de l'organisation juridique et de la structure managériale supérieure (direction du groupe)
- Approbation des finances, p. ex. du budget et des planifications, des clôtures et du rapport de gestion, des normes de présentation des comptes et des principes du contrôle financier, et détermination de la politique de financement et de placement du groupe BKW
- Approbation des principes du système de contrôle interne et de la gestion des risques du groupe BKW et évaluation des principaux risques
- Garantie du respect des normes applicables (Compliance)
- Gérer la direction du groupe et les personnes subordonnées à la CEO
- Procéder à l'évaluation des prestations et préparer l'examen et le calcul des rémunérations pour les membres de la direction du groupe à l'attention du comité de rémunération et de nomination
- Surveiller la direction du groupe et mettre en place des organes de surveillance appropriés pour que l'entreprise agisse en conformité avec les objectifs définis, ses besoins et les mesures adoptées par le conseil d'administration
- Faire office d'intermédiaire entre la direction du groupe et le conseil d'administration afin de garantir l'information en temps voulu et précise du conseil d'administration
- Garantir le respect de la raison d'être, des règlements et des directives en matière de comportement ainsi que la conformité avec les exigences légales applicables et celles des statuts

#### Compétences de la CEO

La CEO a notamment les missions et les compétences suivantes:

- Mettre en relation la stratégie d'entreprise et la gestion opérationnelle des affaires:
  - (I) En garantissant le succès économique dans le cadre des conditions-cadres économiques générales et spécifiques à la branche
  - (II) En élaborant les principaux axes de mise en œuvre de la stratégie d'entreprise globale, y compris son financement, à l'attention du conseil d'administration
  - (III) En garantissant l'orientation stratégique définie par le conseil d'administration
  - (IV) En dirigeant la gestion opérationnelle de l'entreprise
  - (V) En établissant des rapports sur la réussite des affaires de haute importance stratégique qui ont été approuvées par le conseil d'administration (en règle générale deux ans après leur approbation)
- Préparer les plans financiers de l'entreprise et décider qui porte la responsabilité de l'ensemble des résultats financiers selon les objectifs définis par le conseil d'administration
- Statuer sur la structure de l'organisation ainsi que les attributions et les compétences des membres de la direction du groupe dans le cadre des directives du conseil d'administration
- Nommer les membres de la direction élargie du groupe d'autres collaborateurs du groupe BKW, notamment les chefs des unités commerciales pour leurs fonctions
- Représenter l'entreprise auprès des collaborateurs et de tiers, en particulier garantir une communication efficace avec les actionnaires et les parties intéressées, y compris les représentants de gouvernements, régulateurs et organisations
- Assister le président dans ses missions de direction du conseil d'administration et de préparation des réunions du conseil d'administration
- Mettre en œuvre les décisions du conseil d'administration et de ses comités

La CEO a délégué des missions et des compétences à des fonctions subordonnées qualifiées et elle instruit et surveille ces dernières en conséquence.

#### Compétences de la direction du groupe

La direction du groupe a notamment les missions et les compétences suivantes:

- Contribuer de manière importante à la garantie du succès économique dans le cadre de la stratégie du groupe et des directives de la CEO
- Participer activement au processus de conduite, de planification et de mise en œuvre de la stratégie d'entreprise
- Coordonner et faire concorder les activités (commerciales) de chaque secteur d'activité en

considérant les intérêts généraux de l'ensemble du groupe BKW, en étroite collaboration avec les autres membres de la direction du groupe

- Formuler des propositions pour la planification stratégique ainsi que sa réalisation, son introduction et sa surveillance
- Déterminer et mettre en œuvre les principes de collaboration au sein du groupe BKW
- Déterminer les principaux risques et la gestion des risques
- Encourager un comportement éthique et le respect des règles et des prescriptions externes et internes
- Assumer la responsabilité de la direction des secteurs d'activité attribués
- Décider d'inscrire un acquéreur d'actions au registre des actions de BKW SA comme actionnaire ayant droit de vote, dans la mesure où la décision n'est pas du ressort du conseil d'administration; cette attribution peut être déléguée entièrement ou partiellement à des unités organisationnelles subordonnées
- Préparer, mettre en œuvre et établir les plans annuels et les budgets

Sur décision, la direction du groupe peut déléguer une partie de ses missions et de ses compétences ou la préparation, la réalisation et la surveillance des décisions prises par la direction du groupe à des comités. La composition, l'organisation ainsi que les missions et les compétences de comités permanents doivent être régies dans des règlements séparés. Les missions et l'organisation des comités ad hoc doivent être définies individuellement dans la décision relative à leur création. La direction du groupe a actuellement délégué une partie de ses missions au comité Projet de désaffectation de la CNM de la direction du groupe dans le cadre de la désaffectation de la centrale nucléaire de Mühleberg.

Vous trouverez de plus amples informations à propos de la direction du groupe au point 4, pages 140 à 142.

### 3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction du groupe

Le conseil d'administration assume lui-même la haute surveillance de ses comités et surveille également les méthodes de travail de la CEO et de la direction du groupe à travers différents processus de reporting et par son droit de regard sur les processus commerciaux et les opérations commerciales.

A chaque réunion, le conseil d'administration est informé des affaires en cours et des opérations commerciales importantes par la CEO et les autres membres de la direction du groupe. Au moins une fois par semestre, au moment de la clôture intermédiaire et de la clôture annuelle, le conseil d'administration reçoit des informations détaillées sur la marche des affaires. Le groupe BKW dispose d'un système informatique complet de gestion des informations (MIS – Management Information System). Le président du conseil d'administration s'informe aussi régulièrement au sujet des affaires en cours à l'occasion de rencontres et de discussions en dehors des réunions du conseil d'administration. En cas d'événements extraordinaires, la CEO en informe immédiatement le président du conseil d'administration. Dans le cadre de la planification et à l'occasion de l'arrêté des comptes, BKW produit un rapport complet sur la gestion des risques.

Les affaires à soumettre au conseil d'administration sont préalablement discutées lors de la conférence présidentielle. Les participants à ladite conférence sont le président du conseil d'administration, la CEO et les autres membres de la direction du groupe.

#### Instruments de contrôle du conseil d'administration à l'égard de la direction du groupe

Le conseil d'administration est responsable de la mise en œuvre et de la surveillance de la gestion des risques, de la Compliance et de la révision interne du groupe BKW.

#### Gestion des risques

La direction du groupe est responsable de la mise en œuvre des directives de gestion des risques du conseil d'administration. Le conseil d'administration et la direction du groupe sont aidés dans

cette mission par l'unité commerciale Risk management, dont l'organisation incombe au CFO. Le Risk management est responsable de la gestion des risques stratégiques du groupe, de la gestion du risque de crédit et de la gestion des risques opérationnels du négoce et de trésorerie. La direction du groupe et le CFO reçoivent des conseils du comité de gestion des risques et d'un comité spécialisé.

La gestion des risques englobe l'identification et l'évaluation permanentes des risques de l'ensemble du groupe BKW, ainsi que la définition des mesures visant à les réduire. C'est la norme ISO 31000 qui sert de fondement au processus intégré de gestion des risques. Elle prend en considération des événements externes et internes, analyse et contrôle les risques de menaces potentielles pour l'homme et l'environnement, pour la sécurité de la gestion de l'infrastructure, la réputation de l'entreprise ainsi que pour les liquidités, les capitaux propres et les résultats. La capacité à supporter les risques y est également analysée. Les risques liés à l'activité Energie restent en ligne de mire de l'état des risques. Toutefois, le développement de l'activité de services requiert d'élargir la gestion des risques: l'intégration progressive de nouvelles filiales nécessite également de mettre en place une politique en matière de risques uniforme et contraignante à l'échelle du groupe. Par ailleurs, l'accent est également mis sur la numérisation: à travers un reporting en temps réel et une optimisation et automatisation du traitement et de l'analyse des données, l'objectif est d'améliorer la transparence des processus de l'entreprise et de faciliter le contrôle opérationnel des risques. Compte tenu des exigences accrues spécifiques à l'environnement numérique, un programme de cybersécurité a été mis au point et déployé. L'objectif est de garantir la sécurité maximale des infrastructures, des données, de la marque et des collaborateurs du secteur des technologies de l'information.

Des limites d'engagement sont mises en place pour les risques de marché, de crédit et de liquidité. Les risques liés aux situations de marché extraordinaires ainsi que les risques opérationnels et stratégiques sont éliminés au moyen de mesures individuelles. La mise en œuvre et le respect des mesures de gestion nécessaires sont examinés régulièrement. Des contrôles approfondis sont effectués dans les domaines du négoce et des

finances/de la trésorerie, qui comportent des risques plus élevés.

#### **Conformité**

Le conseil d'administration doit garantir le respect des normes applicables (Compliance), notamment par le biais de l'approbation et du contrôle régulier des principes de gouvernance et du code de conduite. La CEO veille à ce que l'organisation soit appropriée et que le respect des normes applicables soit contrôlé dans tous les domaines du groupe BKW. Elle fournit un rapport ad hoc au conseil d'administration au moins une fois par an. Par ailleurs, elle effectue chaque année une évaluation détaillée des risques et informe le conseil d'administration des résultats. En ce qui concerne les risques de compliance, l'attention se porte sur l'identification et l'évaluation d'éventuelles violations des prescriptions légales et interdictions. Les mesures incluent des formations sur le risque, des informations ad hoc sur les derniers développements survenus, une actualisation du règlement, une prise en charge des systèmes informateurs et la transmission de conseils précis.

Le conseil d'administration et la direction du groupe sont assistés par le service spécialisé Compliance.

#### **Révision**

L'unité Internal Audit présente des rapports trimestriels au comité de contrôle financier et de gestion des risques sur ses activités de révision, notamment sur le contrôle du système de contrôle interne de BKW, des opérations et des processus commerciaux au sein du groupe. Elle remet également tous les ans un rapport sur la mise en œuvre du plan d'audit défini par le comité de contrôle financier et de gestion des risques, et des recommandations faites à la direction sur la base des audits réalisés. En cas de fautes graves, telles que des actes délictueux ou des violations graves aux devoirs de diligence élémentaires, l'unité Internal Audit délivre également un rapport au comité de contrôle financier et de gestion des risques.

L'organe de révision externe de BKW est la société Ernst & Young SA, sise à Berne. Cette dernière rend compte chaque année dans un rapport complet adressé au conseil d'administration de l'audit des comptes annuels et des constatations relatives au système de contrôle interne.

## 4 Direction du groupe

### 4.1 Membres



De gauche à droite: Philipp Hänggi, Ronald Trächsel, Suzanne Thoma, Antje Kanngiesser, Roland Küpfer

#### Direction du groupe

Composition	Fonction	Depuis
Suzanne Thoma	CEO, membre de la direction du groupe depuis 2010	2013
Ronald Trächsel	CFO, CEO suppléant	2014
Roland Küpfer	Chef du secteur d'activité Power Grid	2017
Antje Kanngiesser	Cheffe du secteur d'activité Group Markets & Services	2019
Philipp Hänggi	Chef du secteur d'activité Production	2020 <sup>1</sup>

1 Le 29 août 2019, le conseil d'administration a élu M. Philipp Hänggi en tant que membre de la direction du groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il succède à Hermann Ineichen, qui a quitté BKW fin 2019.

#### Départs

Hermann Ineichen, chef du secteur d'activité Production, a quitté BKW à la fin de l'exercice 2019.

## 4.2 Activités et liens d'intérêt

### Suzanne Thoma (1962, CH)

**Ingénieure sciences techniques, chimiste dipl. EPF**

#### Carrière

Depuis 2013 CEO  
 2010–2013 Cheffe du secteur d'activité Power Grid  
 2007–2009 Cheffe de la division Automotive du groupe WICOR à Rapperswil  
 2002–2007 CEO de Rolic Technologies Ltd  
 1990–2002 Diverses fonctions dans différents pays pour la société Ciba Spécialités Chimiques SA (aujourd'hui BASF SA)

#### Principaux mandats

- Membre du conseil d'administration d'OC Oerlikon, Pfäffikon
- Vice-présidente d'Avenir Suisse

#### Mandats sur ordre de BKW

- Présidente du conseil d'administration de BKW Building Solutions AG, Ostermundigen

### Hermann Ineichen (1957, CH)

**Ingénieur électricien diplômé EPF et titulaire d'un MSC en énergie de l'EPFL**

#### Carrière

Depuis 2013 Chef du secteur d'activité Production  
 2001–2013 Chef du secteur d'activité Energie Suisse

#### Principaux mandats

- Aucun

#### Mandats sur ordre de BKW

- Membre du conseil d'administration de Kraftwerke Oberhasli AG, Innertkirchen
- Membre de la commission des fonds de désaffectation et de gestion des déchets, Berne

### Ronald Trächsel (1959, CH)

**Lic. ès sc. pol.**

#### Carrière

Depuis 2014 CFO  
 2008–2014 CFO du groupe Sika actif à l'international  
 2000–2008 CEO et CFO de l'entreprise Vitra active à l'international

#### Principaux mandats

- Membre du conseil d'administration et responsable du comité d'audit de ContourGlobal PLC, Londres

#### Mandats sur ordre de BKW

- Président du conseil d'administration d'AEK Onyx AG, Soleure
- Membre du conseil d'administration de Swissgrid SA, Laufenburg
- Membre du conseil d'administration de Kraftwerke Oberhasli AG, Innertkirchen

### Roland Kùpfer (1958, CH)

**Docteur en sciences économiques, MBA, ing. électricien HES, ing. en informatique HES**

#### Carrière

Depuis 2017 Chef du secteur d'activité Power Grid  
 2013–2017 CEO de l'entreprise technologique Multiple Dimensions  
 2009–2013 CEO du groupe Cicor  
 2007–2009 Membre de la direction administrative d'ASCOM Security Communications, internationalisation  
 2001–2009 Chef de la division Components du groupe Schaffner, membre de la direction du groupe

#### Principaux mandats

- Membre du conseil d'administration de Balluff AG, Bellmund

#### Mandats sur ordre de BKW

- Président du conseil d'administration d'Arnold AG, Wangen an der Aare
- Membre du conseil d'administration de cc energie SA, Morat

**Antje Kanngiesser (1974, CH)**  
**Titulaire d'un doctorat en droit EMBA**

**Carrière**

- Depuis 2019 Membre de la direction du groupe BKW SA
- Depuis 2017 Cheffe du secteur d'activité Group Markets & Services, BKW SA
- 2014–2017 Cheffe de l'unité commerciale Conduite du groupe, membre de la direction élargie du groupe, BKW SA
- 2007–2014 Diverses fonctions, Energie Quest Suisse/Groupe Alpiq
- 2005–2007 Avocate, Schnutenhaus & Koll, Berlin
- 2003–2005 Avocate, Gassner, Groth, Siederer & Coll, Berlin  
Directrice Energieverein e.V., Berlin

**Principaux mandats**

- Aucun

**Mandats sur ordre de BKW**

- Présidente du conseil d'administration de cc energie SA, Morat
- Membre du conseil d'administration de la Société de forces électriques de la Goule SA (SEG), St-Imier

**4.3 Nombre d'activités autorisées**

Les membres de la direction du groupe sont autorisés à exercer, en dehors du groupe BKW, au maximum six mandats dans des organes supérieurs de direction et d'administration d'entreprises à but lucratif, dont au maximum trois dans des sociétés cotées en bourse, ainsi que cinq mandats dans d'autres entités juridiques telles que des fondations et des associations obligatoirement inscrites au registre du commerce. Les membres de la direction du groupe sont tenus de demander l'approbation du président du conseil d'administration avant d'accepter de tels nouveaux mandats. Pour plus d'informations et pour connaître les exceptions, voir l'art. 21 des statuts sur le site [www.bkw.ch/statuts](http://www.bkw.ch/statuts).

**4.4 Contrats de management**

BKW n'a délégué aucune fonction de management à des personnes extérieures au groupe.

**5 Rémunérations et participations**

Les informations relatives aux rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction du groupe figurent dans le rapport de rémunération, pages 145 à 155. Les indications concernant les participations sont consultables en page 108 de l'annexe aux comptes annuels.

**6 Droits de participation des actionnaires**

Les dispositions présentées ci-après sont tirées des statuts de BKW. Ces derniers sont consultables sur [www.bkw.ch/statuts](http://www.bkw.ch/statuts).

**6.1 Limitation et représentation des droits de vote**

Seules les personnes inscrites au registre des actions de la société comme actionnaires ayant droit de vote peuvent exercer les droits correspondants. Il n'existe aucune restriction du droit de vote pour les actionnaires de BKW au sein de l'assemblée générale.

Les actionnaires ayant droit de vote peuvent représenter eux-mêmes leurs actions au sein de l'assemblée générale ou les faire représenter par un autre actionnaire ou par le représentant indépendant désigné. Les actionnaires peuvent octroyer des pouvoirs et donner des instructions au représentant indépendant par voie électronique également, les modalités étant définies par le conseil d'administration. Le représentant indépendant est tenu d'exercer les droits de vote transmis par les actionnaires conformément aux instructions. S'il n'a reçu aucune instruction, il s'abstient.

Les collectivités de droit public, les personnes morales et les sociétés commerciales sont représentées soit par leurs organes, leurs associés ou leurs représentants légaux, soit par des mandataires munis d'une procuration écrite spéciale.

Chaque action inscrite au registre des actions avec droit de vote donne droit à une voix lors de l'assemblée générale de BKW. Les actionnaires qui ont coopéré d'une manière quelconque à la gestion des affaires ne peuvent prendre part aux décisions qui donnent ou refusent décharge au conseil d'administration.

Le président en fonction fixe la procédure de vote et d'élection. Il peut en particulier, en tout temps, faire répéter un vote ou une élection à main levée en la forme d'un vote ou d'une élection par voie écrite et/ou électronique s'il estime que les résultats font apparaître des doutes; il peut aussi ordonner une procédure à bulletins secrets.

## 6.2 Quorums statutaires

Si la loi n'en dispose pas autrement, l'assemblée générale prend ses décisions à la majorité simple des voix exprimées. La majorité simple des voix exprimées est également suffisante pour assouplir ou annuler les restrictions concernant le transfert des actions nominatives.

## 6.3 Convocation de l'assemblée générale et inscriptions à l'ordre du jour

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration 20 jours au moins avant la date de la réunion. L'assemblée générale peut également être convoquée à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant, au total, au minimum 10% du capital-actions. La demande doit être faite par écrit et mentionner l'objet de la discussion et les propositions.

Des actionnaires détenant ensemble des actions représentant au total une valeur nominale d'au moins 1 million de CHF peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour jusqu'à 50 jours avant la date de l'assemblée générale.

## 6.4 Inscriptions au registre des actions

Pour qu'un actionnaire soit autorisé à participer à l'assemblée générale ou à s'y faire représenter, son nom doit figurer dans le registre des actions avec un droit de vote, au plus tard le quinzième jour qui précède la date de l'assemblée générale.

## 7 Prises de contrôle et mesures de défense

En application de l'art. 135 de la loi sur les bourses (LBVMJ), BKW a relevé à 49% le seuil, défini à l'art. 6 de ses statuts, à partir duquel un actionnaire est obligé de présenter une offre publique d'acquisition.

En cas de changement de contrôle, il n'existe aucune convention ni aucun plan en faveur des membres du conseil d'administration et/ou de la direction du groupe ou d'autres cadres dirigeants.

## 8 Organe de révision

### Durée du mandat

L'organe de révision de BKW est élu chaque année. Il s'agit actuellement de la société Ernst & Young SA, qui exerce ce mandat pour BKW depuis 1990. Le réviseur responsable change régulièrement, au moins tous les 7 ans, conformément aux exigences légales. Le réviseur principal est Rico Fehr depuis 2018; il a succédé à Bernadette Koch (réviseuse responsable en 2017) qui a elle-même succédé à Roland Ruprecht (réviseur principal de 2012 à 2016).

### Honoraires

Au cours de l'exercice écoulé, les honoraires versés à l'organe de révision pour la réalisation, concernant BKW et ses sociétés consolidées, d'opérations de révision prescrites par la loi se sont élevés à 905 000 CHF. Les honoraires versés à ce même organe pour des prestations liées à la révision (des prestations sur mandat ou en vertu de lois spéciales et de conseil en comptabilité) se sont élevés à 141 000 CHF.

### Outils d'informations de l'organe de révision externe

La surveillance et le contrôle à l'égard de l'organe de révision représentent une activité centrale du comité de contrôle financier et de gestion des risques (voir aussi points 3.5.1 et 3.5.2, pages 134 et 135, Missions et attributions du comité de contrôle financier et de gestion des risques). Ce dernier tient quatre réunions ordinaires par an, auxquelles assiste partiellement l'organe de révision. Durant l'exercice sous revue, l'organe de révision a participé à certains points à l'ordre du jour de deux séances ordinaires tenues par le comité de contrôle financier et de gestion des risques.

L'organe de révision effectue une évaluation, à l'attention du comité de contrôle financier et de gestion des risques, des comptes annuels établis selon le Code des obligations ainsi que des comptes du groupe. En fin d'année, il doit exposer à ce comité les principaux axes d'audit qu'il a décidé de suivre pour l'exercice suivant, ainsi que les raisons qui l'ont conduit à choisir ces axes précis. Le comité de contrôle financier et de gestion des risques doit approuver le plan d'audit ainsi exposé et charge occasionnellement l'organe de révision de contrôles spécifiques supplémentaires.

Le comité de contrôle financier et de gestion des risques évalue les prestations et l'indépendance de l'organe de révision tous les ans. S'agissant des prestations, il base son évaluation sur la qualité du reporting et des rapports d'audit, sur la mise en œuvre du plan d'audit approuvé par ses soins et sur la collaboration avec l'unité Internal Audit. S'agissant de l'indépendance, il compare les honoraires budgétisés pour l'activité d'audit de l'organe de révision à ceux budgétisés pour ses prestations supplémentaires, et vérifie en outre en quoi consistent ces prestations supplémentaires.

## 9 Politique d'information

BKW s'attache à informer ses actionnaires et clients tout comme le grand public et ses collaborateurs dans les meilleurs délais, de manière complète et transparente. Le groupe communique régulièrement aux médias les événements importants concernant ses activités. Les informations susceptibles d'influencer les cours boursiers sont rendues publiques conformément aux dispositions de la législation boursière (annonces événementielles). Les annonces événementielles sont consultables immédiatement en s'inscrivant sur SIX Swiss Exchange et, pendant les deux ans qui suivent leur parution, sur [www.bkw.ch/media](http://www.bkw.ch/media).

En outre, il est possible de recevoir rapidement et gratuitement par e-mail de la part de BKW des informations potentiellement intéressantes concernant les cours. Cette prestation est proposée sur [www.bkw.ch/newslettermedia](http://www.bkw.ch/newslettermedia).

BKW communique ses résultats annuels au moyen d'un rapport de gestion au format électronique. Le rapport de gestion est téléchargeable sur [www.bkw.ch/rapportdegestion19](http://www.bkw.ch/rapportdegestion19). BKW présente également sa clôture annuelle lors de sa conférence de presse de bilan et d'analyse financière, ainsi que lors de l'assemblée générale. Les dates exactes concernant l'exercice en cours et le suivant sont consultables sur [www.bkw.ch/calendrierfinancier](http://www.bkw.ch/calendrierfinancier).

Le rapport intermédiaire ainsi que les résultats au 30 juin sont disponibles au format électronique sur [www.bkw.ch/rapportintermediaire19](http://www.bkw.ch/rapportintermediaire19).

Les responsables de la subdivision Investor and Media Relations sont joignables via notre site Web, par e-mail, par téléphone ou par courrier postal. Les coordonnées sont indiquées dans l'impressum, page 156, tandis que l'adresse du siège figure au dos de l'enveloppe contenant le présent rapport.

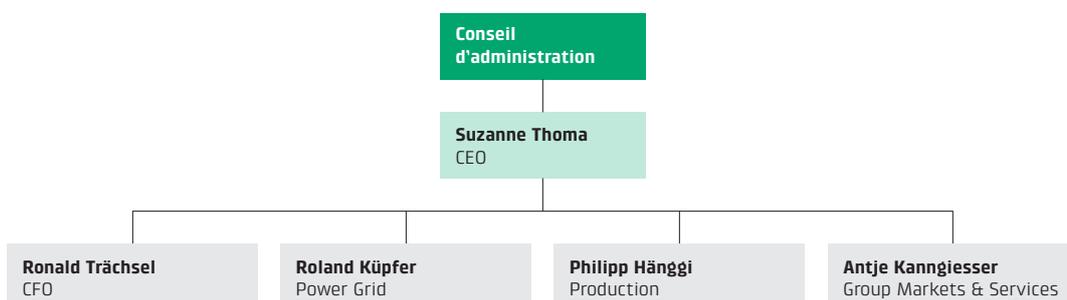
## 10 Changements importants depuis le 31 décembre 2019

### Changements organisationnels

Pas de changements organisationnels importants

### Changements au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration de BKW a élu M. Philipp Hänggi en tant que membre de la direction du groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il succède à Hermann Ineichen, qui a quitté BKW SA fin 2019.



RAPPORT DE GESTION 2019

# Rapport de rémunération

# Rapport de rémunération

Chers actionnaires,  
Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport de rémunération vous donne un aperçu de la politique salariale et du système de rémunération de BKW. Il comporte des informations détaillées concernant les rémunérations accordées au conseil d'administration et à la direction du groupe pour l'exercice 2019.

BKW a clôturé une année 2019 mouvementée avec grand succès. A 35 %, l'objectif d'EBIT fixé par le conseil d'administration a été largement dépassé. La mise en œuvre de la stratégie s'est poursuivie avec l'acquisition de diverses sociétés, dont swisspro SA dans le domaine Building Solutions et LTB Leitungsbau GmbH en Allemagne dans le domaine Infra Services. Le processus de transformation s'est poursuivi à pas cadencé. De ce fait, l'organisation dispose d'une assise renforcée et aborde ce nouvel exercice avec de solides perspectives de dynamique. Seule ombre au tableau: les intenses discussions, aussi bien positives que négatives, autour de la question des compensations. Le conseil d'administration estime que l'évolution de la rémunération de la CEO et de la direction du groupe est justifiée au vu des résultats exceptionnellement bons dégagés ces dernières années. Elle est également conforme à la politique de rémunération présentée dans le rapport de rémunération depuis plusieurs années. Cependant, compte tenu notamment de l'évolution satisfaisante et durable du cours de l'action, le conseil d'administration a décidé de revoir le système de rémunération en collaboration avec une société de conseil réputée.

Le système de rémunération de la direction du groupe doit être modernisé et mis à niveau par rapport aux normes actuellement en vigueur, tout en conservant l'objectif d'assurer le succès à long terme de l'entreprise. L'examen interviendra au cours de l'année 2020 et les changements afférents seront déployés l'année suivante. A titre de solution transitoire, un réajustement du calcul de la composante de la rémunération à long terme de la CEO, et d'elle seulement, avait déjà été décidé pour l'année 2019.

Un examen rapide du système de rémunération du conseil d'administration a montré que la rému-

nération est d'un niveau inférieur à celles de sociétés comparables sur le marché affichant des performances similaires. La révision de la rémunération du conseil d'administration ne figure donc pas dans les priorités. Les membres continuent à percevoir principalement une rémunération de base fixe et des jetons de présence. Les indemnités du conseil d'administration sont demeurées inchangées en 2019.

Le système de rémunération des membres de la direction du groupe accorde une grande importance à la rémunération de base, prévoit une part variable à court terme en espèces (bonus) comparativement inférieure et une participation aux résultats à long terme importante sous forme d'actions. Dans le cadre du réaligement progressif de la rémunération des membres de la direction du groupe sur les niveaux du marché, les indemnités ont été légèrement augmentées, tandis que la rémunération globale de la CEO a diminué de 13 %, bien que les objectifs fixés par le conseil d'administration aient été à nouveau largement dépassés. Cette diminution s'explique principalement par le fait que, d'une part, l'effet exceptionnel du versement supplémentaire dans le fonds de pension ne s'applique plus cette année et que, d'autre part, du fait de la solution transitoire, l'attribution de la composante de la rémunération à long terme sous forme d'actions a été réévaluée.

Lors de l'assemblée générale 2020, nous vous soumettrons le présent rapport de rémunération pour approbation dans le cadre d'un vote consultatif. Vous constaterez que les rémunérations versées au conseil d'administration et à la direction du groupe se situent dans les limites de rémunération maximales décidées à l'occasion de l'assemblée générale.

Meilleures salutations,



Urs Gasche  
Président du conseil d'administration

## 1 Politique salariale de BKW

La politique salariale établie pour BKW par le conseil d'administration s'inscrit directement dans la stratégie du groupe et vise en particulier à protéger les intérêts à long terme de l'entreprise. BKW s'efforce de garantir à chaque fonction une rémunération conforme aux conditions du marché, indépendamment du sexe, de l'âge, de la nationalité ou d'autres caractéristiques démographiques. Elle rétribue la compétence et la responsabilité, ainsi que le travail fourni, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de la stratégie et le résultat de l'entreprise. Afin de s'assurer que la rémunération globale corresponde aux niveaux du marché et aux résultats fournis, BKW vérifie régulièrement que les fourchettes salariales des différentes catégories professionnelles s'alignent sur les niveaux médians du marché.

Le système de rémunération du conseil d'administration et de la direction du groupe de BKW est simple et privilégie la stabilité. Il veille à garantir la convergence des intérêts du conseil d'administration, des membres de la direction et des actionnaires. Il vise également à permettre le recrutement sur le marché libre des meilleurs talents à ces fonctions cruciales.

Dans le cadre de cette politique salariale, BKW passe également en revue régulièrement le système de rémunération du conseil d'administration et de la direction du groupe. BKW a chargé le cabinet de conseil spécialisé HCM International SA d'examiner la rémunération de la direction du groupe. Les résultats seront disponibles dans le courant de l'année 2020 et seront inclus dans la rémunération de la direction du groupe et de la CEO à partir de 2021.

Aux fins de la révision du système de rémunération, une comparaison par rapport au marché de la rémunération de la CEO a été réalisée (année de comparaison 2018). Afin de dûment tenir compte des spécificités de BKW, la rémunération a été évaluée sur la base de différents groupes de comparaison de sociétés cotées en bourse:

- Sociétés industrielles (hors sociétés financières et pharmaceutiques dont les salaires sont élevés) présentant une capitalisation boursière comparable (14 sociétés au total dans une fourchette entre 2 600 millions de CHF et 9 800 millions de CHF) et un chiffre d'affaires de même niveau

(16 sociétés au total dans une fourchette entre 1 560 millions et 4 300 millions de CHF)

- Groupes énergétiques
- Entreprises à participation publique majoritaire

Comme il n'y a, en ce qui concerne les groupes énergétiques et les entreprises à participation publique majoritaire, que relativement peu d'entreprises pouvant être comparées du point de vue de la taille, de la cotation en bourse, des domaines d'activité et des informations disponibles, une seule société a pu être prise en compte dans chacune de ces deux catégories. Dans l'ensemble, ces deux sociétés avaient un niveau de rémunération globale comparable. Toutefois, par comparaison au groupe énergétique, il ressort chez BKW une part en actions incessibles relativement importante, de sorte que le risque de cours qui y est associé est plus élevé et que la période de réalisation de la CEO de BKW est nettement plus longue. Par rapport à la société cotée en bourse à participation publique majoritaire, on constate des différences substantielles concernant la composition des différents éléments de rémunération. Si la rémunération de base est comparable, la rémunération variable à court terme de la CEO de BKW est nettement plus faible, tandis que sa rémunération à long terme sous forme d'actions incessibles est plus importante. La comparaison aux sociétés industrielles fait apparaître que la rémunération globale de la CEO de BKW se situe dans le milieu de la fourchette, cependant bien en dessous de la médiane. Si l'on tient compte également des performances des sociétés de comparaison (telles que mesurées par le rendement total des actionnaires et le revenu total des actions), la performance supérieure à la moyenne de BKW souligne la faiblesse du niveau de rémunération de sa CEO.

BKW a également comparé la rémunération des présidents de conseil d'administration des sociétés susmentionnées à la rémunération globale du président de BKW (année de comparaison 2018). Par rapport aux sociétés industrielles, qui affichent dans l'ensemble de très larges écarts entre 150 000 et 6 150 000 CHF environ, l'indemnisation du président du conseil d'administration de BKW, qui s'établit à 387 000 CHF, se situe dans la tranche basse. Elle est également nettement inférieure à celle des présidents de conseil d'administration du groupe énergétique et de l'entreprise sous contrôle public pris en compte dans la comparaison.

## 2 Fixation des rémunérations: organisation et compétences

Les articles 26 à 28 des statuts définissent les principes de base du système de rémunération et les organes participant à leur détermination. Ces

articles sont consultables sur le site Internet de BKW à l'adresse [www.bkw.ch/statuts](http://www.bkw.ch/statuts).

Les tableaux suivants reprennent en détail la répartition des tâches et des compétences entre l'assemblée générale, le conseil d'administration et le comité de rémunération et de nomination.

### Aperçu de la répartition des compétences

Objet	Comité de rémunération et de nomination	Conseil d'administration	Assemblée générale
Montant global maximal pour la rémunération du conseil d'administration et de la direction du groupe	PP <sup>1</sup>	P <sup>2</sup>	A <sup>3</sup>
Montant complémentaire pour la rémunération de membres de la direction du groupe nouvellement nommés <sup>4</sup>	A <sup>4, 5</sup>		
Politique salariale et système de rémunération de BKW	PP	A	
Principes et système de rémunération pour le conseil d'administration et la direction du groupe	PP	A	
Critères de performance pour les rémunérations versées à la CEO et aux membres de la direction du groupe	A <sup>5</sup>		
Rémunération individuelle pour le conseil d'administration	PP	A <sup>6</sup>	
Evaluation des prestations et rémunération individuelle de la CEO	A <sup>5, 6</sup>		
Evaluation des prestations et rémunérations individuelles pour les membres de la direction du groupe (sauf CEO)	A <sup>4, 5, 6</sup>		
Rapport de rémunération	PP	A	VC <sup>7</sup>
Principes régissant la sélection des candidats pour l'élection ou la réélection des membres du conseil d'administration	PP	A	
Traitement des élections et planification de la relève pour le conseil d'administration et la direction du groupe	PP	A	

1 PP signifie préparation et proposition au conseil d'administration

2 P signifie proposition à l'assemblée générale

3 A signifie approbation

4 Sur proposition de la CEO

5 Dans le cadre des statuts

6 Dans le cadre du montant global maximal approuvé par l'assemblée générale

7 VC signifie vote consultatif

Les montants globaux approuvés par l'assemblée générale pour les rémunérations du conseil d'administration se rapportent à la période entre l'assemblée générale actuelle et l'assemblée suivante. En revanche, les montants globaux de la rémunération de la direction du groupe se rapportent à l'exercice complet suivant l'assemblée générale.

#### Comité de rémunération et de nomination

Conformément à l'art. 25 des statuts, le travail du comité de rémunération et de nomination porte sur la stratégie de rémunération, en particulier au plus haut niveau de l'entreprise, compte tenu des objectifs et des critères de performance

de BKW. Parallèlement, il a également pour compétence d'élaborer les critères régissant la sélection des candidats au conseil d'administration et à la direction du groupe. Le comité est composé des membres suivants:

Urs Gasche	Président du conseil d'administration, Président
Hartmut Geldmacher	Vice-président du conseil d'administration, Membre
Andreas Rickenbacher	Membre du conseil d'administration, Membre

La présence délibérée du président au sein du comité de rémunération et de nomination est dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires. Tout d'abord, le président étant la personne qui collabore le plus directement avec la CEO et la direction du groupe, il est donc idéalement placé pour évaluer de façon approfondie la qualité du travail rendu. Par ailleurs, le comité de rémunération et de nomination est responsable de la planification du personnel pour le conseil d'administration et la direction du groupe, qui revêt une importance stratégique centrale pour la gestion de l'entreprise. Le risque de conflits d'intérêts – notamment en ce qui concerne la fixation de sa propre rémunération – est également à exclure, car le président s'abstient de prendre part aux décisions à cet égard au sein du comité de rémunération et de nomination et du conseil d'administration.

actions de BKW à des conditions préférentielles. Sous réserve d'une situation exceptionnelle, le nombre maximum d'actions accessibles à prix préférentiel est de 600. Le rabais correspond à 30% du cours moyen de l'action au dernier trimestre de l'exercice précédent.

Pour les membres du conseil d'administration, l'accès au programme de participation au capital-actions constitue une incitation à favoriser l'accroissement durable de la valeur de l'entreprise. Les actions acquises ne peuvent être revendues qu'à l'issue d'une période de blocage de trois ans. Celle-ci se traduit, lors du calcul de la rémunération indiquée dans le présent rapport, par l'application d'une déduction (conformément au point 3.3 de la circulaire n° 37 concernant l'imposition des participations des collaborateurs de l'Administration fédérale des contributions du 22 juillet 2013).

## 3 Rémunération du conseil d'administration

### 3.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration

Le système de rémunération de BKW vise en particulier à garantir l'indépendance du conseil d'administration dans le cadre de sa surveillance de la direction du groupe. Pour cette raison, l'accent est mis sur des éléments de rémunération fixes – le conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération basée sur la performance.

#### a) Rémunération fixe (de base)

La rémunération de base du conseil d'administration comporte des honoraires fixes. Le montant de ces honoraires dépend des différentes fonctions (présidence ou vice-présidence) ainsi que de la participation à des comités du conseil d'administration et de la fonction occupée en leur sein.

#### b) Jetons de présence

Un jeton de présence fixe est octroyé pour la participation à une séance de conseil d'administration ou de comité. Le président du conseil d'administration ne perçoit pas de jeton de présence.

#### c) Rémunération en actions

Les membres du conseil d'administration ont une fois par an la possibilité de participer au capital-

#### d) Autres rémunérations

Les autres rémunérations englobent les contributions AVS/AI/AC/APG de BKW ainsi que d'éventuels impôts à la source.

### 3.2 Rémunérations versées en 2019

Les chiffres des rémunérations du conseil d'administration sont ceux de l'exercice correspondant aux comptes annuels. Les rémunérations octroyées aux membres du conseil d'administration pour les exercices 2019 et 2018 sont présentées ci-après.

Les indemnités fixes et les jetons de présence des membres du conseil d'administration n'ont pas changé pour l'exercice 2019. Les jetons de présence attribués dépendent du nombre de séances auquel chaque membre du conseil d'administration assiste. Le président ne perçoit pas de jetons de présence. Pour certains membres du conseil d'administration, le paiement est effectué en partie ou en totalité à l'employeur concerné. Les rémunérations en actions intègrent l'avantage matériel correspondant à l'achat d'actions BKW à un prix préférentiel. En 2019, chaque membre du conseil d'administration a eu la possibilité d'acquérir 600 actions BKW (2018: 600 actions) à un prix préférentiel de 45,45 CHF (2018: 40,75 CHF) par action. La valeur vénale sous-jacente était de 68,30 CHF (2018: 60,00 CHF) par action.

**Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2019**

En milliers de CHF		Rémunérations fixes	Jetons de présence	Rémunérations en actions <sup>1</sup>	Autres rémunérations	Total
Urs Gasche	Président	336	0	2	47	385
Hartmut Geldmacher	Vice-président	62	35	7	39	143
Carole Ackermann	Membre	48	24	7	1	80
Roger Baillod	Membre	60	24	7	1	92
Rebecca Guntern	Membre	48	12	7	10	77
Andreas Rickenbacher	Membre	48	35	1	13	97
Kurt Schär	Membre	48	24	7	1	80
<b>Total</b>		<b>650</b>	<b>154</b>	<b>38</b>	<b>112</b>	<b>954</b>

1 La rémunération en actions est indiquée sur la base de la valeur fiscale.

**Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2018**

En milliers de CHF		Rémunérations fixes	Jetons de présence	Rémunérations en actions <sup>1</sup>	Autres rémunérations	Total
Urs Gasche	Président	336	0	2	49	387
Hartmut Geldmacher	Vice-président	62	17	6	47	132
Carole Ackermann	Membre (à compter du 18 mai 2018)	32	19	0	0	51
Marc-Alain Affolter	Membre (jusqu'au 18 mai 2018)	20	5	6	3	34
Roger Baillod	Membre	60	24	6	1	91
Georges Bindschedler	Membre (jusqu'au 18 mai 2018)	20	5	6	0	31
Barbara Egger-Jenzer <sup>2</sup>	Membre (jusqu'au 18 mai 2018)	20	5	4	1	30
Rebecca Guntern	Membre (à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2018)	32	7	0	4	43
Andreas Rickenbacher	Membre (à compter du 18 mai 2018)	32	17	0	5	54
Kurt Schär	Membre	48	24	6	1	79
<b>Total</b>		<b>662</b>	<b>123</b>	<b>36</b>	<b>111</b>	<b>932</b>

1 La rémunération en actions est indiquée sur la base de la valeur fiscale.

2 L'ensemble des rémunérations, jetons de présence inclus, ont été versées au canton de Berne.

### 3.3 Respect de la rémunération globale maximale approuvée par l'assemblée générale pour le mandat 2018/2019

L'assemblée générale approuve le montant global maximal de rémunération du conseil d'administration pour le mandat qui s'écoule entre l'assemblée générale (en mai d'une année) et l'assemblée générale suivante (en avril de l'année suivante). Le présent rapport de rémunération se référant en revanche à l'exercice 2019, et donc à la date de clôture du 31 décembre 2019 pour les informations à publier, il nécessite de procéder à une régularisation pour une période de huit mois (de mai à décembre 2019).

L'assemblée générale 2019 a approuvé un montant global maximal de 1 200 000 CHF pour les rémunérations du conseil d'administration pour le mandat 2019/2020. Au 31 décembre 2019, 636 000 CHF ont été versés aux membres du conseil d'administration. La rémunération restant à verser en 2020 (de janvier à avril 2020), qui n'est pas encore connue au moment de la rédaction du présent rapport, respectera le cadre du montant global approuvé par l'assemblée générale. L'assemblée générale 2020 aura à examiner un rapport couvrant l'ensemble de la période de rémunération (de l'assemblée générale 2019 à l'assemblée générale 2020).

CONTROLE

CONTROLE

Concernant le mandat précédent 2018/2019, l'assemblée générale annuelle de 2018 a approuvé une rémunération globale maximale de 1 200 000 CHF. Comme indiqué lors de l'assemblée générale de 2019, cette limite a été respectée, la rémunération globale effectivement versée au cours du mandat totalisant 936 000 CHF.

## 4 Rémunération de la direction du groupe

### 4.1 Éléments de rémunération de la direction du groupe

Le système de rémunération de la direction du groupe est conçu pour inciter les membres à œuvrer pour le développement pérenne du groupe. C'est pourquoi la rémunération se compose d'une part fixe substantielle et d'une participation aux résultats à long terme importante sous forme d'actions incessibles. La rémunération variable à court terme est comparativement assez faible.

#### a) Rémunération de base annuelle fixe

La rémunération de base est une indemnisation au titre de l'exercice d'une fonction. Elle est fixée en fonction de l'expérience, des responsabilités assumées et de l'influence sur le résultat de l'entreprise. La rémunération de base est versée en espèces.

#### b) Rémunération variable à court terme

La rémunération variable à court terme tient compte de la réalisation des objectifs de la direction du groupe et de la CEO, tels qu'ils sont fixés par le comité de rémunération et de nomination. Il s'agit, d'une part, du résultat financier annuel enregistré, c'est-à-dire l'EBIT inscrit au budget pour le groupe BKW. Comme aucune réserve n'est prévue pour sa fixation, il correspond à un objectif maximum à réaliser («stretched» EBIT). En outre, le comité de rémunération et de nomination évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie, ainsi que la satisfaction de différents objectifs quantitatifs et qualitatifs. La contribution personnelle de chaque membre de la direction du groupe est évaluée selon la fonction et la zone d'influence de chacun. Les objectifs annuels sont fixés chaque année en décembre pour l'exercice suivant.

La rémunération variable à court terme est versée en espèces l'année civile suivant l'année de l'évaluation. Elle représente entre 0% et 30% de la rémunération de base pour la CEO et entre 0% et 20% de la rémunération de base pour les membres de la direction du groupe. Lorsque l'EBIT budgétisé est réalisé, on considère que la réalisation de l'objectif est totale. Un dépassement de l'objectif d'EBIT n'entraîne aucun dépassement du bonus maximal. La rémunération variable est donc plafonnée. Les événements extraordinaires imprévisibles, tels que la suppression du taux plancher du franc suisse par rapport à l'euro, n'entrent pas en compte dans l'évaluation de la réalisation des objectifs. Le comité de rémunération et de nomination établit alors une évaluation globale en tenant compte de l'environnement économique et sectoriel général dans lequel l'entreprise évolue.

Face à une situation exceptionnelle, il est possible de réduire ou de supprimer la rémunération variable à court terme, même si les objectifs ont été atteints. Une situation de ce type peut se présenter lorsque l'existence de l'entreprise est menacée, ce qui explique que l'on puisse renoncer à la distribution de dividendes et/ou à verser d'éventuelles parts variables aux collaborateurs qui y ont droit. Dans ce cas, ils n'ont pas droit à la rémunération variable à court terme. L'éventuelle réduction des versements de dividendes pour financer des investissements n'entre pas en compte dans le calcul de la rémunération variable.

#### c) Rémunération en actions incessibles

La rémunération en actions incessibles a pour objectif d'assurer le succès durable de l'entreprise. Elle est en corrélation directe avec les opportunités et les risques inhérents à l'évolution du cours de l'action. Compte tenu de l'évolution positive du cours de l'action, la rémunération en actions s'est avérée être une composante importante de la rémunération globale des membres de la direction du groupe. Les actions attribuées sont soumises à une période de blocage de trois ans.

Pour les membres de la direction du groupe, la participation aux résultats à long terme sous forme d'actions incessibles s'élève, sauf situation exceptionnelle, à 30% de la rémunération de base de l'exercice en cours. Elle est calculée en premier lieu en francs suisses et octroyée ensuite sous la forme d'actions bloquées de BKW SA. Pour la direction du

groupe, le calcul du nombre d'actions à attribuer a été basé sur une action évaluée à 33,00 CHF, soit le cours moyen de l'action pour les exercices 2014/2015. En revanche, le conseil d'administration – conformément à la réglementation transitoire prévalant jusqu'à la mise en place du nouveau système de rémunération – ne s'est plus basé sur le cours moyen de l'action des exercices 2014/2015 pour calculer l'attribution d'actions à la CEO, mais a défini à la place un montant fixe pour la participation aux résultats à long terme, qui a ensuite été attribué sous forme d'actions sur la base du cours du jour de l'action en vigueur. Les actions ont été attribuées le 27 novembre 2019. Un réajustement de la procédure d'attribution des actions à la direction du groupe sera envisagé dans le cadre de la révision du système de rémunération. Cette révision s'avère nécessaire, le cours de l'action ayant considérablement et durablement augmenté, de façon réjouissante, depuis 2014.

#### **d) Prestations de prévoyance et cotisations sociales**

Les prestations de prévoyance englobent les contributions de l'employeur à la caisse de pension. La caisse de pension BKW gère depuis 2019 un plan de prévoyance basé sur la primauté des cotisations, conformément aux prescriptions de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Les prestations de prévoyance mentionnées intègrent en outre les contributions AVS/AI/AC/APG de l'employeur, à acquitter sur la rémunération globale.

### **4.2 Rémunérations versées en 2019**

Les chiffres des rémunérations de la direction du groupe sont ceux de l'exercice correspondant aux comptes annuels.

La rémunération totale de l'ensemble de la direction du groupe a augmenté de 5% par rapport à l'exercice financier 2018. Cela s'explique principalement par le passage à cinq membres de la direction du groupe, avec la nomination d'Antje Kanngiesser en tant que cheffe du secteur d'activité Group Markets&Services. En outre, conformément au plan, la rémunération de certains membres de la direction du groupe a été réajustée afin de tenir compte de leur expérience et de se rapprocher du niveau médian du marché du fait de cette revalorisation. La rémunération variable à court terme et la participation aux résultats à long terme sous forme

d'actions sont restées inchangées. Dans le cadre de l'exercice 2019, la direction du groupe s'est vue attribuer au total 25 608 actions (2018: 24 796).

La rémunération totale de la CEO en 2019 est inférieure de 13% à celle de l'année précédente. Cela est attribuable à deux facteurs: le régime de primauté des prestations ayant été supprimé fin 2018, aucun autre versement n'est intervenu au titre d'éventuelles augmentations de rémunération. En conséquence, les prestations de prévoyance sont inférieures à celles de l'année précédente. Par ailleurs, la solution transitoire décrite plus haut concernant le système de rémunération a également entraîné une réduction significative. La rémunération à long terme sous forme d'actions incessibles, telle qu'établie par le conseil d'administration, a entraîné une réduction du nombre d'actions attribuées: 7 008 actions contre 9 455 en 2018. En contrepartie, la part de rémunération de base fixe a été légèrement augmentée, tout comme, par conséquent, la base de calcul de la rémunération variable à court terme. Comme en 2018, la rémunération variable à court terme de la CEO s'est élevée à 30% et a été versée dans sa totalité compte tenu, une fois de plus, des excellentes performances de BKW.

#### **Calcul de la rémunération variable à court terme**

BKW a largement dépassé ses objectifs financiers à court terme pour 2019, qui étaient pourtant particulièrement ambitieux compte tenu des prix des contrats à terme très bas sur le marché de gros. Les effets négatifs des recettes de la production d'électricité ont été plus que compensés, d'une part, par une très bonne dynamique des activités opérationnelles et, d'autre part, par le résultat exceptionnel dégagé par le négoce d'énergie. Toutefois, l'incertitude persistante entourant l'intégration de la Suisse dans le marché européen de l'électricité reste un défi majeur. Le réseau de services a continué de croître à un rythme rapide cette année, notamment grâce à l'acquisition de grandes entreprises telles que swisspro SA dans le domaine de la technique du bâtiment en Suisse, de LTB Leitungs-bau GmbH dans le domaine Infra Services et d'ingenhoven architects GmbH dans le domaine de l'ingénierie en Allemagne. En conséquence, la rémunération variable à court terme a été fixée respectivement à 30% de la rémunération fixe pour la CEO et à 20% pour les autres membres de la direction.

### Rémunérations versées aux membres de la direction du groupe et au membre ayant perçu la rémunération la plus élevée en 2019

En milliers de CHF	Suzanne Thoma CEO	Direction du groupe <sup>1</sup> (CEO incluse)
	2019	2019
Rémunérations de base fixe	858	2 882
Rémunération variable à court terme	257	746
Participation aux résultats à long terme (rémunérations en actions) <sup>2</sup>	410	1 498
Prestations de prévoyance	239	837
<b>Total</b>	<b>1 764</b>	<b>5 963</b>

CONTROLE

- 1 La direction du groupe était composée de cinq membres tout au long de l'exercice.
- 2 La rémunération en actions est indiquée sur la base de la valeur fiscale.

### Rémunérations versées aux membres de la direction du groupe et au membre ayant perçu la rémunération la plus élevée en 2018

En milliers de CHF	Suzanne Thoma CEO	Direction du groupe <sup>1</sup> (CEO incluse)
	2018	2018
Rémunérations de base fixe	780	2 520
Rémunération variable à court terme	234	563
Participation aux résultats à long terme (rémunérations en actions) <sup>2</sup>	568	1 491
Prestations de prévoyance	449	1 097
<b>Total</b>	<b>2 031</b>	<b>5 671</b>

CONTROLE

- 1 Avec la suppression du secteur d'activité Renouvelables & Efficacité consécutive au regroupement de l'éolien et de l'énergie conventionnelle, une personne a quitté la direction du groupe le 31 mai 2018.
- 2 La rémunération en actions est indiquée sur la base de la valeur fiscale.

#### 4.3 Respect de la limite de rémunération globale décidée par l'assemblée générale pour l'exercice 2019

En résumé, on constate que les prestations versées respectent entièrement le montant global maximal de 8 800 000 CHF approuvé par l'assemblée générale 2018 en ce qui concerne les rémunérations destinées à la direction du groupe pour l'exercice 2019.

## 5 Participation du personnel au capital-actions

Les actions détenues par les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe BKW ou leurs proches au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 sont consultables en page 108 de l'annexe aux comptes annuels.

## 6 Contrats de travail des membres de la direction du groupe et contrats des membres du conseil d'administration

Conformément à l'art. 29 des statuts, les contrats entre BKW et des membres du conseil d'administration ou de la direction du groupe, qui comprennent les rémunérations de ces membres, ne peuvent être conclus que pour une durée maximale d'un an ou avec un délai de résiliation maximal de douze mois.

Il est possible de conclure des contrats de mandat à durée déterminée ou indéterminée avec les membres du conseil d'administration, mais le mandat est exclusivement soumis aux résultats de l'élection annuelle au conseil d'administration par l'assemblée générale. Il n'existe pas de contrat de travail entre BKW et les membres de son conseil d'administration. Les conseils d'administration sont indépendants; leurs droits et obligations sont régis par les normes du droit des sociétés et par les dispositions des statuts, règlements et contrats de mandat.

Les contrats de travail des membres de la direction du groupe concordent avec les exigences de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse. Durant l'exercice sous revue, tous les membres de la direction du groupe avaient des contrats de travail à durée indéterminée avec un préavis de résiliation de six mois. Les contrats de travail ne prévoient pas d'indemnité de départ.

# Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération



Ernst & Young SA  
Schanzenstrasse 4a  
Case postale  
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11  
Téléfax +41 58 286 68 18  
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de  
BKW SA, Berne

Berne, le 13 mars 2020

## Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de BKW SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) dans les tableaux et les paragraphes marqués de l'indication «contrôlé» aux pages 149 à 153 du rapport de rémunération.



### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.



### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 de l'ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de BKW SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Ernst & Young SA

Rico Fehr  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Philippe Wenger  
Expert-réviseur agréé

## Adresses

### **Investor Relations**

BKW SA  
Investor Relations  
Viktoriaplatz 2  
CH-3013 Berne  
Tél. +41 58 477 53 56  
[investor.relations@bkw.ch](mailto:investor.relations@bkw.ch)

### **Media Relations**

BKW SA  
Media Relations  
Viktoriaplatz 2  
CH-3013 Berne  
Tél. +41 58 477 51 07  
[media@bkw.ch](mailto:media@bkw.ch)

Le présent rapport contient des déclarations prospectives basées sur diverses estimations. Ces informations impliquent des risques et des incertitudes difficilement prévisibles et pourraient donc différer des résultats réels. Ce rapport est publié en allemand, français et anglais, la version allemande faisant foi.

## Impressum

### **Rédaction et mise en page**

Finances & Controlling,  
Corporate Communications, Berne

### **Photos**

Fabian Hugo, Berne  
[www.fabianhugo.ch](http://www.fabianhugo.ch)

### **Traduction**

Supertext SA, Zurich  
[www.supertext.ch](http://www.supertext.ch)



